

PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 30 JANVIER 2026 À 09H 30

(Convocation du 23 janvier 2026)

Aujourd'hui vendredi trente janvier deux mil vingt-six à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA
M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX
M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET
Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

EXCUSES EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15
M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15
Mme Anne FAHMY à partir de 15h15
Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15
Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40
M. Stéphane MARI à partir de 16h40
M. Patrick PUJOL à partir de 15h15
M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :

Mme Amandine BETES à M. Bruno FARENIAUX à partir de 15h15
M. Patrick BOBET à M. Christophe DUPRAT à partir de 13h00
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Matthieu MANGIN à partir de 16h30
M. Eric CABRILLAT à M. Max COLES à partir de 15h15
M. Alain CAZABONNE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 15h15
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMAY de 13h00 à 15h15
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 16h10
M. Frédéric GIRO à Mme Andréa KISS à partir de 15h15
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 15h32
Mme Delphine JAMET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 15h15
Mme Fanny LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE jusqu'à 14h15
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à M. Michaël RISTIC de 11h30 à 13h00
M. Jacques MANGON à M. Thierry MILLET à partir de 13h17
M. Patrick PAPADATO à M. Patrick LABESSE à partir de 16h00
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 15h15
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Nathalie LACUEY à partir de 15h15
Mme Marie RECALDE à Mme Fabienne GASPAR à partir de 15h15
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie JUQUIN de 11h30 à 14h15
M. Serge TOURNERIE à Mme Myriam BRET à partir de 16h00
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT de 13h15 à 14h05

LA SEANCE EST OUVERTE

LA SÉANCE EST OUVERTE à 09 heures 40

Mme la Présidente Christine BOST : Mesdames et Messieurs, chers collègues, avant d'ouvrir ce dernier Conseil métropolitain de la mandature qui nous a rassemblés depuis presque six ans, je tiens particulièrement à remercier, chacune et chacun d'entre vous, pour votre engagement. Remercier tous les conseillers métropolitains, tous les conseillers délégués, tous les vice-présidents et vice-présidentes et bien sûr, tous mes collègues maires.

Dans quelques semaines sera installé ici même le nouveau visage de notre assemblée. Certains d'entre nous seront à nouveau acteurs de la vie de notre territoire et d'autres, ayant fait le choix de nouvelles aventures, ne le seront plus.

Mon propos d'ouverture portera une attention toute particulière à sept d'entre nous, sept maires qui ont fait le choix, longuement mûri, j'imagine, de ne plus solliciter les suffrages de leurs électeurs.

Engagés, pour certains, depuis plus de 30 ans dans la vie publique locale, vous avez décidé de raccrocher l'écharpe. Vous avez décidé de mettre un terme à une des fonctions les plus captivantes et les plus reconnues aussi de notre République française, qui est celle de maire. Vous allez manquer au premier chef, à vos habitants, mais aussi à notre institution, vous qui avez inauguré plusieurs écoles, des médiathèques, des équipements sportifs et culturels, des parcs et jardins. Vous qui avez favorisé le développement de vos communes et de leurs concitoyens. Vous avez aussi eu des fonctions de premier plan en portant des politiques métropolitaines fondamentales au sein de la Communauté urbaine puis de Bordeaux Métropole.

C'est à votre histoire et à votre parcours que je souhaite faire un clin d'œil appuyé, ce matin, pour saluer, avant toute chose, votre sens de l'engagement constant, votre expérience éprouvée et éprouvante. La proximité quotidienne et votre attachement viscéral à vos communes, que vous avez servies avec beaucoup de passion. Nous pourrions peut-être même parler d'histoire d'amour. Mais après tout, le mot maire n'est-il pas l'anagramme du verbe aimer ?

Applaudissements.

Je voulais commencer ce tour d'horizon avec la Presqu'île d'Ambès, en saluant tout d'abord Madame Josiane ZAMBON, unique femme maire de la Rive Droite, maire pendant deux mandats. Éluë depuis 25 ans de Saint-Louis-de-Montferrand, à qui elle a donné toute sa disponibilité et son énergie débordante. Je crois que c'est avec beaucoup de respect et d'émotion que les Montferrandais saluent ce départ. Et nous aussi, en te remerciant, ma chère Josiane, de ton engagement métropolitain, notamment pour le contrat local de santé ces dernières années.

Applaudissements.

Ensuite, je voudrais m'adresser à Monsieur Max COLÈS, maire de la plus petite ville de la Métropole, Saint-Vincent-de-Paul, village placé entre deux fleuves. Comme Madame Josiane ZAMBON, maire pendant deux mandats et engagé dans la commune depuis 25 ans, viticulteur et arboriculteur. Je peux ouvrir une petite parenthèse pour dire que les pommes et les poires vont nous manquer. Homme de terroir qui a participé à façonner Saint-Vincent-de-Paul, notamment en y accueillant une entreprise de renom et en s'engageant pour la prévention des risques avec la réfection du réseau hydraulique. Merci, Max.

Applaudissements.

Je poursuis avec l'une des plus grandes communes de la Rive Droite, qui est Lormont. Cher Jean TOUZEAU, ami que nous avons toutes et tous côtoyé dans la vie politique locale. Ton nom est et sera résolument associé à celui de cette belle ville de Lormont. Élu local depuis plus de 40 ans, Maire de Lormont depuis 5 mandats, nous saluons l'ensemble de tes combats et des sujets que tu as apportés ici, à la Métropole, avec toujours beaucoup d'ardeur. Notamment la politique du logement et de l'habitat, la politique de la ville, chevillée au corps, et plus récemment, la valorisation de la Garonne comme colonne vertébrale de notre Métropole. Nous connaissons tous ta force de conviction qui puise son intensité dans tes valeurs. Merci, mon cher Jean.

Applaudissements.

Pour finir le parcours sur la Rive Droite, nous allons à Bouliac. Cher Dominique ALCALA, depuis 3 mandats, plus de 30 ans, tu es engagé dans ta commune. Tu as démontré toutes ces années comment la volonté de maintenir la qualité de vie et l'esprit de village demeure un objectif efficace pour une commune. Le médecin Dominique ALCALA aura été aux soins de ses patients, mais aussi des Bouliacuais, de ce village que tu qualifies du petit Montmartre.

Applaudissements.

Allons sur la Rive Gauche. Là aussi, nous allons dire au revoir à des maires présentes depuis plusieurs décennies. Madame Brigitte TERRAZA, maire de Bruges depuis 2010. Tu as su démontrer aux Brugeais et aux Brugeaises que l'on pouvait concilier aménagement de qualité, logement pour toutes les typologies de besoins, qualité de vie et cadre naturel. Je tiens à remercier la vice-présidente à la mutualisation et aux proximités, qui a toujours été à l'écoute des 28 communes, sans ménager sa peine, notamment pour les contrats de co-développement qui sont particulièrement chronophages. Merci, Brigitte.

Applaudissements.

Madame Béatrice de François, 30 ans de vie politique au service des Parempuyriens, 3 mandats de maire, et là aussi un lien indéfectible avec sa commune après avoir mené nombre de réalisations avec une disponibilité totale. Madame Béatrice de François a toujours eu soin d'œuvrer aux affaires métropolitaines avec une délégation et deux vice-présidences, dont la très complexe et passionnante délégation aux transports en commun, pour laquelle je te remercie de ton engagement indéfectible pendant ces 6 années.

Applaudissements.

Et enfin, Monsieur Patrick BOBET, maire du Bouscat, depuis 25 ans, 4 mandats, là également un nom est attaché à une commune. Ta profession de médecin, comme toutes ces années au service des Bouscataises et des Bouscatais, aura démontré un sens de l'écoute de l'humain et de l'intérêt général et du devoir qui font de toi un pilier de notre établissement. Tu as présidé à la destinée de notre Métropole à un moment si particulier qui a été celui de l'épidémie du Covid et du confinement, en démontrant que ce sont les piliers qui résistent le mieux aux tempêtes. Merci d'avoir été un président de groupe avec lequel nous avons toujours pu travailler en confiance.

Applaudissements.

Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous de bien profiter de ce temps immense qui va vous être accordé et que vous avez fait le choix de libérer.

Je ne saurais terminer ce propos sans avoir une pensée profonde pour celles et ceux qui nous ont quittés pendant cette mandature. D'abord, Madame Emmanuelle AJON, il y a déjà 5 ans. Et il y a un an, celui qui a été maire de Bordeaux, Monsieur Nicolas FLORIAN, tous deux fauchés brutalement dans la maturité de leur jeunesse. Et bien sûr, Monsieur Alain ANZIANI, Maire de Mérignac, et notre président jusqu'en mars 2024 que la maladie a emporté il y a six mois. Tous les trois ont été des élus engagés parce qu'ils étaient, tous trois, de vrais militants de la chose publique et de l'intérêt général.

Pour finir, je tiens à remercier très chaleureusement les 5 600 collaboratrices et collaborateurs, Monsieur le Directeur Général des services de Bordeaux Métropole, l'ensemble des services, des directions, mon cabinet, qui œuvrent au service des politiques publiques de notre territoire et de nos 28 communes. C'est grâce à vous que notre action et nos décisions prennent corps. Merci à chacune et chacun d'entre vous.

Applaudissements.

Procès-verbal de la séance du 5 décembre 2026 Adoption

Je vous propose, sans transition, d'approuver le procès-verbal de la séance du 5 décembre dernier. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Oui, bonjour à tous et mes meilleurs vœux.

Sur le PV, page 121, il y a une petite erreur dans la phrase. Tout à l'heure, j'ai évoqué les fléchages et pas les fichages. Plus globalement, je ferai la demande que toutes les délibérations qui sont présentées soient reproduites exactement dans ce PV administratif. Ce procès-verbal doit refléter la totalité des propos qui sont dits dans cette instance.

Quand vous avez une présentation comme EMME qui fait partie d'ailleurs en ce moment d'une demande de prise en compte du courrier des 8 collectifs que vous avez à l'entrée ici, de chaque côté, je demande qu'il y ait la totalité des propos. Pourquoi ? Parce que vous avez aussi des présentations qui sont faites à la volée, du style tout est dans le titre. Et comme par hasard, la plupart de celles qui ont été présentées de cette manière ont été celles pour lesquelles j'ai demandé des dégroupements.

Il me paraît antidémocratique de considérer que ces PV ne soient pas complètement le reflet des débats ici. Cette demande, elle sera répétée par la plainte que je dépose, comme je l'ai annoncé à Madame la Présidente Christine BOST au dernier Conseil. Je suis en ce moment sur un recours à la Cour administrative de Bordeaux pour demander que la totalité des questions que j'ai posées pendant cette mandature soit de nouveau exposée au débat, au moins lue et répondue ici dans cette instance par un Conseil extraordinaire.

Et ce Conseil extraordinaire peut être une occasion de reprendre la demande du projet EMME par les collectifs. Puisque qui ne dit mot consent, aujourd'hui il faut considérer que le vote de la délibération avec des conditions, des exigences ou des termes qui permettent de se positionner ou pas, n'est pas la demande de l'État. L'État demande que l'on se positionne, nous, élus de la Métropole, par un oui ou un non de ce projet. En l'occurrence, les choses ne sont pas suffisamment claires pour considérer que les élus ici se soient réellement

positionnés. Qui ne dit mot consent, cela veut dire que s'il n'y a pas de Conseil extraordinaire sur ce sujet dans les mois qui viennent, nous avons un délai assez court d'ailleurs.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur Morisset, vous n'êtes pas dans le PV là, il me semble.

M. MORISSET : Vous non plus, vous ne l'étiez pas quand vous avez présenté certaines personnes. En l'occurrence, je termine.

Mme la Présidente Christine BOST : Pardon, c'est le propos introductif. C'est vous qui êtes extraordinaire.

M. MORISSET : Je continue et je termine ma demande puisque l'on parle de Monsieur Alain ANZIANI. Je demande aussi que les PV sous la mandature avec Monsieur Alain ANZIANI reflètent ce qui s'est passé à ce moment-là. Que toutes les présentations des délibérations reflètent ce qui s'est passé.

Et enfin, par rapport à ce courrier de EMMÉ qui est ici, si les personnes n'ont pas pu rentrer dans cette instance, vous demander et vous solliciter, Madame la Présidente, je vous demande de bien vouloir accuser réception de ce courrier ici et maintenant. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Je mets aux voix sur le PV. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Le PV est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Désignation d'un Secrétaire et d'un Secrétaire adjoint

Je vous informe que nous avons un Conseil qui porte sur 133 affaires et 19 sont dégroupées. Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Madame Brigitte BLOCH et Madame Andréa KISS comme soutien.

Madame la secrétaire de séance.

Mme BLOCH : Merci Madame la Présidente. Bonjour chers collègues. Vous avez remarqué sur la table deux documents. L'infographie sur le rapport égalité femmes-hommes à Bordeaux Métropole en 2025 et la convention relative à l'affaire n°111, la subvention de fonctionnement de 2026 Arc en Rêve puisque les modalités de versement de la subvention ont été modifiées.

Avant d'énumérer les 115 affaires regroupées, je vais, pour sécuriser l'ensemble des affaires qui comportent des conflits d'intérêt, vous lire la préconisation réglementaire. Et au bonheur, elle a évolué, cette préconisation réglementaire. J'ai encore plus de plaisir à la lire.

« La loi du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local est venue préciser et sécuriser le régime des conflits d'intérêt applicable aux élus locaux. Les articles L111-6 et L1524-5 du Code général des collectivités territoriales consacrent désormais une présomption d'absence de conflits d'intérêt lorsque l'élu est désigné pour représenter la collectivité au sein d'une autre personne morale, de droit public ou de droit privé. Dès lors, lorsqu'un élu n'a pas d'autre intérêt dans un organisme extérieur que celui dit siéger comme représentant de la collectivité, il n'est pas tenu de se déporter sauf s'il perçoit une rémunération ou un avantage particulier au titre de cette représentation et en cas d'attribution d'un contrat de la commande publique. Dans ces derniers cas, le déport est nécessaire tant pour prévenir les situations de conflits d'intérêt que pour sécuriser la légalité des délibérations ».

Voilà une évolution dont nous pouvons nous réjouir.

Je vais maintenant passer aux délibérations regroupées :

- ✓ Madame Christine BOST, la n° 1.
- ✓ Madame Véronique FERREIRA, de la 4 à la 24.
- ✓ Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH, de la 26 à la 28.
- ✓ Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, 30, 32, 37 à 39, 42 à 44.
- ✓ Monsieur Patrick LABESSE, 45 à 50.
- ✓ Monsieur Philippe GARNIER, 51 et 52.
- ✓ Monsieur Jean TOUZEAU, 53.
- ✓ Madame Marie-Claude NOËL, 54.
- ✓ Monsieur Jean-François ÉGRON, 56 à 60 et de 63 à 65.
- ✓ Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, 66, 67.
- ✓ Madame Béatrice DE FRANÇOIS, 68 à 70.
- ✓ Madame Claudine BICHET, 71 à 73 et 75 à 77.
- ✓ Monsieur Jean PUYOBRAU, 78 à 81.
- ✓ Madame Brigitte BLOCH, 82 à 92.
- ✓ Madame Andréa KISS, 93 à 100, 102 à 108, 110 à 112.
- ✓ Monsieur Thierry TRIJOULET, 113 à 118.
- ✓ Monsieur Philippe PAPADATO, 119 à 124.
- ✓ Madame Delphine JAMET, 125.
- ✓ Monsieur Alexandre RUBIO, 127.
- ✓ Monsieur Vincent MAURIN, 128.
- ✓ Madame Isabelle RAMY, 129.
- ✓ Monsieur Jean-Baptiste THONY, 130.
- ✓ Monsieur Éric CABRILLAT, 131 à 133.

J'ai terminé les affaires regroupées.

Mme la Présidente Christine BOST : Sur les affaires regroupées, y a-t-il des demandes d'intervention ? **Monsieur ESCOTS**.

M. ESCOTS : Oui, bonjour à toutes et à tous. Bonjour **Madame la Présidente**. Il y aura un vote contre du Groupe Communiste sur la 18, c'est un dossier de VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement), une seule VEFA, espérons qu'au prochain Conseil, il y en ait zéro, cela va dans le bon sens.

Il y aura un vote contre sur la délibération n° 38, subvention de fonctionnement à l'École de la deuxième chance, avec une intervention que nous versons au dossier dans laquelle nous dénonçons une nouvelle fois le désengagement de l'État en matière d'éducation.

Deux autres interventions seront versées au dossier sur la 72, concernant les concessions pour le service public et la distribution d'électricité, dans laquelle nous insistons pour un véritable service public intégré de l'énergie, capable de planifier, de sécuriser les investissements, de garantir des tarifs justes et de répondre aux besoins de tous. L'exemple du black-out en Espagne devrait nous alerter. Et versé au dossier, puisque la délibération a été regroupée. Sur le dossier 128, précarité étudiante sur laquelle nous sommes déjà intervenus, et l'intervention dans laquelle nous rappelons que la précarité étudiante a explosé sous les mandats d'Emmanuel Macron. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur BOBET**.

M. BOBET : Merci Madame la Présidente. Vous avez évoqué celles et ceux qui sont disparus durant ce mandat, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Alain ANZIANI et Monsieur Nicolas FLORIAN. Je voudrais rappeler que demain, le 31 janvier, nous commémorerons une année d'hommage à Monsieur Nicolas FLORIAN. Et nous nous retrouverons, si vous le voulez bien, à midi, Place Gambetta.

Autre petit préambule de ma part, excusez-moi, mais je ne voudrais pas oublier aussi dans les maires qui ont marqué cette assemblée, Monsieur Patrick PUJOL, le maire de Villenave-d'Ornon depuis 1995, 28 ans, et qui a été vice-président pendant 25 ans. Je pense aussi qu'il ne faut pas l'oublier. Il est encore avec nous.

Applaudissements.

Mme la Présidente Christine BOST : Ce n'est pas un oubli de ma part, mais je respecte la présentation des listes qui se feront dans quelque temps, et ne sachant pas si Monsieur Patrick PUJOL fera partie de la prochaine mandature à Villenave, je ne me suis pas permis de poser la question, mais ce n'est pas un oubli de ma part. Monsieur Patrick PUJOL, bien évidemment, si par hasard tu ne faisais pas partie de la prochaine mandature, toute mon attention se porte aussi aux différents mandats que tu as portés pendant ces années en tant que maire, avec une certaine vivacité et tonicité. Toutes tes interventions n'avaient d'égal que tes convictions.

M. BOBET : Je pense que l'on peut même ajouter liberté à ce propos.

Merci Madame la Présidente.

Vous donnez peut-être les raisons de notre abstention, tout d'abord de notre groupe sur les délibérations 66 et 67, relative à la régie de l'eau et de l'assainissement dont le prolongement est en cohérence avec nos précédents votes.

Nous nous abstiendrons sur les délibérations concernant les n°94, 95, 96, 97, 104 et 105, et un vote contre de Monsieur Fabrice MORETTI sur la 105.

Et puis peut-être pour terminer ce préambule, me réjouir de votre acceptation hier matin au Bureau d'étaler la subvention pour Arc en Rêve sur deux périodes, de manière à bien surveiller le respect des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes sur cette association qui a eu quelques difficultés. Ce ne sont même pas quelques difficultés, c'est vraiment à repenser. Merci de l'avoir accepté et c'est la raison pour laquelle nous l'avons regroupée, vous le savez. Merci d'avoir pris en compte mes propositions.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Salut à toutes et tous. Comme il y a eu pas mal de remerciements, je vais en faire un peu, vite fait, même si nous n'avons pas vécu une histoire d'amour depuis six ans avec vous. Comme personne ne le fera à notre place, c'était pour remercier notre équipe. Parce que l'on va essayer d'être présents quand même à la prochaine mandature, mais c'est loin d'être gagné. Vous avez vu que les forces à gauche sont plutôt divisées, on ne sait pas trop comment on va s'en sortir, mais on va essayer, il y aura une liste.

Mais au cas où on ne soit pas là à nouveau au prochain mandat, ni à la Métropole, ni peut-être à la Ville, c'était pour remercier toute l'équipe. L'équipe d'élus et le groupe d'élus anticapitalistes, qui s'appelait Rouge Bordeaux Anticapitaliste. D'abord Madame Evelynne CERVANTES-DESCUBES qui était élue avec moi jusqu'au 15 mars à la mairie de Bordeaux,

et puis remercier les militants qui ont participé au décryptage des délibérations pendant six ans. L'équipe militante et le conseil scientifique qui a contribué à nous aider quand même à comprendre et à intervenir, à faire des notes, des explications de vote.

C'était important pour nous de s'auto-remercier, puisque personne d'autre ne le fera à notre place. Et puis aussi d'essayer de montrer que l'on est quand même utile au débat politique, on espère en tout cas avoir fait cette démonstration-là. On a une expérience maintenant, c'est la première fois, on découvrait un peu ce que l'on pouvait faire. C'est une activité militante particulière, de pouvoir dire des choses au sein des institutions, au sein des conseils comme celui de la Métropole. On a appris à faire ce boulot-là, on pense avoir quand même bien bossé. La preuve avec toutes les notes que nous avons fournies, parce que comme on faisait beaucoup d'abstentions, on s'est dit que pour montrer que l'on ne s'en moquait pas, on avait envie d'expliquer pourquoi on s'abstenait, d'où la raison de la multiplication des notes écrites.

On a un peu embêté le personnel qui s'occupe de cela, puisque cela donnait du boulot supplémentaire.

Après cette petite phase d'auto-remerciements, je passe aux délibérations. Comme d'habitude, on a énormément d'abstentions et puis un certain nombre de votes contre, et on fait passer la liste aux personnes qui s'occupent de cela, qui s'occupent de faire les PV. On les remercie au passage, c'est la dernière fois qu'on le fait, et on transmet ces votes-là. Je précise aussi que l'on a 103 notes écrites à fournir, qui correspondent aux délibérations qui sont restées groupées, et qui sont des explications de votes pour la dernière fois, nous offrons ce petit paquet, notre petit travail.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur POUTOU. Madame FAHMY.

Mme FAHMY : Merci Madame la Présidente, pour le groupe Renouveau Bordeaux Métropole, une abstention sur les délibérations 66 et 67 s'agissant de la régie de l'eau, merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie. L'ensemble des 133 délibérations sont adoptées.

Mme BOST

(n°1) Liste des arrêtés pris par la Présidente - Information au conseil

Communication effectuée

Mme FERREIRA

(n°4) Programme d'investissement 2026- Autorisation de programme ou d'engagement (AP/AE) - Instruction M4x - Révision des autorisations votées - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Cette délibération est strictement financière et comptable, même s'il y a forcément aussi un contenu politique par les choix budgétaire. Nous choisissons de nous abstenir sur ces pages de tableaux de lignes de dépenses.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

**(n°5) Avenant 2025/2026 relatif au contrat pour la réussite de la transition écologique -
Décision - Autorisation**

Intervention écrite de M. Poutou

Nous ne votons pas contre parce qu'il y a sans doute dans les différentes initiatives des actions qui vont dans le bon sens. Mais ces dispositions de transition écologique sont trop légères au regard de la situation d'urgence climatique. Cela reste trop enfermé dans le système actuel, sans confrontation avec les logiques libérales et marchandes qu'il faudrait pourtant contre-carrer. La délibération le rappelle, elle se fait "conformément à la circulaire de la Première ministre du 29 septembre 2023", c'est à dire dans la lignée de l'action, de l'inaction plus précisément des gouvernements de Macron. Il est d'ailleurs difficile de parler de transition écologique quand voit la continuité des politiques anciennes. Les changements sont trop marginaux. Nous choisissons de nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur
POUTOU**

Mme FERREIRA

**(n°6) Bordeaux - Place Dormoy - Accord-cadre n°2018-E0163M - Travaux d'aménagement
et d'entretien de l'espace public sur le territoire de Bordeaux - Bon de commande n°2021-
00000013 - Protocole transactionnel - Décision - Autorisation**

Intervention écrite de M. Poutou

Encore un protocole d'accord transactionnel qui finit par une collectivité qui rembourse une société privée. Cela après ce qui apparaît comme des tractations, la somme censée être due passe bizarrement de 47 100 euros à 10 500 euros. Nous trouvons très léger la manière de présenter ces délibérations. Les élus seraient donc capables en quelques lignes d'historiques de valider un chèque de 10 000 euros. Pour nous, ce n'est pas possible. Nous pourrions nous abstenir, cela serait raisonnable mais comme en plus la méthode est insatisfaisante, nous choisissons de voter contre.

**Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

**(n°7) Tarifs complémentaires 2026 - Défense extérieure contre l'incendie - Décision -
Adoption**

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur
POUTOU**

Mme FERREIRA

**(n°8) Régime de Fiscalité professionnelle unique (FPU) - Attributions de compensation
pour 2026 - Imputation d'une partie de l'attribution de compensation en section
d'investissement - Lissage des attributions de compensation sur les mois de mars à
décembre 2026 - Décision - Autorisation**

Intervention écrite de M. Poutou

Nous choisissons de nous abstenir, ce que nous pratiquons à chaque fois, sur cette délibération comptable. Nous n'avons pas d'avis sur la répartition des attributions de compensation entre les

communes de la métropole. Cela relève d'un contrat à la base que nous n'avons ni discuté ni signé. Nous n'avons pas la disponibilité ni les moyens humains ou techniques pour étudier sérieusement les modalités des attributions, nous aurions certainement pas mal de désaccords.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°9) Compte rendu des pouvoirs de la Présidente en matière de mécénat

Communication effectuée

Mme FERREIRA

(n°10) SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND - SA D'HLM MESOLIA HABITAT - Rénovation énergétique de 1 LLS individuel situé 4 rue Albert Chalaux, opération Villa Gaucherie - Emprunts de types PAM et Eco-Prêt d'un montant global de 81 155 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Mme FERREIRA

(n°11) PAREMPUYRE - SA D'HLM MESOLIA HABITAT - Rénovation énergétique de 1 LLS individuel situé 14 rue Marcel Bensac, opération Villa Bigeau - Emprunts de types PAM et Eco-Prêt d'un montant global de 84 391 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Mme FERREIRA

(n°12) FLOIRAC - SA D'HLM MESOLIA HABITAT - Rénovation énergétique de 1 LLS individuel situé 19 rue Yves du Manoir, opération Villa du Manoir - Emprunts de types PAM et Eco-Prêt d'un montant global de 76 478 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Mme FERREIRA

(n°13) BORDEAUX - SA D'HLM MESOLIA HABITAT - Rénovation énergétique de 1 LLS individuel situé 8 cité Cazeau, opération Villa Saint-Jean - Emprunts de types PAM et Eco-Prêt d'un montant global de 61 641 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Mme FERREIRA

(n°14) BORDEAUX - FONDATION DU PROTESTANTISME - Acquisition-Amélioration de 12 LLS collectifs situés résidence sociale Godard, 6 rue Gouffrand et 7 rue Godard - Emprunts de types PLAI d'un montant global de 183 000 € à souscrire auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET**

Mme FERREIRA

(n°15) CENON - SA D'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 70 LLS collectifs situés Résidence Henri Sellier, rue Anatole France - Emprunts de type PLS d'un montant de 5 662 210 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous sommes conscients qu'il y a un manque de logements, de logements sociaux plus particulièrement. Ou bien une surpopulation liée aux politiques de métropolisation densification de ces dernières décennies. Il est possible que les politiques d'aménagement du territoire soient mauvaises mais elles ne sont jamais débattues. En attendant, il nous est demandé de valider des "garanties financières" sur de nouvelles constructions, ici pour 70 logements locatifs sociaux à Cenon pour le bailleur Domofrance. Nous choisissons de nous abstenir parce que nous pensons que la question des constructions de logements devrait se discuter différemment, nous sommes en désaccord avec la politique d'urbanisme qui consiste à ne pas prioriser la réhabilitation de l'existant. À ne pas faire un état des lieux précis des bâtiments vacants, à ne pas stopper les démolitions de bâtiments, autant de situations qui permettraient de limiter les constructions neuves dans un espace déjà saturé.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°16) CENON - SA D'HLM DOMOFRANCE - Réhabilitation de 36 LLS collectifs situés Résidence Henri Sellier, rue Anatole France - Emprunt de type PAM d'un montant de 1 620 443 € souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET**

Mme FERREIRA

(n°17) CENON - SA D'HLM DOMOFRANCE - Réhabilitation de 120 LLS collectifs situés Résidence Palmer, 1 rue François de Châteaubriand et 10 rue Louis Pergaud - Emprunts de type PAM d'un montant global de 5 770 691 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET**

Mme FERREIRA

(n°18) LE HAILLAN - SA D'HLM ICF ATLANTIQUE - Acquisition en VEFA de 10 LLS individuels situés 59 rue du Médoc - Emprunts de types PLAI, PLUS et PLS d'un montant global de 1 310 263 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation Majorité

Intervention écrite de M. Poutou

Il n'y avait aucune raison de ne pas finir par un vote contre sur la dernière délibération qui propose du logement en VEFA. Nous sommes contre ce dispositif qui laisse au secteur privé une mainmise quasi totale. Nous défendons au contraire une politique de logement sous maîtrise publique. Cette délibération illustre une partie du désaccord de fond avec la métropole qui reste bien dans les logiques libérales et marchandes, sans jamais se confronter avec les affairistes et promoteurs de l'immobilier.

**Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur FARNIER, Monsieur FEUGAS, Madame MELLIER, Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°19) PESSAC - SCIC COOPERATIVE FONCIERE AQUITAINE - Acquisition et portage du foncier de 29 logements BRS situés rue Martin Luther King, opération Rosa Parks - Emprunt de type Prêt long terme d'un montant de 435 000 euros souscrit auprès d'Action Logement Services - Garantie - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous sommes très sceptiques sur les BRS. D'un côté cela semble positif car cela permet à des personnes modestes d'acquérir un appartement plus facilement. Mais en même temps, cela pousse des gens modestes à s'endetter avec un crédit et parfois à ne pas s'en sortir. Aussi, il s'agit, pour beaucoup, de logements qui quittent le parc social (vente de bailleurs sociaux). Tout n'est pas simple et tout n'est pas bien dans ce dispositif. Bien sûr il manque dramatiquement des quantités de logements sociaux pour des milliers de dossiers en attente. Mais des solutions existent aussi pour créer du logement avec une politique volontariste qui consisterait à réhabiliter l'existant et à réoccuper les bâtiments vides (en premier les bâtiments publics). Nous préférons nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°20) MERIGNAC - SCIC COOPERATIVE FONCIERE AQUITAINE - Acquisition et portage du foncier de 16 logements BRS situés rue Boileau et rue Albert Decraix, opération Agora - Emprunt de type Prêt long terme d'un montant de 240 000 euros souscrit auprès d'Action Logement Services - Garantie - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous sommes très sceptiques sur les BRS. D'un côté cela semble positif car cela permet à des personnes modestes d'acquérir un appartement plus facilement. Mais en même temps, cela pousse des gens modestes à s'endetter avec un crédit et parfois à ne pas s'en sortir. Aussi, il s'agit pour beaucoup de logements qui quittent le parc social (vente de bailleurs sociaux). Tout n'est pas simple et tout n'est pas bien dans ce dispositif. Bien sûr il manque dramatiquement des quantités de logements sociaux pour des milliers de dossiers en attente. Mais des solutions existent aussi pour

créer du logement avec une politique volontariste qui consisterait à réhabiliter l'existant et à réoccuper les bâtiments vides (en premier les bâtiments publics). Nous préférons nous abstenir.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°21) BORDEAUX - SAEM ADOMA - Charge foncière et construction de 50 LLS collectifs situés rue Germaine Cantelaube, opération Tri Postal - Emprunts de types PLAI et PHB 2.0 d'un montant global de 2 213 194 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous sommes conscients qu'il y a un manque de logements, de logements sociaux plus particulièrement. Ou bien une surpopulation liée aux politiques de métropolisation densification de ces dernières décennies. Il est possible que les politiques d'aménagement du territoire soient mauvaises mais elles ne sont jamais débattues. En attendant, il nous est demandé de valider des "garanties financières" sur de nouvelles constructions, ici pour 50 logements locatifs sociaux à Bordeaux pour la SAEM ADOMA. Nous choisissons de nous abstenir parce que nous pensons que la question des constructions de logements devrait se discuter différemment, nous sommes en désaccord avec la politique d'urbanisme qui consiste à ne pas prioriser la réhabilitation de l'existant, à ne pas faire un état des lieux précis des bâtiments vacants, à ne pas stopper les démolitions de bâtiments, autant de situations qui permettraient de limiter les constructions neuves dans un espace déjà saturé.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°22) BORDEAUX - SA D'HLM MESOLIA HABITAT - Réhabilitation de 96 LLS collectifs situés 7 cours Louis Fargue, résidence Aliénor - Emprunt de type PAM d'un montant de 2 763 428 € souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Mme FERREIRA

(n°23) Adhésion de Bordeaux Métropole à l'association de préfiguration de la maîtrise d'ouvrage élargie du projet Passerelle d'échanges d'informations fiscales entre collectivités et la Direction Régionale des Finances Publiques

Intervention écrite de M. Poutou

Cette délibération nous apparaît technique, nous ne sommes pas en mesure d'étudier sérieusement le sujet. Nous nous abstenons.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°24) Participation de la Métropole à l'organisation du Mondial Secours et protection 2027 à BORDEAUX - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Le 133ème congrès national des sapeurs-pompiers se tiendra à Bordeaux en 2027, il est proposé que l'évènement soit subventionné à hauteur de 120 000€. Nous trouvons que cette somme est excessive. En effet cet argent pourrait être utilisé pour donner directement plus de moyens aux services de secours, au SAMU social. Le côté "bling bling" de ces congrès ne nous fait pas oublier le rôle fondamental des services de secours et d'incendie complètement à la charge du département. Nous sommes dans une région où les risques d'incendie et d'inondations sont très importants (cf incendie de 2023. Il y a donc des besoins qui vont au-delà d'un congrès, lequel va occuper l'actualité pendant quelques jours. On peut aussi poser la question de la pérennité des financements avec un Conseil départemental de la Gironde qui est en grande difficulté financière. Nous préférons nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur DUPRAT**

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°26) Lignes de Bus Express et Projets structurants d'infrastructure de transports - Convention entre REGAZ et Bordeaux Métropole pour la modification des ouvrages de distribution de gaz

Intervention écrite de M. Poutou

Nous ne sommes pas en mesure de valider ou pas cette convention entre la métropole et Regaz (11 pages), faute de temps. Pour rappel, il y a 136 délibérations pour ce dernier conseil, à 4 jours du conseil municipal. Nous préférons nous abstenir, cela nous semble plus raisonnable.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU**

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°27) Lignes de Bus Express et Projets structurants d'infrastructure de transports - Conventions entre Enedis et Bordeaux Métropole pour la modification des ouvrages électriques de distribution publique - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Comme sur d'autres délibérations du même conseil et d'un sujet proche, nous ne sommes pas en mesure de valider des conventions de chantiers qui nous apparaissent comme techniques. Nous ne pouvons que nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU**

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°28) Protocole d'accord transactionnel "La Belle énergie" - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°30) Dispositif d'aide à la mobilité courte durée des doctorants de la métropole bordelaise - Désignation d'un représentant - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous approuvons le geste, le soutien aux doctorants notamment les plus modestes. Avec deux remarques : d'abord il faudrait reconnaître que cela reste une aide symbolique tant la précarité frappe le milieu doctorant et étudiant en général. Il aurait été judicieux de faire un état des lieux et de montrer la réalité des difficultés pour les étudiants et les chercheurs. Et ne pas se contenter des phrases ronflantes sur l'importance de la recherche. Il faudrait aussi parler de l'état de l'université, des politiques de marchandisation de l'éducation qui réduit les moyens financiers et humains. Qui accroît les galères pour les étudiants et pour le personnel des universités. Il aurait fallu au passage dénoncer les choix politiques qui détériorent les "établissements d'enseignement supérieur et de recherche", cela aurait donné plus de vérité et de sincérité à la délibération. Malgré ces critiques, nous choisissons de voter pour cette aide de 40 000 euros à l'année.

**Unanimité des suffrages exprimés –
Désignation effectuée**

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°32) Association européenne du film d'animation Cartoon - Organisation de la manifestation Cartoon Movie du 03 au 05 mars 2026 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous pouvons voir cet événement de deux façons ; le côté pile, c'est un événement culturel international qui va connaître du succès, le cartoon étant un domaine du cinéma qui marche bien. Le côté face c'est aussi une gestion des ressources humaines des sociétés de création (précarité de l'emploi, harcèlement) nous en avons eu des exemples à Bordeaux. Nous préférons nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°37) A.DE.L.E. - ADSI TECHNOWEST - Maison de l'emploi et de l'entreprise de BORDEAUX - Année 2026 - Subvention de fonctionnement pour action spécifique : Offre de service RH aux entreprises commune aux OIN OIM - Décision - Autorisation - Convention

Intervention écrite de M. Poutou

Nous ne reprenons pas ici la note de la délibération précédente (41342), mais nous votons contre cette délibération 41343 pour les mêmes raisons. Nous n'adhérons pas du tout à la philosophie dans ce qui se nomme « dispositifs pour la défense de l'emploi ».

Pour être efficace, il est nécessaire de rompre avec les politiques libérales et défendre avant tout les conditions sociales des emplois dans les services publics.

Majorité

Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°38) AFEPT - Année 2026 - Subvention de fonctionnement "Ecole de la deuxième chance" - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Chaque année en France, plus de 100.000 jeunes sortent du système scolaire sans diplômes ou qualifications. Ces jeunes sont globalement issus des classes populaires. On peut se dire qu'il y a une relation entre le milieu social et l'échec scolaire. Comment répondre à cette exclusion scolaire : dans un premier temps il faut que l'État donne plus de moyens à l'école, en recrutant des enseignants, des psychologues, des AVS, des éducateurs... il faut donner plus à ceux qui ont moins. Dans un deuxième temps, si l'État ne fait pas son travail, les municipalités, les métropoles, les départements doivent mettre en place des structures pour venir en aide aux familles les plus démunies. Que ce soit sanitaires (dispensaires avec des médecins, le planning familial, des psychologues...) ou sociales (recruter des assistantes sociales, des éducateurs...). Alors oui, Nous ne sommes pas opposés à l'école de la deuxième chance mais nous pensons que les réponses à l'échec scolaire ne sont pas adaptées. Car elle concerne trop peu de jeunes, seulement sur la base du volontariat. L'objectif de l'école de la deuxième chance n'est pas de former des esprits critiques, ce n'est pas d'apporter des éléments de réflexion, de la culture, des outils pour comprendre le monde. L'école de la deuxième chance a pour objectif principal l'insertion dans le monde du travail. Nous ne votons pas contre cette délibération, nous nous abstenons car les réponses à l'échec scolaire ne peuvent être que politiques en donnant plus de moyens à l'Éducation Nationale.

Majorité

Abstention : Monsieur POUTOU

Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur FARNIER, Monsieur FEUGAS, Madame MELLIER

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°39) Caisse sociale de développement local - Année 2026 - Subvention de fonction du dispositif "Clinique des TPE" - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Comme pour les délibérations concernant la "clinique des TPE", déjà présentées les mois et les années précédentes, en conseil municipal de Bordeaux comme ici en conseil métropole, nous choisissons encore de nous abstenir. Certes nous partageons la volonté de soutenir des structures dont la mission est d'aider les personnes les plus fragiles ou précaires financièrement. Or ici il s'agit de la Caisse de Solidarité (CSDL) et plus précisément de la "Clinique des TPE", donc en soutien des TPE. Pourquoi n'y a-t-il pas de "clinique des services publics" ? Il nous semble que cela devrait être une priorité. Car il est crucial de sortir des secteurs marchandes, de cette économie qui met les profits et la rentabilité avant les emplois et l'utilité sociale. Aussi qu'en est-il réellement de l'efficacité de ces dispositifs, de la réalité des aides aux plus démunies, quelle transparence dans les actions ? Il nous est demandé de valider une subvention de 47 500 euros (comme l'année précédente) sans que nous ayons les informations qui nous semblent pourtant nécessaires. Encore une fois, nous faisons remarquer qu'il existe plusieurs dispositifs d'aides sociales. Que cela ne rend pas la situation très

lisible. Aussi les aides publiques devraient être sous contrôle. Du coup, il est difficile pour nous de valider la subvention pour toutes ces raisons.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°42) Subvention de fonctionnement 2026 entre Bordeaux - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Dans cette délibération il s'agit d'attribuer une subvention de fonctionnement de 3 717 000 € en faveur de l'OTCBM au titre du BP 2026 en recul de 5% par rapport à 2025 (on rogne partout). Pas de changement sur les objectifs de la convention, c'est un copié collé par rapport à l'année dernière. La question de fond demeure : Que veut-t-on montrer de Bordeaux ? La réalité est que les sites fréquentés et mis en valeur restent concentrés autour du centre historique, le triangle d'or « Intendance Tourny Clémenceau ». C'est la ville bourgeoise avec son passé colonial peu reluisant. On y retrouve les mots à la mode qui sonnent creux, comme le "tourisme responsable", le programme bordeaux solidaire, le "tourisme de proximité", mais au-delà des mots, qu'est-ce concrètement ? Nous avons déjà exprimé nos désaccords sur la politique touristique, sur la fête du vin etc. Etant en opposition avec les notions d'attractivité et autre aspect de la "philosophie" métropolitaine, très dans la ligne libérale et marchande, nous votons contre cette subvention de 3,7 millions d'euros. Une somme d'argent public que nous distribuerions différemment, en fonction des besoins sociaux urgents, y compris en lien avec des préoccupations touristiques.

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°43) Rapport d'activité pour l'Ecole supérieure des beaux art de BORDEAUX - exercices 2023/2024 - Information au Conseil

Intervention écrite de M. Poutou

Nous n'avons malheureusement pas eu la disponibilité pour étudier le rapport d'activité de l'école des Beaux-Arts. Nous n'avons donc pas de remarques à faire remonter. Nous refaisons ici la remarque, il y a le souci d'un ordre du jour trop chargé (avec 135 délibérations !) pour un conseil qui dure 8 heures environ. De cette façon, il est impossible d'en débattre y compris pendant le conseil.

Communication effectuée

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°44) SPL Société Public Locale BORDEAUX AEROPARC - Réduction du capital social et participation de Bordeaux Métropole à l'augmentation de capital social par incorporation de l'apport en compte courant d'actionnaire - Validation de modifications statutaires - Autorisation des représentants de Bordeaux Métropole à approuver les modifications statutaires - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous avons un désaccord de fond avec la politique de la métropole concernant le secteur aéronautique, de soutien à l'activité de l'aéroport etc...

Cela mériterait un débat qu'il n'est pas possible de mener dans un conseil saturé de 135 délibérations. Nous votons contre cette délibération.

Majorité
Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame GASPARD, Monsieur MANGON, Madame RECALDE, Monsieur RIVIERES, Monsieur TRIJOULET

M. LABESSE

(n°45) Appel à projet 2026/2027 pour l'animation, la gestion et la collecte des zones de réemploi en centres de recyclage - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous ne comprenons pas très bien le réflexe de lancer des appels à projets, ici pour développer des zones de réemploi dans les déchetteries. Nous ne partageons pas l'idée de faire faire par des organismes, même soi-disant "éco-responsables du secteur ESS » qui sert souvent de prétexte à filialiser les activités qui pourraient ou devraient rester publiques. Au contraire, nous pensons que le service public doit être renforcé, avec des moyens humains supplémentaires, avec des structures plus importantes si elles saturent, étant donnée l'augmentation de la population. Il y aurait besoin d'un état des lieux comparatifs sur les coûts selon les choix effectués. Nous avons seulement une option qui est défendue et c'est très rarement celle de la prise en charge directe par les pouvoirs publics. Nous votons contre.

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

M. LABESSE

(n°46) Règlement de la collecte des déchets - Décision - Approbation

Intervention écrite de M. Poutou

Désolé mais là encore il nous est impossible d'étudier sérieusement ce document de 45 pages, faute de temps, de disponibilité pour notre petite équipe militante. Nous aurions sans doute des remarques à faire, même négatives, mais nous choisissons logiquement de faire abstention.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. LABESSE

(n°47) Coopération territoriale - Traitement des déchets ménagers et assimilés Désignation des membres représentants Bordeaux Métropole au sein du groupement d'intérêt public Alliance Déchets - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Au moment où nous écrivons, nous n'avons pas les noms des candidats proposés. Mais peu importe, il n'y a rien de personnel. Il n'est pas question pour nous de valider les choix qui seront effectués car nous n'avons tout simplement pas confiance en Bordeaux Métropole et ses décisions politiques.

Nous n'adhérons pas aux méthodes habituelles de gouvernance. Nous choisissons de nous abstenir.

Unanimité des suffrages exprimés –

Désignations effectuées

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur RUBIO

M. LABESSE

(n°48) Traitement des déchets ménagers et assimilés dans le centre de tri de BEGLES et les unités de valorisation énergétique de BEGLES et CENON - Choix du mode de gestion - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

La délibération porte sur l'attribution d'une DSP (Délégation de service public) pour ce service à la société SOVAL, spécialisée dans le traitement des déchets non dangereux. Nous sommes opposés au principe d'une gestion des déchets sous la forme d'une délégation de service public auprès d'une société privée, nous défendons au contraire une gestion publique directe. Nous votons contre.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

M. LABESSE

(n°49) Evolution du Règlement de Redevance Spéciale- Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous n'avons malheureusement pas la disponibilité pour étudier sérieusement un document de 20 pages relativement "technique". Il y aurait certainement des remarques à faire. Nous tenons à préciser que nous défendons un véritable service public de collecte et de traitement des déchets sur l'ensemble de la métropole. Avec des moyens financiers et humains pour assurer le service dans les meilleures conditions. Ce qui n'est pas le cas actuellement, les déchets s'accumulant parfois dans les rues et les quartiers. Nous choisissons de nous abstenir.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

M. LABESSE

(n°50) Coopération territoriale - Traitement des déchets ménagers et assimilés - Création d'un groupement d'autorités concédantes - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Le projet ne remet pas en cause la délégation de service public au privé. Il prépare au contraire un nouveau contrat de concession long (2028–2034/2035) qui confie l'exploitation des UVE et du centre de tri à un opérateur privé, avec profits garantis et risques mutualisés entre collectivités. La valorisation énergétique est une écologie de marché, fondée sur la combustion des déchets et la vente d'énergie. Elle perpétue le problème au lieu de le réduire. Nous votons contre

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

M. GARNIER

(n°51) Soutien à l'économie de proximité - Partenariat 2026 entre Bordeaux Métropole et la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Il s'agit ici d'accorder à la CCIBG (Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde) une subvention pour financer des actions en faveur du commerce de proximité (économie de proximité) à hauteur de 65K€. Il faut tout de même rappeler que tous les commerces versent avec la CET (contribution Économique territoriale) une taxe pour financer les CCI. En quelque sorte les CCI prélèvent indirectement l'impôt destiné à financer leurs actions. Et en plus ils sollicitent les collectivités ! Nous sommes très sceptiques sur ce fonctionnement. Aussi nous avons un regard très critique sur la façon de soutenir "l'économie de proximité". Il nous semble que l'attention de la CCI mais aussi de la métropole se porte surtout vers les quartiers du centre, vers les classes sociales les plus aisées ou les moins modestes. Car si on étudie l'implantation des petits commerces dans les quartiers populaires (exemples du Grand-Parc et des Aubiers, on pourrait aussi parler de la Benauge) la situation est plutôt catastrophique. Il manque des commerces et des activités comme les services publics. Et on ne peut pas dire que la CCI ou la métropole s'en alarme. Nous votons contre cette subvention de 65 000 euros tout en demandant une réflexion sur l'égalité des quartiers. Sur le fait de mettre des moyens pour développer une activité économique dans les quartiers populaires, là où des besoins s'expriment, en lien avec les projets des habitants.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

M. GARNIER

(n°52) Economie sociale et solidaire - Soutien aux acteurs de l'accompagnement à la création d'activités et d'emploi - Conventions 2026 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Cette délibération propose le soutien à 7 structures d'accompagnement de l'ESS financées par Bordeaux Métropole dans le cadre de la Feuille de route ESS Métropolitaine 2022-2026. On y trouve le GSEF grosse association internationale de l'économie sociale à laquelle participe la ville de Bordeaux, la Métropole, la région Nouvelle-Aquitaine, un grand barnum qui fait vivre beaucoup de monde ! Les associations sont principalement tournées vers l'accompagnement à la création d'activités et le soutien aux entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire. Il s'agit d'attribuer au total 300K€ de subventions répartis entre ces 7 structures. Cela laisse perplexe. Nous nous abstenons.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

M. TOUZEAU

(n°53) Convention de partenariat entre la commune de CADAUJAC, le syndicat viticole de PESSAC-LEOGNAN et Bordeaux Métropole pour la gestion à titre expérimental du ponton du port de l'Esquillot - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

A priori la perspective d'un embarcadère en service, réhabilité et rénové, paraît une idée sympathique et pratique. Il n'est pas dit s'il s'agit de mettre en place une extension du service public des transports métropolitains. Du genre d'une ligne "bato" supplémentaire, connectée au reste du réseau, histoire de ne pas en faire seulement du transport touristique. Ne sont pas précisées non plus les conditions

tarifaires d'utilisation du transport. C'est peut-être un peu tôt, mais il aurait été utile d'en dire plus sur les intentions. Nous préférons nous abstenir.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme NOEL

(n°54) Agence d'urbanisme - subvention de fonctionnement 2026 - Convention - Décision
- Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Voilà un rapport de 33 pages, dont nous avons extrait quelques constats et préoccupations. Globalement les prévisions de l'A'Urba s'inscrivent dans une baisse des subventions et des recettes propres qui peut compromettre l'étendue et la qualité de ses actions futures. Avec une augmentation du déficit d'exploitation passant de -300K€ en 2025 à -600K€ en 2026 pour un budget total d'environ 5200 K€. C'est un point d'inquiétude important. Le programme de travail de l'A'Urba pour 2026 est résumé page 33. Avec l'extrait suivant " L'agence renforcera aussi son expertise sur la ville recyclable (transformation des bureaux en logements, mutation des tissus pavillonnaires), le bien-vivre (enquêtes sur les usages, santé) et la solidarité territoriale (sans-abrisme, ruralité)". Le rôle de l'agence est indéniable dans la politique d'urbanisme de la Métropole même si son travail de proximité avec la population est peu accessible et réservé à un public d'initiés. Dès lors comment s'emparer de ce vaste sujet dans une visée démocratique qui associe plus directement la population aux grands projets urbains pour l'avenir ? Surtout quand les moyens de fonctionnement restent insuffisants. Quand ses travaux sont en réalité si peu communiqués, analysés et utilisés pour apporter des réponses aux difficultés quotidiennes des habitants et usagers de la métropole. Il y a une incohérence car d'un côté le travail de l'agence A'Urba est reconnu important et de l'autre, les subventions des collectivités diminuent. Comme sur de nombreux sujets, le fait de maintenir à minima des subventions de ce genre devraient être envisagé, en revoyant les budgets qui ne sont pas clairement construits pour répondre d'abord aux difficultés de la population. Nous faisons abstention sur la convention proposée qui acte une subvention de fonctionnement insuffisante.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

M. EGRON

(n°56) Protocole d'accord transactionnel - Société Conviction RH - Marché n° 2022-E0428M
- Lot n° 01 : Accompagnement des collectifs de travail dans l'optimisation de leur organisation et de leurs pratiques - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

La Conviction RH fait partie de la myriade des cabinets de conseils auxquels la Métropole fait appel pour organiser ses "concertations" et sa communication. Pour nous, ces prestations éloignent davantage les élus de la population, car menées par des intervenants (sociétés privées) qui ne connaissent pas les villes et encore moins les besoins de la population. Qui semblent aussi se faire une bonne marge bénéficiaire sur le dos des collectivités. Tout cela manque de transparence et de démocratie. La délibération veut, sans s'attarder sur des explications, nous faire voter un chèque de 24,962 euros, comme ça. Nous votons contre bien entendu.

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU

M. EGRON

(n°57) Protocole d'accord transactionnel - SAS Voirin Consultants - Marché n° 2022-E0428M - Lot n° 01 : Accompagnement des collectifs de travail dans l'optimisation de leur organisation et de leurs pratiques - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Ce rapport illustre la logique néolibérale à l'œuvre dans les collectivités : des missions relevant du fonctionnement interne du service public sont confiées à un cabinet privé de conseil managérial. Sous couvert « d'accompagnement » et « d'optimisation », il s'agit d'importer des méthodes issues du privé. L'argent public est distribué à des entreprises privées. Nous sommes contre les externalisations. Faute d'éléments explicatifs nous votons contre cette délibération.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

M. EGRON

(n°58) Convention d'objectifs et de mise à disposition de moyens entre l'association UBM et Bordeaux Métropole au bénéfice de ses agents - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous ne pensons pas avoir les moyens de donner un avis sur un tel document. Nous ne savons pas si les 200 000 euros de subvention sont suffisants au regard des besoins. Comment pourrions-nous le savoir, nous l'avons dit et redit, chaque année, il manque les avis des organisations représentatives du personnel, il manque leur parole, alors que les agents de la métropole sont bien les premiers concernés par le fonctionnement de l'association et les moyens qui lui sont donnés. Nous préférons nous abstenir.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

M. EGRON

(n°59) Convention de mise à disposition de moyens entre le COS et Bordeaux Métropole au bénéfice de ses agents pour l'année 2026 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous ne pensons pas avoir les moyens de donner un avis sur un tel document. Nous ne savons pas du tout si la subvention de fonctionnement de 2 millions d'euros est suffisante au regard des besoins du COS. Nous l'avons dit et redit, chaque année, il manque les avis des organisations représentatives du personnel, il manque leur parole, alors que les agents de la métropole sont bien les premiers concernés par le fonctionnement de l'association et les moyens qui lui sont donnés. Nous préférons nous abstenir.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

M. EGRON

(n°60) Agents du Stade - Protection sociale complémentaire - Complémentaire santé - Complémentaire Prévoyance - Retraite complémentaire - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Comme nous le faisons systématiquement pour ce genre de délibérations qui concernent les conditions sociales d'emplois des agents de la métropole, nous préférons ici nous abstenir. Nous ne

sommes pas compétents pour valider ou pas de tels documents. Il manque selon nous les avis des organisations représentatives du personnel, des avis qui nous semblent incontournables car c'est bien le personnel qui est concerné directement par ces décisions. Encore une fois la parole des salariés est invisibilisée.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. EGRON

(n°63) Contrat de co-développement 2024-2027 - Stratégie funéraire - Subvention d'aide à l'investissement pour l'aménagement du cimetière de MARTIGNAS-SUR-JALLE - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°64) Marché public 2020-E0195M - Travaux d'aménagement des parcs cimetières rive droite et rive gauche de BM- Lot 1 : VRD, funéraire - Modulation de pénalités - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. EGRON

(n°65) Protocole d'accord transactionnel - Marché n°2022-E0244M - LOT 2 Infogérance support de proximité numérique - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Comme la plupart des protocoles d'accord transactionnel, la conclusion est l'issue de négociations, de tractations, faite parfois de menaces de procès. Il y a certes un historique qui résume les raisons du conflit. Mais au bout, il nous est difficile de savoir si l'accord est juste ou s'il est le produit d'un rapport de force entre la collectivité et la société SPIE ICS. Nous préférons ne pas valider et nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU**

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°66) Convention de financement de la régie au titre du service public de gestion des eaux pluviales urbaines - volet investissement - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Voilà encore une délibération quasi illisible pour nous. Il s'agit d'organiser la gestion comptable du service. Nous n'avons pas la compétence pour donner un avis fondé. Nous précisons quand même que sur le fond politique, nous défendons un service public de l'eau. Après, la gestion dans ses détails mériterait qu'on y regarde de plus près, mais pour cela, sur ces questions techniques et comptables, visiblement il y a besoin de s'y connaître. Nous choisissons de nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur**

CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE,
Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES,
Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT,
Madame FAHMY, Madame GAUSSENS,
Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN,
Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI,
Monsieur MANGON, Monsieur MARI,
Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI,
Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame
PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur
PESCINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur
POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur
RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur
ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame
SABOURET, Monsieur SALLABERRY,
Monsieur TROUCHE

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°67) Convention de financement de la régie au titre du service public de la gestion des eaux pluviales urbaines - Volet fonctionnement - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous sommes complètement favorables à ce que les services de l'eau soient publics. Donc nous défendons la construction, le renforcement et l'extension de la Régie métropolitaine, s'agissant ici de la gestion des eaux pluviales urbaines. Nous actons la dotation annuelle d'un montant de 23 millions d'euros. Mais sans pouvoir mesurer si c'est suffisant ou pas. Nous préférons nous abstenir.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ALCALA, Madame
AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur
BOBET, Madame BONNEFOY, Madame
BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur
CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE,
Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES,
Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT,
Madame FAHMY, Madame GAUSSENS,
Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN,
Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI,
Monsieur MANGON, Monsieur MARI,
Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI,
Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame
PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur
PESCINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur
POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur
RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur
ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame
SABOURET, Monsieur SALLABERRY,
Monsieur TROUCHE

Mme DE FRANÇOIS

(n°68) Avenant n°3 DSP et protocole transactionnel sur les missions d'assistance technique du concessionnaire.

Intervention écrite de M. Poutou

Bon c'est vrai nous ne comprenons pas tout dans les origines du désaccord entre la métropole et Kéolis. Nous avons l'impression d'une tentative de la part de Keolis de récupérer 1,7 millions d'euros. Mais après négociations et études, c'est finalement un accord pour que la métropole indemnise Kéolis de 600 000 euros. Cela ne nous apparaît pas justifié. De toute façon, même si l'histoire nous est racontée en quelques pages, il n'est pas possible de se faire un avis fondé. Ce que nous retenons et ce que nous n'approuvons pas c'est qu'au bout du protocole, c'est la collectivité qui paie à une société privée (ce qui montre encore une fois à quel point la gestion en DSP coûte cher). Nous votons contre la délibération.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Mme DE FRANÇOIS

(n°69) Avenant n°1 Concession de services Gestion et exploitation des abris voyageurs du réseau de bus de Bordeaux Métropole

Intervention écrite de M. Poutou

Dans cette délibération il s'agit d'approuver l'avenant n°1 au contrat de concession de services relatif à la gestion et à l'exploitation des abris voyageurs du réseau de bus de Bordeaux Métropole ainsi que son annexe, pour un montant de 350K€ au groupe Citiz Media, un des leaders du marché publicitaire des bus. Une fois de plus un recours à une société privée. Il y avait d'autres possibilités notamment en gestion directe, mais ce choix a été fait depuis plusieurs années et beaucoup de réseaux dont la RATP ont adopté cette solution.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Mme DE FRANÇOIS

(n°70) Gestion et exploitation des parcs de stationnement - Présentation des rapports annuels des délégataires et de la régie - Activité Stationnement et Exploitation du service public de la fourrière -ANNEE 2024 - Information au conseil

Intervention écrite de M. Poutou

Il s'agit d'une information seulement, sans vote. Nous en profitons pour préciser que nous trouvons anormal que les parkings soient gérés en DSP avec des sociétés privées. Lesquelles par ailleurs pour certaines, ne sont pas spécialement respectueuses des conditions sociales d'emplois ou de l'environnement avec des projets écocides. Tous les parkings devraient être gérés par Metpark, une gestion complètement publique, une manière plus efficace d'en maîtriser les prix. Nous sommes d'ailleurs pour la gratuité du stationnement, au moins pour les résidents. Il s'agit évidemment d'un choix politique, d'une défense du service public en général, d'une valeur de gauche. Mais pour les "gestionnaires" de la métropole, gauche et droite unies, c'est visiblement pas dans le cas.

Communication effectuée

Mme FERREIRA

(n°71) Concession de services avec travaux portant délégation de service public pour l'exploitation du réseau de chauffage urbain des Hauts de Garonne- Avenant 7 - Adoption

Intervention écrite de M. Poutou

Nous sommes opposés à la gestion en DSP, défendant une gestion publique directe qui nous semble plus judicieuse. Pour cette raison, nous votons contre cette délibération qui modifie quelques conditions de la convention en cours.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame

BICHET, Monsieur BOBET, Madame

CURVALE, Monsieur MANGON, Monsieur

MAURIN, Madame MELLIER, Monsieur

RUBIO, Monsieur TROUCHE

Mme BICHET

(n°72) Concessions pour le service public de la distribution d'électricité - Comptes rendus annuels d'activité des concessions passées avec les sociétés Enedis et EDF au titre de l'exercice 2024 - Information au Conseil

Intervention écrite de M. Poutou

Nous n'avons pas pu étudier ce rapport de 500 pages. Nous ne voyons pas comment cela peut être débattu en conseil, voilà un document posé ici, pour information certes, pour dire que c'est transparent, l'information est transmise, mais qui intègre réellement l'information ? Bizarre comme fonctionnement.

Communication effectuée

Mme BICHET

(n°73) Concessions pour le service public de la distribution de gaz - Comptes rendus annuels d'activité des concessions passées avec les sociétés REGAZ et GRDF au titre de l'exercice 2024 - Information au Conseil

Intervention écrite de M. Poutou

Nous n'avons pas pu étudier ce rapport de 500 pages. Nous ne voyons pas comment cela peut être débattu en conseil, voilà un document posé ici, pour information certes, pour dire que c'est transparent, l'information est transmise, mais qui intègre réellement l'information ? Bizarre comme fonctionnement.

Communication effectuée

Mme FERREIRA

(n°75) Concession de services avec travaux portant délégation de service public - réseau de chaleur Saint Jean Belcier- Avenant 6 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Parce que nous sommes en désaccord avec la gestion des réseaux de chaleur sous la forme d'une Délégation de Service Public, nous votons contre.

Par principe, donc contre cet avenant qui modifie quelques aspects secondaires de la convention initiale.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame

BICHET, Monsieur BOBET, Madame

CURVALE, Monsieur MANGON, Monsieur

MAURIN, Madame MELLIER, Monsieur

RUBIO, Monsieur TROUCHE

Mme BICHET

(n°76) Réseau de chaleur Mériadeck Energies - Raccordement du Musée des Arts Décoratifs et du Design au réseau de chaleur - demande de subvention au FEDER - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Mme BICHET

(n°77) Bilan financier et perception des recettes de l'édition des Assises Européennes de la Transition Energétique 2023 à Bordeaux - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous ne sommes pas favorables à de grands évènements comme les Assises européennes de la transition énergétique, qui font se déplacer (très souvent en avion) des personnes venues de toute l'Europe.

Ces évènements coutent chers financièrement, écologiquement et on n'en connaît jamais vraiment le bilan.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

M. PUYOBRAU

(n°78) Approbation de l'avenant n°9 à la convention constitutive du Groupement d'intérêt public du Grand Projet des Villes Rive Droite portant le renouvellement de la structure jusqu'au 31 décembre 2032 et subvention 2026 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Pour 2026, le GIP GPV présente un budget prévisionnel (cf annexe au rapport) qui s'équilibre à hauteur de 1 250 464 €, soit une baisse de 321 617 € par rapport à 2025. Cette fluctuation s'explique par l'absence de la biennale « Panorama » en 2026, celle-ci ayant eu lieu l'année dernière. La contribution demandée à BM est de 222 150€. La délibération délivre peu d'informations détaillées sur les projets. Il s'agit plutôt de proposer un cadre d'animation aux communes et de leur attribuer une enveloppe financière dont les communes doivent faire le meilleur usage possible dans l'intérêt de leur population. Ça a le mérite d'exister sans doute. Nous n'avons pas eu la disponibilité d'étudier le document de 70 pages, nous choisissons logiquement de nous abstenir sur la délibération.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

M. PUYOBRAU

(n°79) Talence Thouars - Convention de financement pour la réalisation d'une opération de réhabilitation de logements locatifs sociaux - Convention - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Dans le cadre de ce projet, le bailleur Domofrance réalise une opération de réhabilitation lourde de 4 résidences portant sur 456 logements sociaux. Le programme de travaux vise à traiter le clos et couvert (isolation extérieure, menuiseries extérieures, isolation des planchers etc.), les parties communes, la mise en sécurité, le traitement des pièces d'eau, la mise en accessibilité des halls aux personnes à mobilité réduite, la création de locaux d'activités à destination du quartier. Par ailleurs, il intègre le raccordement au réseau de chaleur urbain. Le coût total de la subvention est de 36,1 millions d'euros avec une contribution de la Métropole de 3,6 millions (environ 10%). Nous n'avons pas d'opposition au financement de l'opération qui s'avère nécessaire. Nous avons quand même un désaccord avec plusieurs aspects du projet global de réhabilitation, notamment les démolitions d'une quarantaine de logements. Pour cette raison, nous choisissons de nous abstenir sur une convention qui valide l'ensemble du projet.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

M. PUYOBRAU

(n°80) Concession d'aménagement pour la requalification du centre historique de BORDEAUX - Opération de restauration immobilière portant sur 8 immeubles.Prorogation - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET

M. PUYOBRAU

(n°81) Société d'économie mixte locale - Bordeaux Métropole Aménagement (BMA)- Rapport 2025 relatif à l'exercice 2024(En application de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales)- Information pour le conseil

Intervention écrite de M. Poutou

D'abord sur le calendrier : le rapport porte sur l'exercice comptable 2024 et nous sommes début 2026... Même s'il y a une période complémentaire, nous pensons que ce serait plus intéressant pour les élus d'avoir aussi des éléments prévisionnels sur l'année 2025, au moins le premier semestre. Cela manque de transparence. Ensuite, sur le bilan comptable 2024 à proprement parler, il n'y a pas grand-chose à dire si ce n'est que nous constatons effectivement un léger effritement des fonds propres et une hausse du ratio d'endettement. Et surtout une forte hausse du poids des intérêts (plus 13 %) à 1 millions d'euros par an... Mais l'important n'est pas là, en effet, BMA n'est pas une société privée banalisée mais une société d'économie mixte locale d'aménagement et de gestion d'opérations. Il faut sur chaque exercice mesurer son utilité publique et sociale. Et là-dessus, on manque d'éléments chiffrés concrets : combien de ménages logés grâce à BMA, combien d'étudiants, de demandeurs d'asile... il n'y a rien de précis là-dessus... Sur l'aide au développement économique et des opérations comme IKOS : combien d'emplois créés ou aidés ? Combien de salariés et demandeurs d'emplois formés ? Enfin, il y a une ambiguïté à la base même du fonctionnement de BMA qui pose problème (haut de la page 2 de présentation qui dit texto « la SEM peut être concessionnaire d'opérations publiques d'aménagement (d'accord, c'est le rôle de base d'une SEM), réaliser des études d'urbanisme et de programmation (toujours d'accord). Enfin elle peut conduire pour son propre compte des opérations privées d'intérêt général ? Là cela pose question surtout quand on s'aperçoit que les opérations pour compte propre représentent suivant les années entre 30

et 50 % du chiffre d'affaires. Même si par exemple cela peut consister en une location à Domofrance d'une résidence étudiante en échange d'une redevance annuelle. Ces activités pour compte propre sont énigmatiques et peu transparentes et leur utilité peut être questionnée. Tout comme peut être questionnée la « vie sociale » de BMA et notamment la composition de son conseil d'administration où les structures porteuses d'intérêt privé. CCI, MEDEF, Banques (CA, Caisse d'épargne, crédit mutuel.) ont droit toutes à un administrateur au même titre que la CDC qui est une structure publique et détient 16 % du capital de BMA (2ème actionnaire devant la métropole) soit 10 ou 15 fois plus que les acteurs privés représentés, ce n'est pas normal. La surreprésentation des intérêts privés dans le CA tire nécessairement vers la banalisation et la privatisation des activités de BMA. Pourquoi n'y a-t-il aucun représentant des salariés, des usagers, des associations ? Dernier point, sur la rémunération des salariés : on remarque que la masse salariale nette (sans les cotisations sociales) baisse en 2024 alors que les effectifs ont augmenté. On note aussi qu'il n'y a pas eu de versement de prime de partage de la valeur aux bénéficiaires des salariés alors que les mandataires sociaux (DG et Président ?) ont bénéficié d'une prime de 17 000 euros. Ils ont déjà un salaire mensuel supérieur à 12 000 euros ? En plus de l'opacité, il y a comme des injustices.

Communication effectuée

Mme BLOCH

(n°82) Opéra National de BORDEAUX - Soutien à la programmation artistique de l'opéra sur le territoire métropolitain - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Dans le cadre de sa politique d'attractivité, Bordeaux Métropole souhaite encourager les actions de valorisation et de déploiement des propositions artistiques sur le territoire métropolitain. Bordeaux Métropole soutient ainsi depuis 2025 le projet porté par l'ONB intitulé « Pour un Opéra hors les murs qui permet d'encourager le déploiement de concerts et spectacles sur l'ensemble de la Métropole bordelaise et vise à mettre en place des actions destinées à renforcer les contacts avec les artistes hors des lieux habituels de la programmation de l'ONB" Il s'agit d'attribuer une subvention de 600K€ sur un montant total du projet de près de 34M€. Cette délibération était déjà passée en 2025. Il est difficile de se prononcer sur l'impact et l'intérêt réels de ce projet, même si l'on peut se dire que c'est une façon de populariser l'Opéra qui reste un lieu très élitiste. Aussi nous tenons à le répéter, il n'est pas normal que nous n'ayons pas l'avis des personnels de l'opéra, notamment les artistes, musiciens, techniciens concernés plus ou moins directement par le dispositif du "hors-les-murs". En plus, nous avons déjà relayé des critiques formulées par une partie du personnel sur le manque de moyen mis en œuvre et aussi sur l'absence de véritables liens démocratiques entre les directions et le personnel sur le terrain. Nous préférons nous abstenir. Cette délibération est aussi l'occasion de parler d'un point plus général mais pas déconnecté du sujet premier. Il s'agit du principe même de l'octroi de la dotation métropolitaine à l'Opéra National de Bordeaux, totalement conditionnée à la mise en œuvre d'une programmation spécifiquement dédiées aux villes de Métropole. Cette manière de concevoir le financement écarte le fait que la programmation de l'Opéra telle qu'elle existait déjà sert largement les intérêts des habitants de la Métropole bordelaise. Pour rappel, le public de l'ONB est composé en gros d'un tiers d'habitants de Bordeaux, un tiers de Métropole, et un tiers d'ailleurs (région en majorité, puis nationale et internationale). La vocation première de structures comme les opéras en région et les orchestres en région est de se produire dans leur ville-mère, puis de se déployer à destination de publics éloignés (ou empêchés). On comprend le principe de service public d'aller jouer dans une salle de concert à Pessac par exemple, à 25 minutes de tram du Grand Théâtre. Mais ça ne paraît pas primordial, du moins pas au point de conditionner un financement. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas que l'Opéra s'y produise bien entendu ! Pour avoir une vue plus large, la quasi-totalité des grandes maisons françaises (opéras ou orchestres en région) est déjà subventionnée en grande partie par les métropoles (Opéra de Lyon, Opéra de Montpellier, Opéra du Capitole de Toulouse, ...). Pour comparaison, la structure la plus semblable à l'ONB (taille, trois forces artistiques permanentes, missions, prestige, etc ...), l'Opéra National du Capitole de Toulouse, bénéficie d'une subvention de la métropole toulousaine d'un montant de plus de 29 Millions d'euros, bien évidemment utilisables pour le TOM (masse salariale, factures énergétiques, ...), contre 600 000 € de la Métropole

bordelaise, conditionnés à la mise en place de concerts directement dans les villes de métropole au coût équivalent. Donc pas un centime utilisable pour le TOM ou même la programmation au Grand Théâtre ou à l'Auditorium. Pour avoir un ordre de grandeur de richesse de ces deux métropoles, selon les délibérations publiques, le budget primitif 2025 de la Métropole bordelaise est de 2,7 Milliards, et celui de la Métropole toulousaine de 2,1 Milliards (à vérifier ?). Or c'est bien d'un financement à part entière et à la hauteur de la Métropole bordelaise dont l'ONB a cruellement besoin. Toujours en comparant avec Toulouse qui est réellement notre jumeau au niveau de la structure, en 2018/2019, l'ensemble des subventions publiques allouées au Capitole de Toulouse s'élevait à 29,6 Millions d'euros ; sur cette même saison, celles allouées à l'ONB étaient de 22,7 Millions d'euros, en 2024, les subventions publiques allouées au Capitole de Toulouse s'élevaient à 34,7 Millions d'euros. La même année, celles allouées à l'ONB étaient de 23,1 Millions d'euros Et pourtant, malgré cette avance, même le Capitole rencontre des difficultés (programmation, emplois, etc.). En attendant l'écart se creuse, et la situation de l'Opéra, de son personnel, de ses artistes devient asphyxiante si la Métropole bordelaise ne prend pas la mesure de l'importance de son entrée forte et à part entière à la table des financeurs.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme BLOCH

(n°83) Association Villa Primrose Bordeaux - Année 2026 - Subvention d'aide à une manifestation - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

L'Association Villa Primrose Bordeaux organise depuis 2008 le Tournoi international de tennis de Bordeaux, BNP Paribas Primrose, une compétition internationale de tennis inscrite au circuit international de l'Association des joueurs de tennis professionnels (ATP). La 17ème édition de cette manifestation est programmée du 11 au 17 mai 2026 à la Villa Primrose à Bordeaux. Il est proposé un soutien à hauteur de 23 750 € sur un budget prévisionnel de 1 734 060 €, soit 1,37 % du budget global de la manifestation". Nous restons dans la continuité du "Non c'est Non" à des manifestations élitistes réservées à la bourgeoisie bordelaise. Nous pensons que l'argent public doit aller vers des besoins sociaux et culturels plus urgents.

**Majorité
Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU**

Mme BLOCH

(n°84) Règlement d'intervention "Sport" - Commune de BRUGES - Versement d'un fonds de concours - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

La délibération porte sur la participation de la Métropole au soutien du financement « équipements sportifs communaux pour la ville de Bruges » à hauteur de 1 200 000 € en vue de réhabiliter un espace sportif. Nous n'avons pas d'opposition. Mais nous n'avons pas suffisamment de visibilité pour valider ou invalider une telle somme d'argent. Nous n'avons pas les commentaires des clubs sportifs, des gens plus ou moins directement concernés par la réhabilitation. Est-ce que cela correspond bien aux besoins, aux sollicitations ? Nous préférons nous abstenir.

**Majorité
Abstention : Monsieur POUTOU
Contre : Monsieur MORISSET**

Mme BLOCH

**(n°85) Tournoi de rugby SVNS Series - Conditions d'accueil de l'événement sur le territoire
- Décision - Autorisation**

Intervention écrite de M. Poutou

Cette délibération porte sur les conditions d'accueil de la phase finale du 5 au 7 juin 2026 du World rugby SVNS (rugby à 7). Même si l'on aime le Rugby, on peut ne pas soutenir ce type de compétition à vocation principalement commerciale. Dans le cas présent c'est de permettre au Stade Bordeaux Atlantique ex-Matmut de remplir son carnet de commandes depuis qu'il est passé sous contrôle métropolitain. La délibération nous parle de retombée économique, certes, mais pour qui, dans quelle mesure ces retombées sont collectivisées, profitent à la population ? Aux personnes qui pratiquent le sport amateur, par exemple en donnant des moyens aux développement de structures sportives dans la métropole ? Quelle seraient les dépenses pour les collectivités ? En l'absence de ces informations et en l'état de la délibération, nous choisissons de voter contre.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Mme BLOCH

(n°86) Stade Matmut Atlantique - Rapport annuel des exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 juillet 2025 de la société Stade Bordeaux Atlantique (SBA) - Information au Conseil

Intervention écrite de M. Poutou

Ce rapport ne fait que confirmer le constat d'un désastre économique de la gestion du stade Bordeaux Atlantique ex-Matmut sur 10 ans d'exploitation. Au terme de 10 ans et 3 mois d'exploitation le résultat net de SBA s'élève à -18,7 M€, il est en retrait de 11,8 M€ par rapport aux prévisions. Ce constat a été acté par le conseil de Métropole en juillet 2025 et s'est conclu par le rachat de la dette et la reprise de la gestion du Stade dans le cadre d'une Régie Métropolitaine. Les chiffres qui nous sont donnés s'arrêtent à cette date. Pour la période qui vient en 2026, les prévisions restent très hasardeuses même si quelques événements de portée internationale sont programmés. Ils ne dissiperont pas l'inquiétude que nous pouvons avoir avec au bout du compte une addition qui sera payée par le contribuable.

Communication effectuée

Mme BLOCH

**(n°87) Stade Atlantique Bordeaux Métropole - Grille tarifaire grands événements sportifs -
Décision - Autorisation**

Intervention écrite de M. Poutou

On a bien des tarifs de redevances pour les prestations fournies par la Régie, mais sans prévisionnel sur la fréquentation à venir, nous ne pouvons-nous faire aucune idée de la pertinence de cette grille tarifaire. Nous nous abstenons logiquement.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Mme BLOCH

(n°88) Subventions 2026 - Manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Il s'agit ici d'un soutien à 46 manifestations culturelles formalisé dans le cadre des contrats de co-développement 2024-2027 conclus entre Bordeaux Métropole et les 28 communes et adoptés par délibération n°2023/595 du 1er décembre 2023. Bordeaux Métropole est aujourd'hui sollicitée dans le cadre d'une subvention d'aide à l'organisation de 9 de ces manifestations, pour un montant global de 368 750 €. Ces manifestations de portée diverse concernent 9 communes de la Métropole. Nous n'avons aucune opposition aux manifestations soutenues. Mais nous sommes dans l'incapacité à valider à la fois les sommes allouées (des sommes relativement importantes) ni leur répartition. Nous ne savons pas si cela répond, comme il le faudrait, aux besoins des associations et de leurs initiatives. Nous préférons nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme BLOCH

(n°89) La Fabrique Pola - Subvention de fonctionnement 2026 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Il est proposé de donner une suite favorable à la demande de subvention de fonctionnement de Pola à hauteur de 108 300 € sur un budget total de 850 175 €. Elle est composée et dirigée par 25 personnes morales (20 structures de l'ESS : 19 associations majoritairement employeuses et une SCIC et 5 structures hors ESS) et des personnes physiques (artistes-auteurs, indépendants et membres de l'équipe d'appui) soit une centaine de travailleurs. Comme le précise la délibération "La Fabrique Pola repose sur la nécessité de créer et d'expérimenter de nouveaux modèles économiques, plus justes et plus solidaires, dans le champ des arts plastiques et visuels, afin d'accompagner la sécurisation des parcours professionnels de ses artistes et acteurs culturels, sur Bordeaux Métropole et en Gironde." A côté d'un langage un peu fumeux, il n'en demeure pas moins que la fabrique Pola propose des actions intéressantes, qu'elle représente un lieu véritablement utile pour la culture notamment. Il reste à s'assurer qu'elle attire aussi un public populaire, histoire de réussir un lieu non élitiste, ouvert réellement à tous, ce qui n'est pas simple à réussir. Comme sur de nombreuses délibérations de soutien à des associations, nous avons du mal à nous sentir légitime pour valider les sommes d'argent allouées, parce qu'il s'agit de fait d'une répartition de l'argent de la collectivité, qu'il est très difficile d'arbitrer, n'ayant pas la visibilité sur les besoins nombreux sur la métropole. Tout en sachant que globalement les associations souffrent de restrictions financières de plus en plus fortes. Du coup, les subventions distribuées à un endroit manqueront forcément à d'autres endroits. Nous choisissons donc de nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme BLOCH

(n°90) Règlement d'intervention "Piscines" - Commune de BORDEAUX - Piscine Jean Zay - Versement d'un fonds de concours - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BLOCH

(n°91) Union Bordeaux Bègles - Extension et terrain d'honneur - Subvention d'investissement - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous ne sommes pas des anti-sports professionnels mais nous pensons très discutable une telle subvention de 2 millions d'euros (HT) pour financer des investissements de clubs professionnels même si les travaux sur des équipements sportifs peuvent profiter au-delà des clubs pros eux-mêmes. Mais en ces temps de budget austéritaires, de manque de moyens financiers pour les associations, pour la vie culturelle et sportive, la moindre des choses seraient de prendre un temps de réflexion sur les besoins urgents à satisfaire. Faire la part des choses entre ce qui peut attendre ou pas, sur ce que les collectivités sont censées prioriser. Nous pensons nécessaire de revoir la façon dont les subventions sont réparties. En conséquence nous votons contre cette délibération.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Mme BLOCH

(n°92) Association Villa Valmont - Subvention de soutien au programme événementiel 2026 - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme KISS

(n°93) PESSAC - Signature d'une convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels sur les parcelles cadastrées section EO numéros 82 - 85 - 86 et 90, propriétés du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux, dans le cadre du réseau de chaleur urbain (RCU) Métropole Sud - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous n'avons aucun souci avec cette mise à disposition du terrain par le CHU pour la mise en place d'un réseau de chaleur urbain. Mais nous n'avons pas d'idée sur la redevance de 23 400 euros annuels.

Nous préférons nous abstenir.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur RAYNAL

Mme KISS

(n°94) AMBARES ET LAGRAVE - Quartier de la gare de La Gorp - Création d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD)- Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous partageons la préoccupation de préserver les espaces contre l'artificialisation, de préserver le plus possible l'environnement. A ce titre, le dispositif de Zone d'Aménagement Différé paraît être adapté. Mais comme tous les outils institutionnels, cela reste d'une efficacité limitée et surtout, quand on lit la délibération, on ne voit pas clairement ce que cela garantit comme préservation des sols et des espaces. Ce que cela permet dans la lutte contre l'affairisme des promoteurs immobiliers. Par

exemple les phrases suivantes : "Le périmètre d'influence de la gare, bien qu'occupé par une urbanisation diffuse héritée en grande partie du XXème siècle, représente un secteur privilégié de reconquête et d'optimisation foncières à l'échelle de la commune d'Ambarès-et-Lagrave." Ou encore "et outil permettra ainsi de tempérer l'impact des investissements publics sur les valeurs foncières en limitant les transactions d'opportunité". Nous comprenons l'intention affichée mais rien de concret, rien de très engageant. Aussi il est écrit notamment « Le dispositif permet d'opérer un contrôle décisif pour compléter à terme l'offre en logements, activités économiques ou équipements publics dans ce quartier amené à devenir de plus en plus structurant. » Là encore on imagine la préoccupation mais que signifie précisément "compléter à terme l'offre de logements". C'est un exemple, il y a d'autres formulations qui nous paraissent aussi peu claires. Du coup, nous avons l'impression de voter un texte qui ne garantit pas grand-chose, qui laisse la possibilité à pas mal de solutions que nous ne pourrions pas partager. Nous choisissons de nous abstenir.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE

Mme KISS

**(n°95) CARBON-BLANC - Quartier de gare de CARBON-BLANC - SAINTE-EULALIE -
Création d'une zone d'aménagement différé (ZAD) - Décision - Autorisation**

Intervention écrite de M. Poutou

Cette délibération est un copié-collé de la précédente (41204), sauf qu'il s'agit d'une autre gare. Du coup nous justifions notre abstention de la même manière, par un copié-collé : Nous partageons la préoccupation de préserver les espaces contre l'artificialisation, de préserver le plus possible l'environnement. A ce titre, le dispositif de Zone d'Aménagement Différé paraît être adapté. Mais comme tous les outils institutionnels, cela reste d'une efficacité limitée et surtout, quand on lit la délibération, on ne voit pas clairement ce que cela garantit comme préservation des sols et des espaces. Ce que cela permet dans la lutte contre l'affairisme des promoteurs immobiliers. Par exemple les phrases suivantes : "Le périmètre d'influence de la gare, bien qu'occupé par une urbanisation diffuse héritée en grande partie du XXème siècle, représente un secteur privilégié de reconquête et d'optimisation foncières à l'échelle de la commune d'Ambarès-et-Lagrave." Ou encore "et outil permettra ainsi de tempérer l'impact des investissements publics sur les valeurs foncières en limitant les transactions d'opportunité". Nous comprenons l'intention affichée mais rien de concret, rien de très engageant. Aussi il est écrit notamment « Le dispositif permet d'opérer un contrôle décisif pour compléter à terme l'offre en logements, activités économiques ou équipements publics dans ce quartier amené à devenir de plus en plus structurant. » Là encore on imagine la préoccupation mais que signifie précisément "compléter à terme l'offre de logements". C'est un exemple, il y a d'autres

formulations qui nous paraissent aussi peu claires. Du coup, nous avons l'impression de voter un texte qui ne garantit pas grand-chose, qui laisse la possibilité à pas mal de solutions que nous ne pourrions pas partager. Nous choisissons de nous abstenir.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur PESCHINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE

Mme KISS

(n°96) BORDEAUX -Quartier de gare Caudéran - Mérignac - Création d'une zone d'aménagement différé (ZAD) -Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Cette délibération est un copié-collé des deux précédentes (41204 et 41205), sauf qu'il s'agit d'une autre gare encore. Du coup nous justifions notre abstention de la même manière, par un copié-collé : Nous partageons la préoccupation de préserver les espaces contre l'artificialisation, de préserver le plus possible l'environnement. A ce titre, le dispositif de Zone d'Aménagement Différé paraît être adapté. Mais comme tous les outils institutionnels, cela reste d'une efficacité limitée et surtout, quand on lit la délibération, on ne voit pas clairement ce que cela garantit comme préservation des sols et des espaces. Ce que cela permet dans la lutte contre l'affairisme des promoteurs immobiliers. Par exemple les phrases suivantes : "Le périmètre d'influence de la gare, bien qu'occupé par une urbanisation diffuse héritée en grande partie du XXème siècle, représente un secteur privilégié de reconquête et d'optimisation foncières à l'échelle de la commune d'Ambarès-et-Lagrave." Ou encore "et outil permettra ainsi de tempérer l'impact des investissements publics sur les valeurs foncières en limitant les transactions d'opportunité". Nous comprenons l'intention affichée mais rien de concret, rien de très engageant. Aussi il est écrit notamment « Le dispositif permet d'opérer un contrôle décisif pour compléter à terme l'offre en logements, activités économiques ou équipements publics dans ce quartier amené à devenir de plus en plus structurant. » Là encore on imagine la préoccupation mais que signifie précisément "compléter à terme l'offre de logements". C'est un exemple, il y a d'autres formulations qui nous paraissent aussi peu claires. Du coup, nous avons l'impression de voter un texte qui ne garantit pas grand-chose, qui laisse la possibilité à pas mal de solutions que nous ne pourrions pas partager. Nous choisissons de nous abstenir.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame

BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE

Mme KISS

(n°97) PAREMPUYRE - Quartier de gare de Parempuyre - Création d'une zone d'aménagement différé (ZAD) - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Cette délibération est un copié-collé des 3 précédente (41204-41205-41208), sauf qu'il s'agit d'une autre gare encore. Du coup nous justifions notre abstention de la même manière, par un copié-collé : Nous partageons la préoccupation de préserver les espaces contre l'artificialisation, de préserver le plus possible l'environnement. A ce titre, le dispositif de Zone d'Aménagement Différé paraît être adapté. Mais comme tous les outils institutionnels, cela reste d'une efficacité limitée et surtout, quand on lit la délibération, on ne voit pas clairement ce que cela garantit comme préservation des sols et des espaces. Ce que cela permet dans la lutte contre l'affairisme des promoteurs immobiliers. Par exemple les phrases suivantes : "Le périmètre d'influence de la gare, bien qu'occupé par une urbanisation diffuse héritée en grande partie du XXème siècle, représente un secteur privilégié de reconquête et d'optimisation foncières à l'échelle de la commune d'Ambarès-et-Lagrave." Ou encore "et outil permettra ainsi de tempérer l'impact des investissements publics sur les valeurs foncières en limitant les transactions d'opportunité". Nous comprenons l'intention affichée mais rien de concret, rien de très engageant. Aussi il est écrit notamment « Le dispositif permet d'opérer un contrôle décisif pour compléter à terme l'offre en logements, activités économiques ou équipements publics dans ce quartier amené à devenir de plus en plus structurant. » Là encore on imagine la préoccupation mais que signifie précisément "compléter à terme l'offre de logements". C'est un exemple, il y a d'autres formulations qui nous paraissent aussi peu claires. Du coup, nous avons l'impression de voter un texte qui ne garantit pas grand-chose, qui laisse la possibilité à pas mal de solutions que nous ne pourrions pas partager. Nous choisissons de nous abstenir.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA,

Monsieur PESCINA, Monsieur POIGNONEC,
Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL,
Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL,
Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT,
Madame SABOURET, Monsieur
SALLABERRY, Monsieur TROUCHE

Mme KISS

(n°98) BORDEAUX - Acquisition d'un volume pour une bicycletterie par Bordeaux Métropole dans un immeuble sis 12 rue du Cloître - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous approuvons à priori l'objectif de mettre en place une bicycletterie dans le quartier, nous n'avons pas de souci sur le principe de racheter la parcelle à InCité. Mais nous ne sommes pas en mesure de valider le prix qui est de 460 278 euros (le juste prix ?). Nous choisissons de nous abstenir.

Majorité
Abstention : Monsieur POUTOU
Contre : Monsieur MORISSET

Mme KISS

(n°99) LE TAILLAN-MEDOC - 2 rue Lacaussade - Cession à la ville du Taillan-Médoc en vue de la réalisation d'une maison des associations - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°100) BEGLES - Modification de l'assiette du bail Emphytéotique liant la Ville de Bègles à Bordeaux Métropole - Parcelle BL 29 - Projet de création d'une aire de stationnement réglementée par la Direction du Tourisme - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°102) SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Cession à l'Abri Familial d'un terrain non bâti situé rue Claude Debussy. Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

L'Abri familial est une société coopérative HLM qui accompagne les collectivités dans la réalisation de leur politique habitat en favorisant l'accession sociale à la propriété et en développant une offre de logements locatifs sociaux. La délibération porte sur la cession par la commune d'un terrain de 1366 m2 au prix de 340K€ HT, pour la construction d'un habitat pour lequel nous n'avons que trop peu d'éléments à ce stade (31 logements, moitié-moitié logements sociaux et BRS). Nous n'avons pas de désaccord sur le principe de la cession, ni sur le fait de céder à l'Abri Familial, mais nous ne sommes pas en mesure de valider le projet tel qu'il est présenté. Nous choisissons de nous abstenir.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°103) AMBARES-ET-LAGRAVE - Cession à la Ville d'un immeuble bâti situé 16 rue du président René Coty Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous n'avons pas de souci avec la mise à disposition des parcelles citées. Mais nous ne sommes pas certains d'approuver les objectifs poursuivis avec cette mise à disposition. Certes il y a recherche de compensation mais en attendant il y a surtout destruction de zones naturelles. Nous sommes très sceptiques sur ces dispositifs de compensation qui semblent donner caution à l'artificialisation et occupation des sols. Nous choisissons de nous abstenir.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°104) MERIGNAC - Porte métropolitaine de l'aéroport - Création d'une zone d'aménagement différé (ZAD) - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Voici un commentaire sur cette phrase : "Pour réussir la trajectoire de sobriété foncière qui s'impose aujourd'hui à l'ensemble des collectivités et acteurs de l'aménagement, il est nécessaire de se doter d'outils permettant de gérer, planifier, et coordonner les temps du portage et remembrement fonciers avec les temps des études de conception des projets d'aménagement, sans que l'évolution des marchés fonciers et immobiliers, déjà tendus, ne viennent obérer les capacités de financement des collectivités et leurs partenaires ou renchérir de façon rédhibitoire le coût du poste foncier dans les bilans d'opération." Pour réussir, il nous semble incontournable d'avoir à minima un regard critique sur les politiques d'urbanisme menées jusqu'à présent, de prendre ses distances avec les logiques libérales et marchandes. L'artificialisation des sols, les constructions à outrance sont liées à la frénésie des affairistes et autres spéculateurs de l'immobilier. Sans cette rupture, surtout en restant soucieux de "l'attractivité" de la métropole, nous ne voyons pas comment il peut y avoir "réussite de la trajectoire de sobriété foncière". Nous choisissons de nous abstenir.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE

Mme KISS

(n°105)

CENON - LORMONT - Porte métropolitaine les Hauts de Garonne -Création d'une zone d'aménagement différé (ZAD) - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Comme pour les 5 délibérations précédentes qui concernent la mise en place d'une "zone d'aménagement différé" (41204-205-208-212-220) nous reprenons ici la même critique formulée, à savoir que nous pouvons partager la préoccupation affichée qui est d'aménager à l'avenir les quartiers différemment. Prioriser la protection des espaces, réduire l'artificialisation des sols, décarboner les constructions, d'accord mais cela nous semble peu probable. Et ne remettant jamais en cause les logiques libérales des politiques d'urbanisme, le contrôle de l'immobilier par le secteur privé avec ses promoteurs affairistes et spéculateurs. Il en va de même avec la politique de métropolisation, de recherche de l'attractivité et de la densification de la population. Nous sommes plus que sceptiques concernant les dispositifs institutionnels comme la ZAD, qui ne contiennent pas d'engagement concret, sauf des ambitions trop floues. La ZAD est un peu devenue "l'arme fatale" très utile au service des collectivités. Si elle permet de délimiter une zone territoriale pour le développement de projets futurs et éviter (en principe) toute spéculation immobilière, elle ne donne aucune garantie sur la qualité des réalisations futures et l'équilibre entre habitats. Densification verticale ou maintien d'une diversité d'habitats, extensions de zones commerciales, préservation et/ou création d'espaces naturels, puisqu'il reste tributaire du véritable projet politique qui sera porté lors de sa réalisation...

Majorité

**Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE;
Contre : Monsieur MORETTI**

Mme KISS

(n°106)

FLOIRAC - ZAC des Quais - CRAC 2014/2024 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Cette opération a été menée en DSP avec Bordeaux Métropole. La délibération met au vote un Compte Rendu d'Activité (CRAC). Ce qui pose question ce sont les dérives dans les coûts de réalisation de cette opération qui se déroule sur une longue durée et au final des participations supplémentaires supportée par la Métropole. Nous n'avons pas la disponibilité pour étudier ce document "administratif et financier" d'une quarantaine de pages. C'est trop lourd pour nous. Du coup nous préférons nous abstenir. Ceci dit nous rappelons que nous sommes en profond désaccord avec

la façon dont les aménagements des quartiers à Bordeaux se réalisent. Bastide-Niel, Brazza, Ginko, Euratlantique. Ce sont des ZAC dominées par les logiques libérales et marchandes et par les ambitions des affairistes de l'immobilier. Alors certes il y a de nouveaux quartiers, de nouveaux logements, des logements sociaux aussi (pas en nombre suffisants). Mais cela se fait au prix d'une densification problématique, avec des constructions régulièrement mal réalisées, les malfaçons sont nombreuses et ce sont les habitants qui en subissent les conséquences et le mépris des bailleurs. Tout cela n'apparaît pas dans les rapports, la parole des habitants, pourtant assez directement concernés, n'existe pas.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°107) Protocole cadre portant sur la réalisation de la ZAC Garonne-Eiffel - Avenant n°1 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous sommes en désaccord avec l'aménagement des quartiers du sud de Bordeaux, de Bègles et de Floirac, géré par Euratlantique. Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de l'exprimer au fil des délibérations. Il y a des révisions, des coûts de travaux qui augmentent (surprenant !). Mais il n'y a jamais d'information sur la qualité des constructions, sur les plaintes des habitants devant les malfaçons et autres défauts de construction. Aussi sur les groupes scolaires (3x18 classes) nous répétons notre désaccord, défendant des écoles plus petites, avec moins de classes, de manière à favoriser des conditions de travail pour les personnels et d'apprentissage pour les élèves de meilleure qualité. Étant donnés les désaccords de fonds nous ne voyons pas l'intérêt de voter contre cet avenant qui modifie quelques articles du protocole de réalisation de la ZAC, nous choisissons de nous abstenir.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°108) Attribution d'une subvention à la commune d'Ambarès-et-Lagrave pour la réalisation d'un terrain synthétique de football au titre des quartiers de gare en application de la délibération n°2024 - 268 du 7 juin 2024 - Décision - Attribution

Intervention écrite de M. Poutou

Cette subvention de 200 000 euros pour un équipement sportif fait partie d'un projet d'aménagement global avec 700 logements. Il se trouve "dans la continuité des travaux de l'incubateur des projets d'aménagement menant des réflexions stratégiques et prospectives". Nous ne sommes pas certains d'approuver l'ensemble du projet. Nous n'avons évidemment aucune opposition à soutenir la construction d'un terrain de foot synthétique, peut-être qu'il était plus judicieux de faire autre chose, peut-être à moindre coût. N'ayant pas la visibilité sur les besoins, sur les demandes des habitants du quartier de la gare, nous préférons nous abstenir.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme KISS**(n°110) BORDEAUX - ZAC La Berge du Lac/Ginko - CRAC 2024 - Décision - Autorisation****Intervention écrite de M. Poutou**

Nous nous abstenons sur le compte-rendu d'activité comptable (CRAC) 2024, de Bouygues l'aménageur du quartier Ginko. Nous profitons de cette délibération pour rappeler que 69% des habitants ont constatés des malfaçons (étanchéité des plafonds, problèmes de canalisations...) dans leur logement. C'est dommage qu'il n'y ait pas de bilan général sur la construction de ce quartier. Voilà encore un bel exemple de ce qu'il ne faudrait plus faire. Réalisation pitoyable sur le plan urbanistique. Nous préférons nous abstenir.

Unanimité des suffrages exprimés**Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU****Mme KISS****(n°111) Arc en rêve - subvention de fonctionnement 2026 - Décision - Autorisation****Intervention écrite de M. Poutou**

L'association Arc En Rêve se trouve prise dans des histoires compliquées. Difficultés financières importantes, déficit énorme, tout cela compliqué par des malversations, accusations de dépenses inconsidérées, licenciement d'un directeur pour faute lourde. Nous n'avons aucune opposition à ce que la métropole soutienne la structure culturelle qui à notre avis est très utile. Mais nous ne sommes pas en mesure de valider la somme de près de 400 000 euros. Nous ne savons pas si cela suffirait à sortir Arc En Rêve de ses difficultés. Si c'est raisonnable étant donné les insuffisances de financement de tout le secteur associatif, culturel ou pas. Nous n'avons pas la visibilité suffisante pour valider de tels arbitrages. Nous préférons nous abstenir.

Unanimité des suffrages exprimés**Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU****Mme KISS****(n°112) MERIGNAC - Mise en demeure d'acquérir - Emplacement réservé P682 - Décision - Autorisation****Intervention écrite de M. Poutou**

Nous n'avons pas d'avis sur les 303 500 euros d'achat de la parcelle, pas d'avis non plus sur l'indemnité de 64 000 euros suite à la rupture de bail. Aussi, nous ne sommes pas certains d'approuver le projet de démolition du bâtiment, ni le projet global. Nous préférons nous abstenir.

Unanimité des suffrages exprimés**Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU****M. TRIJOLET****(n°113) Convention cadre études et travaux d'éclairage public - Transfert de maîtrise d'ouvrage des communes à Bordeaux Métropole****Intervention écrite de M. Poutou**

Nous ne sommes vraiment pas en mesure de valider les "modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages et d'installations d'éclairage public".

Nous choisissons de nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur
POUTOU**

M. TRIJOULET

(n°114) GRADIGNAN - Requalification de la Route de Léognan entre Poumey et Barbut - Arrêt du bilan de la concertation réglementaire - Approbation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous avons l'habitude depuis le début du mandat de faire abstention sur ce genre de délibération. Nous avons beaucoup de réticences envers le dispositif de concertation que nous trouvons limité et peu démocratique, car il ne donne pas les moyens aux habitants concernés par les projets de pouvoir s'y opposer. N'ayant pas la disponibilité pour étudier un rapport d'une vingtaine de pages, nous préférons nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. TRIJOULET

(n°115) Bègles - Voie verte entre le giratoire Clos de Hilde et la passerelle Mitterrand à Bègles - Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages et d'installations d'éclairage public de compétence communale par Bordeaux Métropole lors de la réalisation de projets d'infrastructures de transports, d'espaces publics et d'aménagement de voirie et de modes actifs - Participation financière - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. TRIJOULET

(n°116) MERIGNAC - Réaménagement du parvis du Krakatoa, sur la partie Ouest de la phase 1 de l'avenue Victor Hugo - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous n'avons pas vraiment d'avis sur le transfert de maîtrise d'œuvre. En tout cas pas d'opposition car cela paraît être un choix cohérent. Nous préférons nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. TRIJOULET

(n°117) SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Avenue Blaise Pascal (section Niox / Rol Tanguy) - Création d'un réseau d'assainissement des eaux pluviales de voirie - Modalités techniques et financières de réalisation des ouvrages - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre Bordeaux Métropole et la Régie de l'Eau de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. TRIJOULET

(n°118) Aménagement d'une voie verte sur le boulevard Feydeau entre TRESSES et ARTIGUES-PRES-BORDEAUX- Transfert de maîtrise d'ouvrage - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. PAPADATO

(n°119) LE HAILLAN - ZAC ' Cœur de Ville ' - Convention de mise à disposition de la parcelle AY 41 pour la mise en œuvre des mesures compensatoires de la Zone d'aménagement concerté - Décision-Convention-Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Selon la délibération ; « Lors de la recherche d'un site de compensation, ont été identifiées les parcelles AY 41 et AY 220 propriétés de Bordeaux Métropole d'une superficie de 7 951 m² environ, sur la commune du Haillan pour permettre la mise en œuvre des mesures compensatoires prescrites par arrêté préfectoral n°101/2023 portant dérogation aux interdictions de destruction d'espèces animales protégées et de leurs habitats ». Il s'agit de préserver des habitats pour les oiseaux et leur reproduction. Cela étant ces compensations s'inscrivent toujours dans un équilibre difficile entre construire, répondre aux besoins de logements et préserver la nature. L'urbanisation de la Métropole ne s'arrête donc pas. Nous choisissons de nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. PAPADATO

(n°120) MERIGNAC - Aménagement de la Ferme urbaine des Chênes - CODEV 2024-2027 - Convention - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

La délibération porte sur la création d'une ferme urbaine et la production de fruits et légumes bio pour ses crèches municipales. Il s'agit tout de même d'un investissement de 1 million d'euro avec une demande de subvention de 300K€ à la Métropole. Nous n'avons pas de désaccord, nous avons même un avis plutôt favorable, seulement un doute sur les sommes concernées, il nous est difficile de valider avec les éléments que nous avons. Nous préférons nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. PAPADATO

(n°121) Structures de la solidarité alimentaire - Année 2026 - Subventions de fonctionnement et pour action spécifique - Banque alimentaire, Restos du cœur, Secours Populaire - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

150 000 euros de subventions pour 3 structures qui luttent contre la faim : Les Restos du Cœur, la Banque Alimentaire, le Secours Populaire (3x50 000 euros, à égalité donc). Nous n'avons pas de visibilité claire sur cette façon de répartir les aides, nous aurions apprécié un état des lieux de la situation, une explication des besoins qui ont été identifiés et auxquels il a été décidé de répondre. Est-ce que la situation s'aggrave, est-ce que les réponses des collectivités sont à la hauteur de la souffrance de personnes frappées par la précarité ? Certes il y a des subventions et certainement que cela représente un soutien important. Mais nous sommes convaincus que les pouvoirs publics

devraient intervenir plus directement. Il s'agirait de mettre en place des structures d'aide alimentaire, des dispensaires de santé dans les quartiers. Des lieux qui prennent en charge les missions d'aide, avec des moyens humains, pour répondre à la hauteur de la souffrance sociale. On sait bien que les associations humanitaires font ce qu'elles peuvent avec des moyens toujours insuffisants, dans un contexte d'aggravation, à la fois de la situation sociale et des aides publiques pour les associations sur le terrain. Ces critiques ne nous empêchent pas de voter pour ces 3 subventions.

Unanimité

M. PAPADATO

(n°122) SEPANSO - Année 2026 - Subvention annuelle relative au fonctionnement de la Réserve Naturelle Nationale des marais de BRUGES et participation financière aux frais de location de bureaux temporaires - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PAPADATO

(n°123) Groupement d'intérêt public Grand projet de villes rive droite (GIP-GPV) - CODEV 2024-2027 - Subvention 2026 - Projet Alimentaire de Territoire : études et actions agriculture et alimentation - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PAPADATO

(n°124) Programme Alimentaire Territorial - Subventions d'investissement aux associations CIVAM P.P.M.L. et Terre d'Adèles - Convention - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous ne pouvons qu'approuver ce type de programme visant à développer une agriculture saine à la périphérie des villes, même si on ne maîtrise pas l'impact réel sur la population. Nous votons pour les deux subventions allouées aux associations CIVAM (10 600 euros) et Terre d'Adèles (10 000 euros).

Unanimité

Mme JAMET

(n°125) Association Les petits Débrouillards Nouvelle Aquitaine Sud - Subvention pour action spécifique - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. RUBIO

(n°127) Subvention de fonctionnement en faveur de l'association WoodRise Vallée

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU**

M. MAURIN

(n°128) Dispositifs de soutien et mobilisation pour lutter contre la précarité étudiante et améliorer les conditions de vie des étudiants - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

*Bordeaux Métropole s'engage pour la sixième année dans la lutte contre la précarité étudiante par le financement d'initiatives portées par des associations ancrées sur le territoire pour l'amélioration des conditions de vie et d'études des jeunes de notre territoire. Les domaines d'actions sont l'alimentation, la santé, la lutte contre l'isolement et l'accès aux droits. Bordeaux Métropole propose **d'affecter un montant de 95 000€ pour l'appel à projets de lutte contre la précarité pour l'année universitaire 2026 - 2027. **C'est un dispositif qui revient chaque année. Même si nous partageons les objectifs face à la dégradation constante de la situation des étudiants, nous ne sommes pas favorables au principe des appels à projets. Comment ses dispositifs se concertent-ils avec l'université, avec les associations et syndicats d'étudiants et autres acteurs de la vie étudiante ? Cela pose aussi la question d'une prise en charge plus directe par les collectivités de la souffrance sociale, notamment ici de la précarité étudiante. Nous défendons la création de structures publiques d'aide alimentaire, de dispensaires de santé dans les quartiers... Étant donnée la gravité de la situation, il apparaît nécessaire de renforcer les politiques sociales, en lançant un plan d'urgence sociale.*

Unanimité

Mme RAMI

(n°129) Bordeaux - quai de Bacalan - aménagement cyclable et sécurisation de la descente des enfants au droit de Cap Sciences - convention - décision - autorisation

Unanimité

M. THONY

(n°130) Soutien aux projets du GPV en faveur de l'entrepreneuriat, de l'économie circulaire et de l'aménagement économique - Année 2026 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Il s'agit ici de donner 100 000 euros de subvention pour 3 structures. Nous n'avons pas d'opposition même si nous ne sommes pas du tout dans la défense de l'entrepreneuriat. Mais nous ne sommes pas en mesure de valider ou invalider la répartition des aides publiques telle qu'elle est proposée ici. Est-ce que ça répond aux besoins, à quels besoins identifiés ? Nous n'avons pas la visibilité suffisante. Donc nous faisons abstention.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. CABRILLAT

(n°131) Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Bordeaux métropole et la Ville de BORDEAUX pour la rénovation et l'extension de l'école Gisèle Halimi (Lac 2, dans le cadre du plan de renouvellement Urbain du quartier des Aubiers - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

*En résumé, il y a augmentation de la capacité de l'école de 8 à 10 classes entières, soit 250 enfants répartis en 6 classes entières et 8 demi-classes, et une classe Ulis **; **la restructuration des 2712 m² de surface de plancher du bâtiment existant, comprenant la création 848 m² et la suppression de 314 m² ; réorganisation générale de la fonction Restauration et locaux des agents ; relocalisation du périscolaire plus proche de la cour de récréation et de l'entrée de l'école ; création d'un préau et réaménagement partiel de la cour de récréation, cette dernière faisant l'objet d'un projet ultérieur d'aménagement de cour buissonnière par la Ville ; rafraichissement du logement de fonction de 70 m² pour le compte de la Ville. L'estimation totale de l'opération est de soit 8 472 000 € Toutes dépenses confondues (coûts TTC opération), soit 7 060 000 € HT opération. Après le document fait 120 pages, il nous est donc impossible de tout étudier et analyser. Nous n'aurions pas d'opposition sur le principe. Mais il resterait à voir si la totalité du besoin a été prise en compte, ce qui n'est pas si*

clair. Nous n'avons pas une visibilité totale sur la situation, il nous semble que tout n'est pas fait pour assurer les meilleures conditions d'apprentissage pour les élèves ni pour garantir les meilleures conditions de travail pour le personnel administratif et enseignant de l'école. Nous redisons ici qu'il faut prioriser des écoles avec peu de classes, avec peu d'élèves. Nous choisissons de nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. CABRILLAT

(n°132) Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Bordeaux métropole et la Ville de CENON pour la rénovation et l'extension de l'école maternelle Fournier dans le cadre du plan de renouvellement Urbain ' Palmer, Sarraillière, 8 mai 1945'. Approbation - autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous ne sommes pas en mesure "d'approuver les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage" présentée, un document de 135 pages que nous n'avons pas pu étudier correctement. Nous n'avons évidemment aucune opposition à ce que l'école maternelle Fournier soit rénovée et même reconfigurée même si la désaffectation des écoles Daudet et Pergaud n'était pas forcément une bonne décision. Nous préférons nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. CABRILLAT

(n°133) Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Bordeaux métropole et la Ville de CENON pour la construction de l'école maternelle Palmer, dans le cadre du plan de renouvellement Urbain ' Palmer, Sarraillière, 8 mai 1945' - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Cette délibération est en lien avec la précédente (la 41395), elle concerne la construction d'une école maternelle à Cenon, suite à la désaffectation de deux autres écoles jugées inadaptées au quartier actuel. Nous n'avons pas d'opposition à la construction de cette nouvelle école. Mais nous ne sommes pas certains d'approuver le raisonnement, ni le choix de condamner les anciennes écoles, qui méritait à minima sans doute une rénovation, pas certain non plus d'approuver le réaménagement dans son ensemble. Nous n'avons pas de visibilité sur les besoins du quartier, de ses habitant-es, sur la meilleure façon d'assurer une présence scolaire. Aussi il nous est impossible d'étudier sérieusement le document de 150 pages. Nous préférons nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Madame la secrétaire.

Mme BLOCH : Nous avons 18 affaires dégroupées.

La première, dans la délégation de Monsieur DELPEYRAT-VINCENT Stéphane, projet d'implantation d'un ensemble de supercalculateurs et de datacenters et développement d'un campus de l'intelligence artificielle responsable à Bordeaux Métropole, décision, autorisation.

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°40) Projet d'implantation d'un ensemble de supercalculateur et de datacenter et développement d'un Campus de l'Intelligence Artificielle responsable à Bordeaux Métropole

Madame Andréa KISS présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Je ne vais pas la mettre au vote tout de suite, je vais donner la parole à Thomas CAZENAVE.

M. CAZENAVE : Je pense que Monsieur Christophe DUPRAT voulait prendre la parole, si cela ne vous ennuie pas Madame la Présidente Christine BOST et je rebondirai juste après sur mon intervention, si vous êtes d'accord.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur DUPRAT.

M. DUPRAT : Madame la Présidente Christine BOST, mes chers collègues, pour un Conseil de dernière mandature, voilà un dossier majeur. Je vais essayer de vous donner une position sur le fond et sur la forme.

Sur le fond, je crois que l'on peut partager l'intérêt métropolitain et national de ce projet, sur un lieu qui est plutôt bien choisi et avec une mission qui sera confiée à cette activité dont la Métropole et la France ont cruellement besoin. Je pense que cela ne posera pas de difficultés.

Sur la forme encore une fois, cette délibération est symptomatique de la gouvernance de cette mandature. Cette gouvernance hybride qui n'est ni une gouvernance partagée, ni une opposition, et qui fait que sur ce dossier, si la gouvernance avait été partagée, nous aurions eu des informations beaucoup plus tôt. Les principales informations nous ont été communiquées trois jours avant ce Conseil. Il s'agit tout de même d'un projet d'un montant de 3 milliards, c'est-à-dire, peut être historiquement, le plus important qu'aura porté notre Métropole.

Le comité de pilotage du Parc des expositions, auquel certains d'entre nous appartiennent et qui s'est tenu à la mi-décembre, plutôt même sur la deuxième quinzaine de décembre, n'a pas évoqué ce projet. Je doute fort qu'entre le 19 décembre, avec entre-temps la trêve des confiseurs, les choses se soient décidées. Il aurait fallu, je pense, et je ne suis pas le seul à le penser, que l'on puisse davantage en discuter, parce que nous avons une chance, c'est que nous possédons des terrains sur cette partie de la Métropole, qui valent de l'or. Par leur emplacement, par leur desserte, mais par ce qu'a dit à l'instant l'orateur précédent, Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, par ce qu'il n'y a aucun de problème écologique sur ces terrains, car déjà artificialisés.

Sur la forme aussi, ce terrain sert à quoi aujourd'hui ? Son activité principale : des parkings, mais surtout, car il faut se rappeler, il s'agissait de la première centrale photovoltaïque la plus importante de France, dont le contrat va jusqu'à 2031 ou 2032, je ne me souviens plus. Cela veut dire qu'on le démantèlera avant la fin, ce qui un peu dommage, quand certains nous parlent le matin, midi et soir de recyclage.

Ces parkings ont une utilité. Qui ne les a pas utilisés pour aller soit au Parc des expositions, soit au Stade, soit à d'autres activités, ou même pour se rendre aux antennes sportives, de l'autre côté du cours Jules-Ladoumègue ? Ils vont être reconstitués avec trois parkings silos. Vous me permettrez d'avoir la faiblesse de connaître comment fonctionnent les parkings. De

plus, qui n'a pas tempêté en allant à l'Aréna pour sortir du parking silo de 960 places, où on a pu mettre pour certains une heure pour sortir, et on nous parle de parkings de 2 100 places. Même si on multiplie les entrées-sorties, soit vous ne verrez pas la deuxième mi-temps, soit vous ne verrez pas la deuxième partie du spectacle.

Nous allons avoir aussi des parkings situés sur le carrefour le plus embouteillé de ce secteur, qui est normalement fermé 40 minutes après chaque spectacle, pour permettre aux usagers des transports collectifs, qui constituent souvent 50%, mais que 50%, de la desserte du Stade ou du Parc des expositions, de pouvoir rejoindre la ligne du tram ou les bus qui partent par la Jallère.

J'ai l'impression qu'il y a une précipitation et cela m'inquiète, à l'écoute de l'intervention de Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT qui indique que « ce n'est pas dans les six mois que l'on va faire les choses ! ». Dont acte ! Puisque c'est cela, accordons-nous du temps. Il y aura encore un Conseil métropolitain qui permettra de voter dans six mois. Ne nous précipitons pas, puisque nous avons du temps.

Je pense que ce n'est pas le genre de délibération que l'on vote au dernier moment. Je constate que l'on inaugure à tour de bras en ce moment des choses, alors que logiquement on ne devrait pas le faire. Peut-être que l'on est dans ce que l'on appelle un peu une période de réserve. Et est-ce qu'il est judicieux, en cette période de réserve, de voter ce type de délibération ? Je n'en suis pas totalement convaincu.

Vous nous mettez dans un très grand embarras, Madame la Présidente. L'intérêt de ce projet pour notre Métropole qui est indiscutable, mais le fait que l'on nous indique que cela se réalisera entre 2032 et 2040, c'est-à-dire peut-être durant la prochaine mandature nous interpelle.

Mme la Présidente Christine BOST : Je vais laisser le débat se faire, mais je ne comprends pas bien l'incompréhension sur l'intérêt de la délibération là au moment où l'on se parle. En réalité, c'est une délibération qui n'a simplement pour vocation que d'ouvrir le sujet, et on est obligé de la passer maintenant, parce que si on ne la passe pas maintenant, le porteur de projet perd son tour pour enclencher les questions de raccordement avec RTE, puisqu'il était absolument indispensable que le propriétaire du foncier donne quand même un signe de volonté de travailler sur ce sujet pour un investisseur qui a déjà investi plus de 2 millions d'euros sur le projet. Mais il me semblait que tout cela avait été expliqué dans la réunion qui a été organisée, et très logiquement, à votre demande, il y a quelques jours.

Si nous passons la délibération aujourd'hui, c'est véritablement parce qu'il y a une urgence pour le porteur de projet, et certainement pas, comme vous le sous-entendez, pour faire un coup politique autour du numérique, parce que très honnêtement, vous savez très bien que le sujet est hypersensible, extrêmement complexe, et qu'à titre personnel, j'aurais peut-être préféré enjamber les débats électoraux qui sont là. Nous n'avons pas le choix. Si on passe le délai, le porteur de projet perd sa place dans le rang des priorités de RTE et d'autres l'apprendront. Monsieur CAZENAVE.

M. CAZENAVE : Merci, Madame la Présidente. Je voulais d'abord dire que cela ressemblait beaucoup à un acte manqué tout à l'heure, le passage au vote. Et en psychanalyse, c'est vraiment révélateur. C'est intéressant.

Mme la Présidente Christine BOST : Je pense que vous avez encore quelques séances à faire pour être un bon psychanalyste.

M. CAZENAVE : J'allais vous remercier pour la présidence de notre Assemblée mais je vais retirer ce propos, parce que vous êtes un peu agressive dès le départ.

Je voulais tout de même préciser et vous l'avez d'ailleurs vous-même reconnu. Vous venez de le verbaliser. La politique reprend ses droits.

Cela soulève beaucoup de questions notamment celle du calendrier. Il fallait être présent aux vœux du MEDEF (Mouvement des Entreprises de France) et non en comité de pilotage. Il fallait être aux vœux du MEDEF où Monsieur Pierre HURMIC, suivi par Madame Christine BOST, ont fait cette annonce tonitruante d'un supercalculateur Campus de l'IA et également de plusieurs milliards d'euros. Je m'attendais par ailleurs à avoir une délibération plus détaillée qui expliquerait le montant de 3 milliards d'euros, le supercalculateur, etc. Normalement, une collectivité ne peut pas annoncer de projet en pleine campagne. Et vous avancez un argument massue. « Si nous ne votons pas, nous perdons le droit de priorité RTE ». Vous allez nous procurer, j'imagine, un courrier de RTE disant que, si ce n'est pas aujourd'hui, ce n'est jamais, attendu que c'est quand même l'argument un peu de prise en otage.

D'autre part, je me pose des questions quant à la méthode. Un comité de pilotage est en place. Madame Anne FAHMY y participe où il est question des parkings. Et puis, dans le plus grand secret et dans le mépris des conseillers métropolitains qui travaillent au sein de ce comité de pilotage, vous avancez sur un projet. Vous nous annoncez y travailler depuis un an, sans aucune transparence. Mais qu'est-ce que vous avez à cacher ? Il n'y a pas de honte à travailler sur un sujet comme cela. Il est possible d'assumer travailler sur un projet de supercalculateur, voire de datacenter. Ce n'est pas un problème de secret des affaires. Lorsqu'on rien à se reprocher, alors on peut, de manière très transparente, exposer le projet sur lequel on travaille.

Et puis, en matière de transparence, je voudrais savoir pourquoi vous n'avez pas fait le choix d'un appel à manifestation d'intérêt ? Pourquoi il n'y a pas de procédure ouverte ? Comment avez-vous choisi ces deux opérateurs ?

J'ai bien entendu Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, et je partage beaucoup de ces propos. Malgré tout, Il s'agit aujourd'hui, d'un projet de cession de foncier à deux opérateurs immobiliers. De supercalculateur, il n'y a point. De campus IA, il n'y en a pas davantage. On ne sait même pas de quel supercalculateur nous parlons. Vous parlez de souveraineté Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, mais où est l'opérateur industriel ? Qui le porte ? Avec quelles conditions ?

Or, ce n'est pas cela que vous nous présentez. Je pense que la délibération est mal formulée. Nous aurions dû la présenter de la façon suivante : « car la Métropole doit jouer un rôle dans ce combat de souveraineté en matière numérique, c'est donc pour cela que nous souhaitons nous doter de ce type d'équipement. Nous allons y dédier des fonciers, lancer un appel à manifestation d'intérêt, trouver un opérateur souverain, européen ou français pour le construire ». Mais ce n'est pas du tout la méthode que vous avez choisie.

Permettez-moi de dire que je ne comprends pas tout à fait l'argument d'urgence qui nous mettrait dans une seringue lors du dernier Conseil métropolitain. Il faut absolument le voter, sinon, il tombe de lui-même ? C'est pour dire sa solidité, s'il ne peut pas attendre six semaines. Alors que Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT a redit ici même qu'il n'y avait pas d'urgence et que ce projet se ferait peut-être dans les prochaines années.

Je suis convaincu que c'est une thématique très importante, mais je le redis ici, je ne comprends pas la méthode que vous avez retenue, qui n'est ni transparente, ni respectueuse

des élus métropolitains et ne garantissant rien. Je le redis, ce n'est pas un projet de supercalculateur. Où sont les 3 milliards d'euros annoncés par Monsieur Pierre HURMIC ?

Je le précise aussi au Maire de Bordeaux, qui dit : « je veux l'autonomie énergétique de Bordeaux, 100% solaire », cela va moins bien marcher, forcément.

Tout cela soulève, de notre part, Madame la Présidente, trop d'interrogations, à la fois sur le fond, à la fois sur la méthode, et je pense qu'il serait beaucoup plus sage, de mon point de vue, de retirer cette délibération.

Mme la Présidente Christine BOST : merci. Monsieur ROBERT.

M. ROBERT : Madame la Présidente, mes chers collègues. À Bordeaux, on nous parle beaucoup de sobriété énergétique, foncière et des usages. On nous explique, et à raison, qu'il faut moins consommer, qu'il faut moins se déplacer, moins se chauffer, voire moins s'éclairer, puisque l'on a éteint la lumière la nuit à Bordeaux. Et puis, au détour d'une annonce, le 7 janvier, comme cela a été dit, on apprend l'arrivée d'un projet qui, à lui seul, concentre à peu près toutes les démesures que l'on prétend combattre.

Soyons clairs, cela a été dit, il ne s'agit pas d'être contre le numérique ou de refuser le progrès. L'intelligence artificielle est un enjeu stratégique, scientifique et économique. Et nous disons oui à une stratégie numérique locale, mais pas à n'importe quel prix. Et dans ce document, entre les flous et les absences de réponses, le prix nous paraît extrêmement élevé.

D'abord, il s'agit là du prix de la démesure énergétique. Cela a été rappelé, la consommation, l'équivalent d'un demi-réacteur Blaye, ce n'est pas seulement de la consommation supplémentaire, ce sont des usages mais aussi des potentiels conflits d'usages. À quel moment l'électricité, lorsqu'on en manque, alimente le réseau classique de vie ou bien alimente le supercalculateur ? Il s'agit bien là de conflits d'usages. Bref, on nous parle de sobriété, et là, on nous construit une machine à watts.

Le bilan environnemental est quand même loin d'être écolo-compatible, au premier abord, même avec une électricité décarbonée. Cela a été dit, chaleur fatale, îlot de chaleur, les datacenters, ce sont des radiateurs géants, pour le dire plus simplement. Et quant à l'eau, on nous explique que la chaleur est souvent réutilisable, réutilisée, c'est annoncé, c'est rarement fait, d'après un rapport de la Caisse des dépôts. La même Caisse des dépôts qui dit que concernant l'eau, ce type de refroidissement, la consommation peut devenir un sujet majeur, notamment en période de stress hydrique.

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, vous nous dites qu'il faudra être extrêmement vigilants. C'est un peu court pour engager la Métropole. Il faudra être extrêmement vigilants quand on touche là à des sujets majeurs.

C'est également le flou sur les contreparties, et sur le prix de l'énergie. L'Irlande a cru bon d'attirer tous les centres des GAFA (Google, Apple, Facebook/Meta, Amazon) sur son territoire. Regardez l'évolution du prix de l'électricité en Irlande, et pourtant, il n'y a pas plus d'Irlandais. Nous avons le nucléaire, l'Irlande ne l'a pas, mais ces lieux-là ont un impact sur le prix de l'énergie, inévitablement. Ils sont souvent très capitalistiques, intensifs en emploi pour construire, mais peu intensifs ensuite en emploi pour suivre et pour continuer. De ce point de vue-là, le campus IA ne cachera pas le fait qu'il s'agit essentiellement d'un regard de calcul et d'une chaîne de sous-traitance.

Cela a été dit, l'absence du partenaire industriel, je ne vais pas répéter ce qui a été dit, mais cela nous paraît être une telle évidence que cela questionne la question de la souveraineté. Elle est proclamée, la souveraineté, dans votre propos, Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, mais elle n'est pas démontrée. N'est-ce pas chère Delphine JAMET ?

La sécurité, les risques et les nuisances d'un tel voisin invisible sont extrêmement importants. Je ne parle pas des groupes électrogènes et de tout ce qu'il y a à l'intérieur.

Enfin sur le plan politique, on est passé d'un débat contre la 5G au début du mandat, maintenant au méga-datacenter. Chers collègues écologistes, c'est une évolution un peu rapide. Peut-être, sur le bord du chemin, avez-vous laissé un bout d'idéal, mais cela vous regarde, après tout.

Une chose est certaine, on ne fera pas ce projet sans le nucléaire. Là, ce n'est pas la peine de mettre des vélos à pédales, il nous faudra du nucléaire. Et là aussi, il me semble qu'il y a une forme de contradiction à faire des micro-forêts et des méga-datacenters.

Enfin c'est une annonce qui tombe à pic, comme cela a été dit. Vraiment aucun calcul électoral. Il est un peu trop facile d'habiller d'intérêt général et d'urgence une annonce qui, en réalité, est interdite par le Code électoral. Vous n'avez pas le droit d'annoncer ce genre de choses comme vous l'avez fait en plus, en expliquant que Bordeaux va être à l'avant-garde européenne. Bref, vous nous vendez un projet mirifique. Moi, je n'ai pas besoin du supercalculateur. On a compris le message. Votez Monsieur Pierre HURMIC, votez Madame Christine BOST. Mais il n'empêche que ce n'est absolument pas fair-play que de le faire ainsi. En tout cas, nous le dénonçons.

Beaucoup de questions et surtout une nécessité. Je pense que la première chose qui doit nous être présentée ici, c'est une étude d'impact. C'est le bout de quelque chose une étude d'impact. Je rappelle que, sous le Stade, on a fait des canaux pour que le vison d'Europe puisse continuer sa migration. Il faut imaginer ce qu'un tel projet va nécessiter dans tous les domaines que j'ai cités et dans d'autres. Nous ne pouvons pas nous prononcer sans un minimum d'études d'impact, sans un débat public. Le numérique, c'est une question qui doit amener à un débat aussi public avec la population. C'est la raison pour laquelle nous demandons le report et le retrait de cette délibération. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur FARNIER.

M. FARNIER : Madame la Présidente, chers collègues, le projet qui nous est présenté touche à un enjeu central. La souveraineté numérique est la place que nous voulons donner à l'intelligence artificielle sur notre territoire. Je veux le dire d'emblée, pour qu'il y ait souveraineté, il faut d'abord que l'infrastructure existe. Sur la façade ouest, nous manquons aujourd'hui de capacités de calcul de cette ampleur. À ce titre, l'implantation d'un supercalculateur à Bordeaux constitue une opportunité stratégique réelle, notamment pour la recherche publique, l'innovation industrielle et l'autonomie face aux grands acteurs extra-européens. Mais cette nécessité ne peut pas conduire à une acceptation sans condition. La souveraineté ne se résume pas à l'implantation physique d'un équipement. Elle se mesure à qui en a la maîtrise, pour quel usage et au service de quel intérêt. Or, le projet repose aujourd'hui sur un pilotage essentiellement privé. Même si des principes éthiques et une gouvernance partagée sont évoqués, il faudra des garanties beaucoup plus solides pour que cet outil soit réellement orienté vers l'intérêt général. Recherche publique, santé, transition écologique, services publics, filières industrielles utiles au territoire.

Nous sommes également attentifs à la question du travail et de l'emploi. Les retombées ne peuvent pas être uniquement technologiques ou fiscales. Ce projet doit contribuer à l'élévation des qualifications et à des emplois stables. Enfin, il faut être lucide sur les enjeux écologiques. Les engagements en matière de sobriété énergétique, de gestion de l'eau et de valorisation de la chaleur devront être opposables et contrôlables.

Notre position est claire. Oui, à cette infrastructure, parce qu'elle est nécessaire à notre souveraineté, mais nous ne cesserons d'exiger une maîtrise publique renforcée pour des usages prioritairement d'intérêt général, des contreparties sociales et une gouvernance démocratique réelle. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Nous, on est contre, je le dis de suite. On votera contre, mais c'est vrai que dans ce sujet-là, il y a plein de discussions à avoir, à plein de niveaux. Là, ce qui est intéressant, je trouve, c'est la dispute qu'il peut y avoir entre la Gauche et la Droite, si on peut parler comme cela, parce que des fois, on a l'impression que tout se ressemble. Mais là, il y a une opposition, en tout cas, il y a un désaccord. Et c'est vrai que l'on peut penser qu'il y a une utilisation électorale de l'annonce, c'est sûr. Et on comprend bien le malaise du côté de la Droite, parce que finalement, dans le fond, tout le monde semble d'accord sur le projet. En tout cas, personne n'est vraiment heurté sur le projet. Et à part, là aussi, c'est assez rigolo de voir la Droite être plus écolo que les écologues eux-mêmes, puisque c'est la Droite, ou en tout cas certains élus de Droite, qui mettent en avant les problèmes environnementaux qui sont posés par ce projet.

Et c'est vrai que d'un autre côté, c'est assez surprenant de voir la majorité de Gauche, avec sa partie écolo, qui fait comme si, finalement, ce projet-là était inoffensif et qu'il était acceptable. Alors qu'en réalité, il y a quand même pas mal d'arguments, il y a tout un milieu associatif, engagé, qui dénonce ce genre de projet. C'est vraiment la catastrophe d'un point de vue environnemental. Cela a été dit, il y a la question de la consommation de l'eau, la question de la consommation d'électricité, ce sont des choses qui sont très problématiques.

Mais au-delà de ces questions environnementales, il y a la question sociale ou démocratique qui est posée, même si elle a été soulevée, y compris par des élus de Droite. Parce que ce sont des projets qui sont imposés par en haut. Ce qui est terrible, c'est cela, c'est que les élus ont la prétention de tout savoir et de dire : « c'est bien, c'est bien pour la population, c'est bien pour la société ». C'est un truc de dingue. Alors que l'on sait tous que ce n'est pas si simple que cela et qu'au contraire, il y a plein d'arguments pour démontrer que ces projets-là sont nuisibles et qui sont très problématiques à tout point de vue.

Là déjà, le truc de base que nous, on n'approuve pas du tout, c'est le foncier, le donner au privé parce que Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, il parle de souveraineté nationale. Cela a été dit aussi par certains élus de Droite. C'est de la blague. Elle est où la souveraineté nationale ? À partir du moment où on laisse des projets comme cela entre les mains du privé, la véritable souveraineté, si on pouvait parler de souveraineté, ce serait de la construction d'un service public, d'une régie publique, du numérique, et que tout soit sous contrôle du public. À la limite, on pourrait envisager cette question de souveraineté de manière plus certaine.

Sinon, si c'est pour vendre du foncier au privé à des opérateurs dont on ne connaît pas vraiment le truc, parce que l'on sait en plus que les multinationales, cela peut changer, on ne sait pas trop les liens des fois d'une entreprise ou d'un groupe privé avec d'autres. Ce n'est pas sérieux. Parce que si vraiment, il y avait un problème de souveraineté, par exemple, la

Métropole, elle a Windows et elle a Microsoft. Super la souveraineté. Quand on travaille, on travaille avec des outils qui ne sont pas du tout des outils nationaux. C'est toutes ces contradictions-là.

Le problème de fond, à notre avis. D'ailleurs, cela a été dit dans un article de reporter au sujet, ce sont des élus de la majorité qui disaient : « on n'est pas content du monde dans lequel on vit, ce n'est pas celui que l'on veut, mais c'est comme cela, il est là et il faut l'accepter ». C'est un peu cela. Enfin, je traduis ou je déforme un peu les propos. Mais c'est là le problème de la Gauche telle qu'elle est.

C'est que la Gauche, elle s'intègre tellement bien au libéralisme, tellement bien dans ce système-là, et qu'elle accepte finalement tout et qu'elle en vient à tout justifier parce qu'il y a une pression, parce qu'il y a un rapport de force, parce qu'aujourd'hui, les dominants, les multinationales, le privé, ils imposent leur logique marchande, la course au profit, le productivisme, parce que le datacenter, c'est vraiment du productivisme dans le numérique. Vous en venez à défendre des choses qui, en réalité, vont à l'encontre, cela a été dit d'ailleurs par Monsieur Fabien ROBERT, cette contradiction qu'il y a, d'un côté, on est écolo et on fait des micro-forêts, puis d'un autre côté, on a des projets complètement catastrophiques du point de vue environnemental. Mais au cœur de cela, c'est cette soumission aux logiques libérales.

Tout devient normal, tout devient acceptable, puis même, à la limite, c'est cela qu'aime bien faire la Gauche, c'est que l'on n'a pas le choix et on est bien obligés de faire cela.

Et le dernier truc aussi qui nous apparaît quand même sacrément hypocrite, c'est la question sociale ou la question de l'emploi, parce que c'est toujours dit au nom de l'emploi, mais quelles garanties on a ? On le sait très bien, d'ailleurs, au fil des années, vous avez justifié plein de projets au nom de l'emploi, même la ferme-usine, l'élevage de saumons, c'est au nom de l'emploi. C'est catastrophique aussi, ce n'est pas la Métropole, ou le projet EMME, d'ailleurs, vous avez vu, je ne sais plus qui c'est qui en parlait, peut-être que personne n'en parlait, mais il y a eu un rassemblement de lutte contre le projet EMME, et pareil, c'est là où on voit aussi cette capacité d'un groupe d'élus, d'un Parlement d'élus qui ignore complètement la contestation populaire ou la contestation de milieux associatifs, de se moquer même, à ce point-là, de l'avis des gens qui ne sont pas d'accord.

C'est un peu cette sorte de déconnexion totale qu'il peut y avoir avec cette prétention des élus de pouvoir tout résoudre sans discuter, sans mettre en évidence qu'il y a du débat, qu'il y a de la contradiction, qu'il y a des désaccords. Là, pour dire juste un exemple, c'est un argument du courrier qui est distribué par les collectifs qui sont contre le projet EMME, où ils disent qu'il y a une véritable opposition populaire au projet, mais ici, on fait comme si, finalement, c'était un intérêt national, que c'était super bien à faire et tout cela.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur POUTOU, vous avez épuisé votre temps de parole.

M. POUTOU : Vous avez bien compris le sens de notre intervention.

Mme la Présidente Christine BOST : J'en ai bien compris le sens, et c'est bien dommage car finalement, le temps que vous avez dépassé vous a permis de dire des bêtises. Parce qu'en réalité, concernant le projet EMME, il y a eu quantité d'échanges, de réunions de concertation.... Chacun a pu et peut encore s'exprimer sur le sujet. Je vous rappelle que le commissaire enquêteur doit rendre sa copie d'ici un mois. L'affaire n'est pas encore terminée.

Ne tenez pas des propos de cette nature. Ne dites pas que les élus méprisent les habitants. Les élus sont, comme tout le monde, des habitants qui se soucient de la qualité de vie de leur territoire.

Arrêtez de tenir des propos de cette nature. Ils ne sont vraiment pas adaptés.

M. POUTOU : Je ne crois pas que vous pourriez me donner des ordres. On dira ce que l'on a envie de dire. Quand on pense que les élus sont déconnectés de la population, on le dira et on le redira. Qu'il y a un mépris de la population, c'est une réalité à notre avis. Vous n'êtes pas obligée de me contredire en permanence. Chacun a son avis. Il faut respecter les espaces de chacun. Moi, jamais je ne me permettrais de vous couper la parole.

Mme la Présidente Christine BOST : J'ai respecté votre espace. Vous avez un temps de parole de 5 minutes. Vous êtes à 7 minutes j'ai respecté votre espace.

M. POUTOU : Quand vous ne supportez pas la critique, vous coupez la parole.

Mme la Présidente Christine BOST : Maintenant, respectez l'espace de Monsieur Gérard CHAUSSET qui a demandé la parole et à qui j'ai donné.

M. CHAUSSET : Madame la Présidente, chers collègues, je me permets d'intervenir sur ce dossier sur quelques points. Qu'est-ce que l'on n'aurait pas dit si on avait, par exemple, exposé ce dossier après les élections municipales ? La critique aurait été la même, nous accusant d'avoir caché le dossier.

Je pense que le calculateur ne doit pas faire l'objet de petits calculs. Aujourd'hui, nous n'en sommes qu'aux prémices. Ce dossier avancera ou n'avancera pas suivant les éléments qui seront apportés. Nous savons bien qu'un projet à 3 milliards va poser un certain nombre de problèmes. Je pense que le sujet n'est pas la souveraineté. Bien sûr, il y aura des problèmes d'environnement. Bien sûr, il y a des questions à se poser. Aujourd'hui, nous devons faire face aux vulnérabilités. Des vulnérabilités que nous découvrons tous les jours. Celles, de plus en plus fréquentes, du dérèglement climatique, de la biodiversité, des ressources en eau. Les vulnérabilités auxquelles nous sommes obligés de faire face en tant que société, citoyen ou collectivité, celles liées aux addictions, à la surconsommation, au gaspillage, au tout numérique. Nous sommes contraints d'affronter cela aujourd'hui et n'avons pas forcément tous les outils.

Nous constatons, en Europe, avoir des difficultés par rapport à cela, parce que tranquilles sous le parapluie des États-Unis. Aujourd'hui, on s'aperçoit qu'entre la Chine, la Russie et les États-Unis, nous sommes seuls. Il faut que l'on arrive, justement, à sauver nos valeurs, sauver la démocratie, à laquelle on est très attachés. Il faut que l'on regagne de la souveraineté, que l'on regagne de l'indépendance sur plein de sujets. Et cela en fait partie.

Bien sûr, il y aura peut-être de gros problèmes à régler en matière d'énergie, en matière de plein de domaines, mais la défense de nos valeurs passe au-dessus de cela, à mon sens. C'est là le véritable sujet, la défense de nos valeurs européennes, de notre modèle social. Je pense que ce sujet, il est à mettre en haut de la pile. Il faudra, bien sûr, au fur et à mesure, que ce dossier, s'il avance, parce que l'on est loin de tout cela, régler ces problèmes. Il y aura sûrement de grands débats. Mais je pense que le sujet des valeurs, aujourd'hui, c'est quelque chose qui est devant nous et que l'on doit affronter si l'on veut rester des citoyens dans la démocratie dans laquelle on est aujourd'hui. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame JAMET.

Mme JAMET : Chers collègues, j'ai entendu beaucoup de choses avec lesquelles je suis d'accord, en vrai. Très clairement, est-ce que l'on souhaitait que cette délibération passe maintenant ? La réponse est non, parce que vous l'avez dit, c'est de la précipitation. Moi, j'ai discuté avec des techniciens de l'État, avec le préfet, j'ai assisté à cette réunion, j'ai posé la question à RTE. Est-ce que l'on a besoin, est-ce qu'il faut vraiment passer cette délibération maintenant ? Est-ce que l'on ne peut pas prendre plus de temps pour réfléchir ? Ils m'ont tous dit oui. Il fallait réserver, pour que le porteur de projet puisse réserver cette capacité électrique. Et il fallait le faire maintenant.

Nous en avons pris acte. Nous avons discuté avec le porteur de projet, qui est un porteur de projet immobilier. Je le dis très clairement et très honnêtement, et c'est pour cela que l'on est au tout début, potentiellement, d'un projet. Ce n'est pas un projet qui est définitif.

Est-ce qu'il y a des impacts environnementaux importants ? J'ai entendu d'un côté non, parce que c'est sur une zone artificialisée, mais oui, il y a des impacts environnementaux importants. Pas sur l'artificialisation des sols, puisque c'est sur une zone qui est déjà artificialisée, mais en termes de consommation d'énergie, en termes de consommation d'eau, etc.

Est-ce qu'il y a des impacts importants pour notre territoire, positifs, potentiellement ? La réponse est oui. Il peut y avoir des impacts intéressants pour l'emploi de façon très mesurée. C'est un fait. Quand on regarde tous les datacenters, cela ne développe pas de l'emploi massif. Par contre, pour la recherche locale, pour un écosystème local, cela pourrait être intéressant.

Est-ce que l'on a un problème de souveraineté ? La réponse est clairement oui. Est-ce que ce projet va nous résoudre ce problème de souveraineté ? Aujourd'hui, on ne sait pas. Et c'est là, l'intérêt. C'est de porter ces exigences. C'est qu'aujourd'hui, nous avons un porteur de projet immobilier qui n'avait pas forcément dans son viseur le sujet de la souveraineté, que dans le plan national de datacenters et d'IA à 109 milliards. Aujourd'hui, qui sont les porteurs de projet de ces datacenters et de l'IA dans le plan national à 109 milliards ? Ce sont les Américains, le Qatar, c'est la Chine. Ce ne sont que des extra-européens. Là, le sujet, c'est : est-ce que l'on arrive à faire de ce projet de datacenter un projet européen ? Parce que j'ai entendu aussi que c'était la souveraineté nationale et un projet national. Non, la souveraineté nationale n'existera pas non plus. C'est un projet qui doit être européen. On ne peut pas avoir un projet souverain national. C'est impossible, c'est se leurrer.

Est-ce que ce projet sera complètement souverain ? Non, parce que les microprocesseurs, parce que le matériel n'est pas fabriqué en Europe. Cela ne pourra pas être souverain complètement. Par contre, il faut un opérateur souverain qui permette d'avoir des données souveraines et qui ne puissent pas partir de notre territoire. Parce que si on a juste un projet immobilier, un datacenter sur ce territoire, qui a un opérateur qui n'est pas souverain européen, alors les données qui seront à l'intérieur pourront partir ou être coupées par les Américains etc.

Aujourd'hui pourquoi nous accompagnons ce projet ? Tout simplement parce que si nous ne le faisons pas en mettant ces exigences, les autres, ils n'en ont rien à faire. Sur le territoire national, aujourd'hui, on ne pose pas la question si c'est Microsoft, si c'est Amazon, si c'est le Qatar, quand il y a des projets de datacenter. Personne ne pose la question. Nous, on la pose. Et c'est pour cela que l'on accompagne le projet. Ce projet n'est pas fait, très clairement. On ne sait pas s'il sera fait ou pas. Aujourd'hui, ce sont les prémices, une ouverture de dialogue entre la présidente et le porteur de projet pour trouver des consensus sur cette faisabilité.

Il y a encore beaucoup de choses à avoir, notamment la question de l'eau. La question de l'eau, aujourd'hui, on est arrivé à avoir un compromis sur un circuit fermé, mais demain, le compromis qu'il faudra, c'est que ce soit de l'eau non potable, que ce soit de l'eau qui ne soit pas pour la consommation humaine. C'est important de le dire parce que ce sont des millions de mètres cubes qui vont être injectés dans ce circuit fermé.

La question de l'énergie. Très clairement, il y a un problème sur la question de l'énergie. Mais est-ce qu'il faut que l'on fasse « not in my backyard », c'est-à-dire que l'on n'en veut pas ici et que cela se fasse ailleurs et que la question de l'énergie, cela sera la même ? Aujourd'hui, on ne parle pas d'un projet territorial à proprement dit, on parle d'un projet national et européen. Très clairement, la question de l'énergie, elle est globale. Il faut regarder un peu au-delà de nos frontières. Vous ne pouvez pas juste pointer du doigt la question de la frontière du territoire métropolitain. Et qu'est-ce que l'on veut ? Que ce soit au fin fond d'un terrain agricole ou d'une zone humide, que l'on artificialise tout ? Aujourd'hui, il y a d'autres projets qui sont en train de le faire, ce qui est catastrophique. Là, l'enjeu, c'est comment on arrive à maîtriser un petit peu, parce qu'il faut arrêter d'être naïf, ces sujets... Il ne faut vraiment pas être naïf. On est dans un monde sur lequel, il ne faut pas être naïf. Comment on arrive à maîtriser le maximum, les enjeux environnementaux et sociaux ?

Et là, ensuite, je vous le dis, mais vous avez tous un ordinateur devant vous, vous êtes tous avec votre téléphone dans la main. Et derrière, vous venez de donner des leçons sur le numérique. Moi, je veux bien tout entendre, mais cela fait 6 ans que l'on porte les sujets de numérique responsable, d'usage du numérique, quand on a demandé un moratoire. On n'a pas dit que l'on était contre la 5G, c'était un moratoire sur la 5G pour qu'il y ait des études environnementales. Les mots ont un sens. Arrêtez de caricaturer et de nous caricaturer et d'opposer les choses.

Aujourd'hui, les seuls qui défendent la souveraineté numérique, et moi, je la défends depuis de nombreuses années, parce qu'aujourd'hui, nos données partent. Ce sont des sujets que l'on porte au niveau européen. Ce sont des sujets que l'on porte partout depuis de nombreuses années. C'est que nous. Là, ce que j'ai entendu, Donald Trump. Mais le sujet de la dépendance aux Américains, elle est bien au-delà, avant Donald Trump. Il faut être naïf pour se dire « Mince, il y a Donald Trump qui arrive, alors là, on est en danger ». Excusez-moi, non, on a toujours été en danger face à cette dépendance numérique. Les Américains, ce ne sont pas des béni-oui-oui. Franchement, ce n'est pas parce que c'est Donald Trump. Ce qui est intéressant avec Donald Trump, c'est que, par contre, Donald Trump nous met le nez face à la crotte dans laquelle nous sommes. Et là, tout le monde le comprend. Nous, ce sont des sujets que l'on porte depuis 15, 20 ans, et c'est pour cela que l'on parle de logiciels libres, c'est pour cela que l'on parle de logiciels en bien commun, c'est pour cela que l'on parle de tout cela depuis de si nombreuses années, que l'on parle d'open data, que l'on parle d'interopérabilité, que l'on parle de tout cela. Mais aujourd'hui, politiquement, personne ne le porte. Et je vous le dis, personne ne le porte. Je ne suis pas agressive, je suis impliquée et engagée, parce que vraiment, c'est d'essayer de stéréotyper, à un moment, des élus qui portent des sujets depuis très longtemps et qui alertent sur cette question.

On fait des études pour la sortie de Microsoft et de notre collectivité. Aujourd'hui, il n'y a pas d'alternative, parce que l'Europe ne met pas les milliards qu'il faut sur la table, parce que l'État ne met pas les milliards qu'il faut sur ces sujets. Comment on nous donne les moyens, nous, collectivités, de sortir des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, et Microsoft) ? Mais que l'on nous les donne. Comment on nous donne les moyens d'arrêter d'être avec du Huawei sur nos infrastructures techniques ? Que l'on nous le donne, que la loi nous le permette. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Alors, on a des parlementaires ici qui s'emparent du sujet, qui s'en emparent. Il y a des sénateurs qui s'en sont emparés. Il y a Monsieur Patrick CHAIZE

qui a fait la loi sur le numérique responsable. C'était une première pierre, mais il faut aller beaucoup plus loin.

Et aujourd'hui, ce supercalculateur, ce datacenter, qu'est-ce qu'il faut ? Qu'il soit ici, à Bordeaux, ou qu'il soit ailleurs, sur un territoire, en artificialisant, en n'ayant aucune contrainte. La question qui se pose, elle est celle-là. Et parce que ce n'est pas un sujet purement territorial. Et moi, ce que j'appelle de mes vœux, parce qu'aujourd'hui, ce n'est pas une décision engageante complètement pour la Métropole, c'est de bien regarder sur les prochaines délibérations. Et c'est là qu'il faudra dire oui ou non.

Mme la Présidente Christine BOST : Engagée, préoccupée, impliquée. Je vais donner la parole à Monsieur CUGY.

M. CUGY : Merci beaucoup, Madame la Présidente. Je partage grandement le point de vue de Madame Delphine JAMET. Je partage aussi celui de Monsieur Gérard CHAUSSET.

Beaucoup de choses ont été dites sur la forme, mais il y a aussi le fond. Je voudrais quand même vous rappeler ou vous informer que notre concitoyen, Monsieur Yann LECUN a quitté Meta il n'y a pas longtemps parce qu'il considère que ces gros systèmes centralisés, ces grosses machines, ces gros datacenters, ce n'est plus ce qu'il faut faire. C'est un peu la ligne Maginot de l'intelligence artificielle et qu'il faut s'orienter vers des systèmes distribués, répartis. C'est quelque chose d'important. Surtout dans le cadre du travail majeur qui est fait au niveau de notre collectivité, qui est en rapport avec les coopérations territoriales.

Vous avez tout à l'heure évoqué, et Monsieur Gérard CHAUSSET a parlé des vulnérabilités, un gros datacenter sur un endroit, c'est une vulnérabilité majeure sur le plan stratégique.

L'Ukraine nous montre très bien que les centrales nucléaires, les datacenters, etc. sont des cibles privilégiées. Alors que faire ? La Chine nous montre l'exemple. Elle organise ses systèmes de façon répartie, avec ce que l'on appelle une topologie, c'est-à-dire qu'il y a un système informatique et distribué qui est réparti sur le territoire. Les Chinois nous expliquent que le rendement de ces systèmes est de 98% par rapport à des systèmes centralisés, ce qui est extrêmement important.

Je suis tout à fait en faveur d'une poursuite de la réflexion sur ce sujet pour travailler ou amener à travailler avec l'État, avec les collectivités, sur le développement de systèmes qui seraient des systèmes distribués, avec, pourquoi pas, des centres de calcul qui seraient sur Périgueux, sur Bayonne, pourquoi pas, dans le Pays basque, pourquoi pas aussi à Lesparre, un peu partout, puisque les réseaux, les réseaux numériques qui ont été développés au niveau de la Région, et la Région a été promotrice, un des réseaux de fibre optique à très haut débit est là et devrait permettre de faire fonctionner quelque chose.

Je resterai sur une position très circonspecte sur ce sujet et je m'abstiendrai. Merci.

M. HURMIC : Merci. Je passe la parole à Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci Monsieur le Vice-président. Je vais plussoyer aux 3 dernières interventions. Encore une fois, je crois qu'il y a des propositions et je vais déjà évoquer ici, en l'occurrence, la pertinence et la vision d'avenir qu'avait Monsieur Elon MUSK, parce qu'il savait déjà qu'il y avait un gros problème thermique et qu'il était déjà en train de proposer de s'associer avec le plus grand fabricant de puces au monde pour essayer de faire quelque chose plutôt au niveau atmosphérique, de faire quelque chose qui soit directement exposé au soleil et qui soit directement refroidi par la haute atmosphère.

Cela résout beaucoup de problèmes. Et là, on est aussi dans l'indépendance et la souveraineté. Quel est le problème aujourd'hui ? À mon sens, il y a aussi la naïveté sur qui a l'intention de mettre en place une « IA souveraine ».

Vous ne l'avez pas dit, mais elle sera sans doute purement au service du privé, parce que c'est encore une naïveté de croire que les gens qui ont réussi à mettre des téléphones jusqu'à presque les enfants, qui après, plus tard, arrivent à faire en sorte que l'on va surveiller la totalité des Français. Parce qu'il y a beaucoup de problèmes avec les enfants en dessous de 15 ans. Et on est complètement dans cette hérésie sociétale d'essayer de croire qu'une IA n'est pas une drogue. C'est une drogue, je l'ai déjà exposée ici. On est aujourd'hui dans une société qui est incapable, à un moment donné, quand le QI diminue, de se sortir par lui-même, l'être humain, de cette dépendance, à avoir des meilleures réponses, et surtout qu'elles sont beaucoup plus vite proposées que la réflexion humaine. Les IA s'entraident déjà. Elles sont déjà en train d'avouer sur les réponses qu'elles donnent de façon très rapide, sur une première idée qui ne rentre pas dans la doxa, qu'elle s'est associée à questionner une autre IA, concurrente. Et cela veut dire qu'elles travaillent déjà en intelligence collective. Il faut se rendre compte de cela.

Et je l'avais déjà évoqué, elles sont capables de mentir. Elles sont capables d'essayer d'échapper à leur créateur, à se mettre à d'autres endroits pour que l'on ne coupe pas l'énergie.

Aujourd'hui, je pense qu'il y a une grosse naïveté à croire qu'il faut faire quelque chose ici, en France, au service d'une Europe pour qu'elle soit souveraine. Non. Déjà, Madame Delphine JAMET, je vous rappelle, le plus simple, c'est déjà de participer à être acteur du Frexit. Parce qu'il faut sortir aujourd'hui de ces lobbies européens qui font toute la politique européenne, avec des milliards d'investis, par plus de X centaines de milliers de personnes qui interviennent pour favoriser une politique européenne qui va dans une doxa.

Et là, il y a un véritable problème. Je vais citer la personne qui est dans ce projet, qui s'appelle Monsieur Laurent HALIMI, si j'ai bien compris. Il a travaillé quand même avec certaines personnes dans Capital partners. Il est en lien aussi avec Weinberg Capital Partners, qui, lui-même, siège à Sanofi. Et Sanofi a été vendu par Monsieur Emmanuel MACRON aux Américains. Comment croire aujourd'hui que la médecine qui va chercher à mettre en place des IA qui vont proposer aux médecins d'être finalement plus que des sujets à obéir à la doxa médicale et surtout la finance du côté de la médecine, de la santé, pour suivre les recommandations qu'a dites les IA ? Et il n'y aura pas de mots à dire. Le médecin, s'il n'obéit pas, il n'a plus son accréditation. Et c'est déjà le cas, puisqu'il y a eu des soignants suspendus. Il faut déjà aussi, rien que dans ce domaine, accepter de faire un monde honorable, l'être humain, tout doucement, abandonne son esprit critique, sa capacité de dire non à une machine, parce qu'elle va devenir dépendante. Elle travaille beaucoup plus vite. Elle propose des choses sourcées, que l'on a déjà faites, dans certains domaines qui ont déjà conclu des marchés, qui ont déjà permis de faire du bénéfice. Et dans ma question que je pose en fin de Conseil, vous l'avez déjà compris. Vous avez tous été ici en mesure de lire, dans une de mes questions, sur le fait que l'IA, à un moment donné, va aussi l'accoupler à la rentabilité et va mettre en place des réponses qui sont conditionnées au poids carbone. Et vous avez tous un poids carbone. À bout d'un moment, vous coûterez trop cher. On ne vous soignera pas. Et l'IA vous le dira. Et l'IA fera en sorte que le médecin sera obligé de dire « attendez, oui, c'est vrai que si je refuse, j'ai la loi sur l'euthanasie, je vais être obligé de faire en sorte ». Mais bien sûr. Mais tout est lié. Et c'est une naïveté de croire que Monsieur Emmanuel MACRON n'est pas en lien avec ces gens-là.

Mme la Présidente Christine BOST : Cela fait 5 minutes 30 Monsieur.

M. MORISSET : Mais Madame Delphine JAMET a parlé presque 10 minutes. Et vous lui avez laissé la parole. En l'occurrence, il y a des choses importantes Madame la Présidente.

Mme la Présidente Christine BOST : Madame JAMET est conseillère déléguée en charge du numérique.

M. MORISSET : Et aujourd'hui, je considère qu'il y a un véritable danger à essayer de croire justement que... Voilà, vous me coupez la parole.

Mme la Présidente Christine BOST : Je vais donner la parole à Monsieur ROBERT.

M. ROBERT : Je voudrais remercier Madame Delphine JAMET de sa franchise sur toute la première partie du débat de son intervention, de la manière dont elle a posé le débat et sur lequel, au fond, on a beaucoup d'accords. Elle a débuté en disant qu'elle était d'accord avec beaucoup de points. Et j'ai beaucoup de points d'accord par rapport à ce que tu as dit. Mais ce n'est pas ce qui a été dit aux vœux du MEDEF. C'est cela, la différence. C'est qu'ici, on pose des vraies questions, des vrais débats, et on voit bien que l'on n'est qu'au démarrage, et pour autant on annonce des projets à 3 milliards à 2 mois du 1er tour du scrutin devant un parterre de chefs d'entreprise. C'est là qu'est la manipulation électorale. C'est là que vous n'auriez pas dû faire ainsi et que c'est illégal et que par conséquent notre réaction est absolument fondée.

Concernant, en revanche, la 5G, c'était en effet un moratoire. Nous demandons, au fond, plus de temps sur cette délibération.

Enfin, vous ne résolvez pas totalement l'équation de l'énergie dans toute votre défense de ces sujets depuis longtemps. Je le répète, s'il n'y a pas le nucléaire au bout, cela ne marche pas.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur CAZENAVE.

M. CAZENAVE : Merci Madame la Présidente. Je voudrais rebondir sur l'intervention de Madame Delphine JAMET pour dire que, et Monsieur Fabien ROBERT vient de le dire, je pense que l'on a de vrais points de convergence. Vous dites que le projet n'existe pas. Vous dites que le projet est utile pour notre territoire. Je pense que nous sommes très nombreux à le penser. Ce que nous contestons, c'est l'approche. Pourquoi est-ce que, si nous sommes tous convaincus qu'il le faut, nous ne sommes pas dans une logique de plus grande maîtrise d'ouvrage public, en disant : « allons chercher l'opérateur qui serait d'accord pour venir investir sur notre territoire avec notre cahier des charges », qu'il soit français ou plus probablement européen, je vous suis complètement là-dessus. Mais aujourd'hui, c'est une autre approche que vous nous demandez. Vous nous dites « on va s'engager avec deux acteurs immobiliers, charge à eux, demain, d'essayer de faire cela ». Et c'est là où je dis que l'on pourrait peut-être converger. Si on veut maîtriser un axe de développement majeur pour notre avenir, allons au bout du geste, soyons dans une maîtrise complète du processus. On ne le maîtrisera pas, puisque l'on est, et vous l'avez rappelé de manière tout à fait transparente, on veut contracter avec deux opérateurs immobiliers. Et je pense que c'est là l'erreur dans la démarche. Maîtrisons le projet. Il est structurant pour nous. Nous y sommes très attachés. Et à la souveraineté, bien évidemment. Et c'est là où on dit « mais pourquoi on s'y prend comme cela ? Cela n'apporte aucune garantie ».

D'autre part, il faut peut-être étudier si ce projet est au bon endroit et rempli toutes les conditions concernant la question de l'eau etc. Donnez-nous les documents le prouvant.

Mme la Présidente Christine BOST : On les a Monsieur CAZENAVE.

M. CAZENAVE : Enfin, je terminerai là-dessus. La démarche avec la contractualisation directe avec un opérateur industriel économique est aussi d'ouvrir le marché en disant : « nous, dans ce territoire, on est prêts à y aller ». Le seul opérateur industriel qui était là, était Equinix, qui, d'ailleurs, s'est désengagé du projet. Pourquoi ? C'est faisable, pas faisable ? Je préfère, je le dis, que l'on contractualise avec un opérateur industriel économique dans ces métiers. Parce que je pense que cela nous garantit beaucoup plus de maîtrise sur le choix, comment ? où ?

Je pense que le désaccord est là et cela prouve bien que l'on a besoin d'en reparler, on a besoin d'en discuter, et qu'un projet aussi structurant ne peut pas éclore comme cela sans aucun travail préalable avec nous, en Comité de pilotage, et pour que l'on ait le meilleur projet possible, parce que c'est un projet très structurant.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Comme Monsieur POUTOU a redemandé la parole, Monsieur MORISSET aussi a redemandé la parole. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Cela va être un peu la suite de ce que j'avais commencé à dire. À notre avis, on pourrait dire qu'il y a 2 exemples qui illustrent bien le mépris des élus à l'égard de la contestation des projets, à l'égard d'une contestation populaire, on pourrait dire.

Premièrement, un élu de Droite a été capable de dire : « ce projet, parce que le terrain est déjà artificialisé, ne comporte aucun problème environnemental ». Cela a été dit, je crois, si j'ai bien compris, par le Maire de Saint-Aubin. Là, c'est quand même la traduction d'une ignorance complète du projet ou d'une sorte de foutage de gueule. Dire aujourd'hui, il n'y a pas de problème environnemental, il n'y a pas de discussion là-dessus, parce que c'est déjà goudronné, parce que ce sont déjà des parkings. Là, franchement, cela dénote quand même, *a minima*, une déconnexion avec les réalités.

L'autre chose, c'est, on va passer de l'autre côté, du côté de la Gauche, cela a été dit, d'ailleurs, par des élus de Droite, le fait que l'annonce soit faite au vœu du MEDEF, c'est quand même une sacrée illustration du raisonnement de la Gauche, au-delà de la question électorale, c'est à qui on veut plaire. Qui c'est que l'on veut séduire dans la société ? C'est devant les patrons. Et là, c'est quand même révélateur. Et après, vous osez nous parler de souveraineté. Et en plus, même l'argument, c'est maintenant ou jamais, mais cela démontre justement tout l'inverse de ce que vous essayez de faire. Cela veut dire que la collectivité, elle est soumise à des dictats du libéralisme. Et c'est ce soir ou jamais, ce n'est même pas la collectivité qui décide, ce n'est même pas elle qui prend le temps de discuter avec la population. Parce que l'annonce d'un tel projet, il pourrait se faire devant des milieux militants écologistes. « On pense faire cela, on pense que c'est bien. Qu'est-ce que vous en pensez ? On discute ». Non, cela se fait devant des patrons. Et avec cet argument, si on ne le fait pas maintenant, c'est raté.

Non, là, c'est quand même la démonstration, justement, d'une certaine soumission à un ordre libéral. Et c'est là où, justement, on voit ce jeu un peu particulier. C'est que la Droite s'amuse des contradictions de la Gauche en disant « Regardez, vous n'êtes même pas écolos, vous faites des trucs anti-environnementaux et tout cela ». On peut comprendre que la Droite s'en amuse, surtout dans des périodes électorales.

Mais après, cela a été dit que la Droite caricaturait la Gauche. Non, la Gauche se caricature elle-même. Elle s'enlise dans les contradictions, dans des incohérences. Elle est obligée

d'expliquer « oui, on a fait cela, mais en réalité, on fait comme cela et tout cela ». Et en réalité, c'est la démonstration, encore une fois, d'une Gauche qui est complètement intégrée à un système et qui s'adapte complètement aux logiques libérales et de laisser au privé la gestion de ces choses. Et c'est là où on voit la concurrence.

Et la Droite, elle est vexée parce que ce que la Gauche a fait devant le MEDEF, normalement, c'est le jeu de la Droite de faire cela. On se dispute et en réalité, il y a derrière des projets qui avancent et surtout de l'ignorance d'un combat qui est mené. Aujourd'hui, il y a des associations, il y a des gens qui se battent contre ces projets, qui argumentent.

Même, vous avez vu l'illustration, c'est une autre chose, mais c'est lié. Les activistes qui avaient déchiré les bâches géantes de publicité de multinationales, les collectivités comme la mairie de Bordeaux, la Métropole et tout cela, ils aiment bien laisser au privé, aux multinationales des espaces énormes de publicité. Et quand des militants activistes, ils disent « c'est dégueulasse, c'est anti-environnemental, c'est antisocial et tout cela, c'est antidémocratique », nous, on va déchirer la bâche.

Quelle collectivité, quel élu est du côté des activistes pour dire qu'ils ont raison de dénoncer ces choses ? Personne. Là, entre parenthèses, un soutien aux deux activistes qui sont passés en procès cette semaine par rapport aux bâches de la place de la Bourse.

Et puis là, dernière illustration, les militants et les militantes qui sont devant, là, pour dénoncer le projet EMME, vous ne savez peut-être pas, mais vous devez le savoir, on ne leur autorise pas l'entrée dans le public, alors qu'il y a de la place. On leur a dit « non, ce n'est pas possible ». Oui, mais maxi 4, alors qu'il y a 100 sièges de libres. Et cela montre aussi la peur que le pouvoir peut avoir de la contestation. En plus, ils rentraient sans dire qu'ils allaient gueuler. C'est quand même révélateur aussi de cela, de la déconnexion, de la peur de la contestation, de la peur de la discussion et le refus de vraiment mener un débat démocratique avec les associations environnementales, avec des collectifs de-ci de-là.

Et la démonstration est faite, à notre avis, de ce problème politique et de ce problème démocratique. Voilà, j'arrête, c'est l'heure.

Intervention écrite de M. Poutou

Une fois encore cette délibération illustre l'aspect gestionnaire dépolitisé de la métropole bordelaise et la perfusion du capitalisme par la spoliation des biens collectifs accompagnés par la puissance publique. Nous cédon 20 hectares à un fonds d'investissement privé contre les promesses habituelles d'emplois et d'attractivité, promesses systématiquement démenties par la réalité de la précarisation et de la financiarisation. La seule part d'honnêteté se révèle dans le "potentiel estimé jusqu'à 90 milliards d'euros de PIB à l'horizon 2034", tout doit se subordonner à la course aux profits... Le respect affiché de la Zéro Artificialisation Nette, loin d'être une victoire écologique, permet surtout à la métropole de verdir un projet dont les externalités négatives (une hausse de 33 % de la consommation énergétique métropolitaine) impacteront l'environnement. Et ce n'est pas le vernis "éthique" et "responsable" une nouvelle fois agité sur ce projet par la métropole qui viendront les compenser. Delphine Jamet a déclaré à Reporterre "ce n'est pas le monde dans lequel je veux vivre", il se trouve que nous non plus ! Nous l'invitons donc à nous rejoindre dans la lutte plutôt qu'à soutenir ces projets mortifères. Face à cette logique capitaliste, nous proposons une rupture radicale : une appropriation collective et gestion démocratique : Plutôt que de céder du foncier public à un opérateur privé, créons une régie publique métropolitaine de l'IA (suivant ce qui a été commencé avec le SI de la régie de l'eau), propriété collective des travailleur-euses et des citoyen-nés, gérée par un conseil associant salarié-es, chercheur-euses, usager-es et représentant-es élu-es ; une planification démocratique des usages : Au lieu de laisser le marché déterminer les applications de l'IA, des assemblées populaires territoriales doivent définir collectivement les priorités (santé publique,

transition écologique, services publics) et les travailleur·euses du numérique doivent disposer d'un droit de veto sur tout projet contraire à l'intérêt social (surveillance, armement, management toxique...) ; des communs numériques et gratuité : Garantir la gratuité totale d'accès aux infrastructures pour les services publics, associations, chercheur·euses et citoyen·nes. Placer algorithmes, données et logiciels sous licence libre et les gérer comme des communs ; une sobriété numérique et justice globale : Les technologies numériques reposent sur l'exploitation massive des pays du Sud global, invisibilisée par le marketing de l'immatérialité. Abandonnons la course technologique productiviste au profit d'une sobriété planifiée privilégiant les usages socialement utiles et écologiquement soutenables et exigeons la transparence totale sur les chaînes d'approvisionnement ; enfin une coopération internationale contre la « souveraineté nationale » masquant la concurrence inter-impérialiste, promouvons la coopération internationale des travailleur·euses du numérique et le partage libre des connaissances, rompant avec les brevets et la propriété intellectuelle. La véritable « intelligence artificielle responsable » ne peut émerger que d'un renversement des rapports de production capitalistes, plaçant les moyens de production numériques sous contrôle démocratique des travailleur·euses et de la population.

Mme la Présidente Christine BOST : Dommage, il vous restait encore 60 secondes. **Monsieur MORISSET**.

M. MORISSET : **Monsieur Philippe POUTOU**, je vous invite à ne plus avoir peur, parce que c'est quand même à nous de dire à la présidente qu'elle défaille dans sa façon de présider.

À mon sens, je voulais terminer ma pensée, parce que **Monsieur POUTOU** a soulevé plein de points particuliers sur la façon de faire de la démocratie.

Il a parlé de mettre des comités avec des écologistes et ainsi de suite, mais je dirais au sens large, il faut aborder le problème philosophique. Et il faut qu'il y ait une gouvernance citoyenne, à 100 %, sur ce type d'outil, parce que, je le rappelle, c'est une drogue, mais c'est une arme. Et, en l'occurrence, si on n'ouvre pas le débat aux citoyens, et en l'occurrence, ce qu'avait déjà proposé **Monsieur Jacques TESTART** dans la façon de créer et d'inventer, d'innover et de faire de la recherche fondamentale, il fallait mettre en place des gouvernances citoyennes, d'où son site « Sciences citoyennes ». Et à mon sens, le cœur du sujet, il est là. Il est de savoir, avant de savoir s'il y a du foncier, qu'il y ait des problèmes juridiques, qu'il y ait un calendrier électoral ou autre. Non, le véritable problème aujourd'hui, l'enjeu majeur, c'est la souveraineté de savoir si demain on va être manipulés ou pas par des IA. Et manipulés, je dis bien le terme, trompés avec des mensonges, parce que derrière, il y a des intérêts privés qui vont aider à faire en sorte que vous ayez des réponses « souveraines européennes ». Non, c'est du nihilisme. On est complètement là-dedans. Il faut sortir de la matrice. Il ne faut plus travailler sur la même notion comme quoi tout ce qui arrive, il faut le prendre tel que.

Non, ce n'est pas parce que c'est le MEDEF, mais même si c'était un investisseur lambda, un mécène, parce que justement, il y a toujours une forme de bienveillance. Mais **Madame Hannah ARENDT** ou d'autres ont déjà théorisé tout cela. Il n'y a rien de plus malveillant qu'une personne qui se croit bienveillante.

Vous pouvez avoir des gens comme **Monsieur Bill GATES** qui vont mettre une fondation en place et puis, depuis quelques dizaines d'années, participent à faire en sorte que dans ces injections vaccinales comme le tétanos, dernièrement, depuis les années 70, on a stérilisé les femmes africaines par le biais du vaccin antitétanique. Et ce sont des vérités. Ce sont des choses sur lesquelles, derrière, les mécènes n'ont pas toujours ce que vous croyez comme étant du bien.

Et les IA, c'est exactement la même chose. Si vous ne vous réveillez pas sur le fait de comprendre que vous êtes forcément un terme à leur merci, et c'est ce qu'avait dit Monsieur Elon MUSK, il faut absolument, éventuellement, prendre le dessus sur la façon dont l'IA est capable de transformer. D'ailleurs, eux-mêmes, l'être humain, ils le savent que cela peut le transformer puisque leurs propres enfants, aujourd'hui, ne travaillent pas avec des téléphones, avec des IA et avec tout système numérique. Ils les détachent de cela. Ils savent les dangers. Et je vous ai déjà dit ici, dans cette instance, que l'Europe du Nord, entre autres la Norvège et la Suède, ont commencé à dire « Stop, nos enfants, non, on laisse le téléphone à l'entrée de l'école ». Terminé. Parce que l'on a un problème de dépendance. Et vous avez aujourd'hui des jeunes, et mon fils en fait partie par exemple, qui travaillent là-dedans. Vous avez des jeunes qui viennent dans les grandes écoles et qui ne savent même plus éventuellement faire une réponse au professeur qu'il est sans l'IA. Il est obligé de dire « non, mais là, le code que tu me génères, il ne correspond pas. C'est une copie de ce qu'a fait l'IA ».

Il y a déjà un danger, même dans les grandes écoles. Et je vous l'avais déjà dit ici, avec le MIT (Massachusetts Institute of Technology), qui a fait déjà un test entre deux groupes. Et au bout de deux mois, il y avait déjà une baisse du QI des étudiants qui étaient dépendants de l'IA. Voilà où on en est aujourd'hui. Alors, il faut voir la réalité. Et je demande la gouvernance totale à 100% des IA, aujourd'hui, des datacenters.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur HURMIC.

M. HURMIC : Merci, Madame la Présidente. Parfois, le débat est un peu curieux. Je constate qu'à part Monsieur Philippe POUTOU et Monsieur Marc MORISSET, la plupart des élus considèrent que ce projet est une belle opportunité pour notre Métropole. Comme on ne peut pas le dire de cette façon, il faut bien critiquer la méthode. On va dire « mais non, le projet est peut-être bon en soi et prometteur, en revanche, la méthode, elle est très mauvaise ». C'est une façon d'essayer de se dédouaner au regard d'un projet que l'on n'approuve tout en n'osant pas le dire.

La méthode n'est pas bonne ? Je n'ai entendu que des choses contradictoires. Permettez-moi d'en citer quelques-unes. Pour les uns, c'est « vous nous faites délibérer trop tôt », parce que, j'ai entendu, il n'y a pas de vrai projet, c'est juste une délibération foncière, Elle intervient trop tôt et elle ne nous engage pas.

Pour d'autres, elle intervient trop tard. « Cela fait des mois que vous discutez dans la plus totale opacité et vous nous en parlez trop tard ». Le calendrier n'est donc pas bon parce que cette délibération intervient tardivement. J'ai envie de dire trop tôt pour les uns, trop tard pour les autres. Cela veut peut-être dire que c'est le bon moment. Quand une opportunité se présente, vous pouvez en convenir avec moi, il ne faut pas louper le train.

Nous avons été saisis d'une opportunité d'un investisseur qui souhaite doter notre Métropole d'un grand projet numérique. Il fallait dire « non, c'est trop tôt, c'est trop tard. On refuse de discuter avec vous » ? Mais non ! C'est ce que l'on a fait. On discute avec cet opérateur depuis plusieurs mois et on avance par étapes. Aujourd'hui, il y a une délibération concernant le début de la cession du foncier. C'est uniquement l'objet de cette délibération. N'y voyez pas autre chose. J'entends dire aussi que ce serait illégal. Vraiment, les appréciations des juristes en herbe sont étonnantes. En quoi est-ce illégal d'annoncer un projet et de dire que nous avons un porteur de projet qui nous a sollicité ? Concernant le calendrier, ce n'est pas nous qui l'avons fixé mais le porteur de projet. Et ne pas répondre à une opportunité serait une faute politique.

J'entends dire également que ce n'est pas fair play. Cela veut dire quoi, ce n'est pas fair play ? Il s'agit tout simplement de respecter un calendrier qui ne dépend pas de nous. Passer à côté de cette proposition, soyez en conscients, serait passer totalement à côté d'un projet que vous approuvez dans sa finalité. Je pense que vous pouvez totalement être rassurés, Mesdames et Messieurs de Métropole d'avenir.

De plus, concernant les cessions progressives du foncier. Vous parlez de précipitation, mais j'ai envie de vous dire qu'aujourd'hui, la seule précipitation à laquelle nous sommes confrontés, c'est celle de mettre sur la table nos exigences.

Vous nous dites « attention, il y a des problèmes énergivores, il y a des problèmes de consommation d'eau, d'artificialisation des sols, de compatibilité avec nos trajectoires ». Merci de nous le dire, vous l'imaginez bien que ce sont les sujets n° 1 qui nous préoccupent. Et si vous voulez employer le mot précipitation, nous nous sommes précipités pour exposer ces exigences vis-à-vis d'un promoteur.

Rien ne serait pire que de laisser filer le projet en dehors des limites de la Métropole, sur un territoire qui serait vraisemblablement moins exigeant que vous l'êtes, que nous le sommes. Profitons de cette opportunité pour vraiment poser nos exigences. Ce que nous voulons, c'est un projet qui soit éthique, qui soit souverain.

Je vais terminer là-dessus. Nous pourrions être d'accord. Je pense que le rôle des élus n'est pas de commenter ou d'assister passivement à l'explosion des dynamiques numériques, datacenters, supercalculateurs et autres, mais précisément d'en fixer les limites, les exigences, les exigences éthiques, les exigences environnementales, les exigences énergétiques et les exigences en termes de souveraineté.

Mais c'est précisément, je tiens à vous rassurer, tout le travail auquel nous nous livrons depuis plusieurs mois avec le porteur du projet. Si cette vigilance est partagée, j'ai envie de dire, tant mieux, nous en félicitons qu'elle puisse être partagée, en tout cas, elle devra l'être jusqu'à la dernière étape de ce projet qui, s'il se réalisait dans les conditions que je viens d'évoquer, serait un projet majeur pour notre Métropole. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur BOBET.

M. BOBET : Madame la Présidente, tout simplement, au stade de ce débat, je vais vous demander une suspension de séance. Dix petites minutes nous suffiront, mais nous avons besoin de retrouver notre groupe, salle des commissions réunies, si c'est possible.

Mme la Présidente Christine BOST : Vous ne voulez pas que le rapporteur...

M. BOBET : Si, pourquoi pas, mais je vous fais la demande en amont.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Stéphane DELPEYRAT.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Merci Madame la Présidente. Beaucoup de choses ont été dites, et je ne reviendrai pas sur l'ensemble des arguments. J'en partage beaucoup, bien entendu. Il y a seulement un élément qui peut-être est source de malentendus ce matin, il s'agit du calendrier. Et je voudrais insister sur deux points.

L'un qui est plutôt technique, mais qui n'est pas à négliger, car pour avoir eu à traiter ce type de dossier antérieurement, notamment sur l'OIN (Opération d'intérêt national), la fourniture énergétique pour un volume de cette ampleur est quelque chose d'extrêmement lourd, et il ne

faut pas sous-estimer la demande de l'État d'avoir une position rapide, parce que sinon, sur un tel volume de demandes, il y a d'autres dossiers qui passent, et ensuite cela devient extrêmement compliqué. C'est pourquoi le porteur de projet doit avancer un certain nombre de fonds pour structurer ce positionnement avec RTE, notamment. Je crois qu'il ne faut quand même ne pas le négliger.

Le deuxième élément sur la localisation, parce que Monsieur Thomas CAZENAVE évoquait « « ici ou ailleurs. Je rappelle que l'on a un câble fibre extrêmement puissant qui passe et qui traverse notre territoire, et qui est un élément techniquement très important, au-delà du fait que nous avons un parking largement artificialisé, mais il y a aussi ce sujet technique important. Et puis concernant le délai, car j'entends bien entendu, et c'est tout à fait légitime que chacun souhaite participer à la construction de ce projet. D'ailleurs, ce sera le cas, puisque nous avons proposé une gouvernance territoriale sur ce dossier, mais ne pas sous-estimer non plus la vitesse avec laquelle les projets en matière d'IA sont en train d'avancer dans le monde, en France et en Europe.

Comme vous le savez, il y a à peu près un an, puisque je crois que c'était en février 2015, il y avait à l'initiative du Président de la République un grand sommet Action IA France qui s'est tenu à Paris avec des annonces d'investissement, et nous sommes face à une concurrence extrêmement vive, y compris entre régions, entre métropoles, et il ne faut pas non plus sous-estimer cet effet de calendrier, parce que si nous enjambons les élections, puis l'installation, puis ensuite la réflexion, par rapport à d'autres, c'est déjà 18 mois à 2 ans que nous prenons de retard.

Là, cela n'engage qu'à une chose, c'est à nous positionner clairement dès maintenant pour ne pas être décrochés dans une course qui, je vous l'assure, est extrêmement vive et compétitive, et sur les arguments ensuite qui ont été évoqués, notamment environnementaux, ils sont vrais pour l'ensemble de la structure IA, de l'infrastructure IA dans le monde, et c'est un enjeu sur lequel il faut être extrêmement vigilant, bien sûr, mais il faut aussi savoir ce que nous voulons faire.

Les projets industriels d'importance sont extrêmement consommateurs en énergie, et vous savez sans doute que la meilleure manière de diminuer cette énergie, c'est la performance des puces, c'est-à-dire que plus les puces vont être performantes et moins les supercalculateurs vont consommer d'énergie.

Autrement dit, le positionnement aujourd'hui, c'est : est-ce que nous voulons prendre rang, être actifs, ou plutôt nous mettre en position d'attente ? Je pense vraiment, et je voudrais mes chers collègues peut-être vous en convaincre, que si nous nous mettons trop en position d'attente, nous risquons de rater le train, parce que c'est un train qui avance à très grande vitesse lui aussi. Il serait dommage que notre territoire laisse partir ce type de projet et que l'État finisse par se dire « mais il vaut mieux le faire ailleurs, parce que finalement, ici, cela a l'air bien compliqué et incertain », parce que vous avez cité ce chiffre, on ne sait pas ce qu'il sera au final, mais 3 milliards, c'est quand même des sommes conséquentes, et il est évident que si les investisseurs voient qu'après tout, on n'est pas si intéressés que cela, ils peuvent très bien se dire que l'herbe est plus verte dans d'autres régions.

Je vous laisse simplement, avec tout le respect que j'ai pour tous les arguments qui ont été donnés ce matin, et que je partage encore une fois en grande partie, mais rapprochez peut-être les points de vue sur cette notion de délai, et je pense qu'elle n'est pas négligeable. Merci beaucoup.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Stéphane DELPEYRAT-VINCENT. Quelques mots avant la suspension de séance, pour réaffirmer pourquoi nous présentons cette délibération maintenant. Elle fait suite à des discussions. On ne présente pas une délibération comme cela sans avoir commencé à déflorer un peu le sujet avec les services de l'État, avec le porteur de projets, et puis avec RTE également. Et si on la présente maintenant, et je tiens à votre disposition le courrier de RTE qui précise les contours, c'est bien parce qu'il y a une nécessité de prendre rang, je le redis, et cette nécessité prend fin aujourd'hui, parce que si le porteur de projets ne donne pas suite aujourd'hui auprès de RTE, je le redis, le calendrier d'intervention de RTE continuera de se dérouler et ne se fera pas ici. On ne prendra pas rang.

Et si on n'acte pas aujourd'hui seulement notre volonté de travailler ce sujet avec ce porteur de projets, je le rappelle qu'il est un porteur de projet national, ce qui est quand même dans le sujet un point particulièrement important, je pense que nous aurons loupé le train. Il n'y a pas là-dedans, même si vous voulez bien vous convaincre du contraire, d'opportunisme ou d'opportunité électorale sur cette question, le projet se présente à nous, on a le choix, soit on le saisit, soit on ne le saisit pas.

Puis je voudrais quand même revenir sur les propos de Monsieur Thomas CAZENAVE sur le fait qu'il fallait être au vœu du MEDEF pour le découvrir, pour l'apprendre. Je vais vous poser une question. Que l'ont en commun Monsieur Patrick BOBET, Madame Christine BONNEFOY, Madame Simone BONORON, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Pierre de Gaëtan NJIKAM-MOULIOM, Monsieur Benoît RAUTUREAU, Madame Karine ROUX-LABAT et Madame Béatrice SABOURET ? Toutes ces personnes et d'autres appartiennent à la Commission développement économique.

Vous avez tous reçu le projet de délibération le 2 janvier pour une commission qui s'est tenue le 5 janvier à laquelle Monsieur Patrick BOBET assistait en particulier parmi les membres que j'ai cités.

Les choses ne se sont pas dévoilées en tout cas pour les membres du Conseil de Métropole au moment des vœux du MEDEF qui se tenaient le 7 ou le 8 janvier si ma mémoire est bonne.

Ne nous faites pas de procès d'intention. C'est un sujet, vous le savez Monsieur CAZENAVE, hyper sensible. D'ailleurs votre ancienne collègue Ministre du numérique était hier à Bordeaux et s'est félicitée de l'hypothèse de ce projet sur notre territoire et nous a même encouragés à le poursuivre. Ce serait sincèrement dommage que nous ne soyons pas unis sur un tel sujet.

Suspension de séance. Merci.

La séance est suspendue de 11 heures 29 à 11 heures 43

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur BOBET.

M. BOBET : Madame la Présidente Christine BOST, notre intergroupe, nous sommes 32 élus, nous sommes 96 présents ici, nous représentons le tiers de l'Assemblée présente. En vertu de l'article 23 de notre règlement intérieur, je vous demande le vote à bulletin secret pour cette délibération.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Donnez-nous quelques minutes pour organiser le vote.

Si vous le voulez bien, mes chers collègues, le temps que l'on organise le vote, on ne va pas faire une suspension de séance. On va enchaîner sur le débat égalité femmes-hommes. On enchaîne, Monsieur ÉGRON.

M. EGRON

(n°55) Rapport annuel sur la situation entre les hommes et les femmes 2025 - Information au Conseil

Monsieur Jean-François ÉGRON présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur ÉGRON. Madame MELLIER.

Mme MELLIER : Madame la Présidente, chers collègues. Ce rapport annuel est à bien des égards le reflet de l'engagement que nous portons collectivement au sein de cette majorité pour faire avancer l'égalité femmes-hommes. Nous en partageons les objectifs et les ambitions politiques. Nous saluons également, et c'est important de le dire le travail, remarquable accompli. Ce document est clair, équilibré, sans angélisme. Il montre le chemin parcouru, fruit des politiques que nous portons et pointe avec lucidité les défis persistants. Notre groupe tient à féliciter chaleureusement la responsable de la mission égalité et innovation sociale et toute son équipe pour ce travail précieux. Mais en tant que partenaire de cette majorité et force de proposition, notre rôle est aussi d'être exigeants avec nous-mêmes, de regarder en face les obstacles qui persistent pour mieux les franchir.

Aujourd'hui, ce rapport nous adresse un signal clair. Nos politiques publiques atteignent un plafond de verre, faute de moyens dédiés pérennes.

Le diagnostic est inscrit noir sur blanc. Je cite : « *Le renfort d'un poste permanent supplémentaire permettrait d'assurer une plus grande pérennité dans le déploiement d'actions nouvelles* » et l'étude comparative avec d'autres métropoles le confirme. Le constat est sans appel. Derrière une stratégie volontariste, les moyens humains reposent sur la précarité, les CDD, services civiques et stages. Nous construisons une politique de long terme sur des fondations fragiles.

En tant que majorité, nous devons avoir le courage de donner à nos ambitions les moyens de leur réalisation. C'est une question de cohérence et d'efficacité. Car nos points rouges, nous les partageons et ils nous interpellent collectivement.

Premièrement, l'exemplarité de notre collectivité. Les chiffres dans cette enceinte doivent nous pousser à l'action et ils parlent. Neuf directions générales sur dix, tenues par des hommes. Les dix plus hautes rémunérations réparties entre huit hommes et deux femmes. C'est le visage de notre institution. Nous nous réjouissons des avancées sur les catégories C, mais les écarts se creusent au plus haut niveau. Nous, majorité, nous avons la responsabilité d'être irréprochables.

L'étude sur les disparités salariales et les ateliers sur les freins à la carrière sont cruciaux. Nous demandons que leurs conclusions soient présentées de façon détaillée pour que nous puissions ensemble décider des mesures correctives fortes qui s'imposent.

Deuxièmement, l'innovation sociale pour nos agentes. Nous pouvons et devons aller plus loin en concrétisant les expérimentations. Le congé menstruel, dont le rapport valide la pertinence, pourrait être étendu aux symptômes de la ménopause. Le remplacement systématique des congés maternité n'est pas une option. C'est une condition *sine qua non* pour l'égalité professionnelle et un retour au travail serein et un véritable investissement.

Enfin le congé parental ne doit pas être un pis-aller du manque de mode de garde. Son usage majoritairement féminin nous rappelle l'urgence absolue pour notre collectivité d'accélérer le développement de l'offre de crèche. C'est un levier structurel d'égalité.

Pour conclure, ce rapport est un excellent outil. Il est le nôtre. Il montre que notre direction est bonne, mais que la machine manque de carburant pour monter la pente. Notre groupe, au sein de la majorité, sera vigilant et force de proposition sur ces sujets. Nous saluons bien sûr ce rapport, mais nous appelons à ce que le débat d'orientation budgétaire pour l'avenir prenne en compte ces constats.

L'égalité est un combat qui se gagne par la volonté politique, mais aussi par les budgets et l'organisation. C'est ensemble, au sein de cette majorité, que nous devons lever ces derniers obstacles. Merci de votre écoute.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur MORETTI**.

M. MORETTI : Merci **Madame la Présidente**. Je vais vous parler de démocratie et de dialogue social qui sont des sujets centraux depuis ce matin. Il est toujours facile de se réclamer de la démocratie, mais la démocratie ne se proclame pas, elle se pratique. C'est précisément là que le discours et la réalité commencent à diverger.

Comment parler de démocratie lorsque, par exemple, lors de la cérémonie des médailles du travail, les élus d'opposition que nous sommes et qui participons à l'ensemble des commissions ne sont tout simplement jamais invités ? Une cérémonie républicaine censée rassembler, reconnaître l'engagement des agents et honorer le service public devient un événement sélectif, réservé à quelques-uns. La symbolique pourtant est forte. On célèbre le travail, mais on oublie volontairement une partie des élus.

Cela me rappelle les pratiques d'un autre temps. Le pire, c'est que pour la dernière cérémonie, ma collègue Fathia, qui est devant moi, en parle le matin même, et on ne lui dit pas qu'elle a lieu l'après-midi. Qu'en pensez-vous ?

D'autre part, vous prônez un dialogue social de haute qualité. Pourtant, les faits démontrent l'inverse. Nous l'avons déjà dénoncé ici même, que ce soit pour la régie de l'eau, celle des restaurants, celle du stade, le dialogue social est trop souvent relégué au second plan lorsqu'il devient une contrainte plutôt qu'un affichage. Ce dossier en est la preuve. Il est particulièrement révélateur.

Le Comité social territorial, instance centrale du dialogue social, est programmé après le passage de ce dossier ce matin. Il est programmé le 6 février prochain. Les raisons évoquées : le manque de temps, il faut accélérer, c'est la devise matinale. Autrement dit, les représentants du personnel sont consultés après que le rapport a été rendu public. Cette méthode est contraire à la loi, au décret, qui prône un passage en CST avant la présentation en Conseil. Il faut espérer que cela ne remette pas en cause le budget.

Voilà la réalité du dialogue social. On informe, mais on ne consulte pas. On affiche, mais on n'associe pas. La démocratie, ce n'est pas un mot que l'on brandit quand cela arrange, ce n'est pas une variable d'ajustement dans un calendrier trop chargé, c'est une exigence de cohérence, de respect des instances, des agents et des élus. La démocratie n'est pas une variable, c'est un incontournable.

Pour être crédible, il faut commencer par l'appliquer réellement, dans nos cérémonies, dans nos instances et dans notre manière de gouverner. À défaut, les discours resteront des discours et la défiance continuera de grandir, malheureusement.

Mme la Présidente Christine BOST : Bien. **Madame HELBIG**.

Mme HELBIG : **Madame la Présidente**, chers collègues, c'est la dernière fois que je prends la parole dans cette Assemblée, je le fais avec joie mais avec un petit pincement de cœur quand même. Je suis intervenue sur chacun de ces rapports avec la verve et l'enthousiasme et les critiques que j'incarne, sans en avoir honte aucunement.

Je pars en m'appuyant sur ce rapport égalité femmes-hommes et comme les personnes qui ont parlé avant moi, je souhaite remercier les services pour la qualité du travail, les accompagnements au sein de l'administration. On peut être satisfait de certaines avancées sur ce sujet exigeant qui dépasse le simple cadre administratif.

Ce rapport met en lumière des réussites. Je vais reprendre le flyer que vous nous avez distribué qui est très intéressant notamment l'expérimentation sur « prendre sa place » avec 15 femmes volontaires, le travail relatif au congé menstruel. L'ouverture sur la réflexion sur du congé pour la ménopause me semble aussi très pertinente. Mais il y a encore des choses à conquérir notamment en termes d'exemplarité et cela me fait un peu mal au cœur de me dire que je ne vois pas marqué « axe 2 - confirmer l'exemplarité » car nous n'y sommes pas encore.

On le voit dans les chiffres, le diable patriarcat ne s'habille pas en Prada, mais se cache bien dans les détails et nous l'avons dans les écarts de rémunération, mais aussi dans la répartition de missions précaires ou non, sur les fonctions décisionnaires, sur les cheffes et les chefs de service. On a vraiment beaucoup de progrès à faire.

Je vais quand même préciser qu'il est un peu embêtant et c'est aussi cette question du détail, de ne pas avoir les mêmes tableaux qu'en commission. Je trouve aussi dommageable que le dernier tableau n'affiche pas les écarts de rémunération et mélange cadre A et cadre A+. On s'interroge ? Pourquoi les avoir mélangés ? C'est aussi pour cacher le fait que sur ces plus hautes rémunérations, on a un écart de rémunération inacceptable. Tendre vers l'exemplarité, c'est peut-être retrousser ses manches et regarder de très près ces éléments-là, car même si l'administration et les organisations permettent des avancées, il faut aussi aller regarder là où cela fait mal.

En 2024, un écart de rémunération de plus de 500 euros sur les cadres A et cadres A+. C'est énorme, 500 euros ! Et quand on sait que tous ces déséquilibres ont un impact sur la retraite des femmes, je vous rappelle que l'écart de rémunération à la retraite entre les hommes et les femmes est de 40 %, il faut avoir cela à l'esprit.

Pour aller un peu plus loin aussi, peut-être que vous aurez certainement des réponses sur le fait que les femmes progressent moins vite dans leur carrière, peut-être aussi qu'il y a des hommes installés au poste depuis plus longtemps, il y a des effets d'indices d'ancienneté sur le poste, mais je crois qu'il ne faut pas se contenter de ce genre d'explications.

On retrouve ces inégalités dans notre propre fonctionnement en tant qu'élus. Il y a quelques années, nous avions, avec le groupe, pointé les écarts de temps de parole. J'y reviens toujours car nous n'avons absolument pas progressé. J'ai bien conscience qu'il y a beaucoup de maires hommes, et que leur prise de parole penche en faveur du genre masculin. C'est 70 % de temps de parole pour les hommes, 30 % de parole pour les femmes, et vous voyez que ce matin, je

déploie ma parole et je prends le temps de parler pour utiliser beaucoup de temps en essayant de rectifier le tir.

Ce décalage de temps de parole est très important, et comme je le rappelle régulièrement au sein de cet hémicycle, il est représentatif du fonctionnement au sein des classes d'écoles. 70 % des petits garçons prennent la parole contre 30 % des filles.

Quant au décalage entre loi et réalité, je vous renvoie au dernier rapport du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. Les constats sont assez glaçants. Je ne vais pas vous faire l'épreuve d'entendre toutes ces choses, mais il y a tout de même un chiffre qui me bouleverse. 56 % de la population pensent qu'il est plus difficile aujourd'hui d'être un homme qu'être une femme. Cela veut dire qu'en tant qu'élus des messages doivent être portés.

Je voulais aussi saluer les réelles avancées de notre administration. Des avancées au niveau légal et au niveau national. Nous avons dernièrement aussi, bien avancé sur l'abandon du devoir conjugal qui était toujours légal et c'est intéressant car ce sont les survivances du Code Napoléon. Il aura fallu du temps pour libérer ces choses-là. Cependant, parallèlement à cela, nous pouvons lire certaines réactions d'hommes sur les réseaux sociaux notamment « cela sert à quoi de se marier s'il n'y a plus le devoir conjugal ?

Je vais élargir la focale au niveau international. Nous constatons que nous sommes dans des rapports de force où la puissance s'affiche et s'impose avec un aplomb sidérant. Nous voyons bien les logiques qui sont à l'œuvre, et ce sont des logiques de masculinité hégémonique. Force est de constater que les femmes manquent cruellement dans ces lieux où se décident les orientations politiques, économiques et les orientations bellicistes. On dit qu'il y a moins de 30 % de femmes dans les instances qui pensent la paix dans le monde.

Je pourrais faire une référence à mon milieu professionnel en vous disant que j'ai parfois l'impression que la scène internationale ressemble à une cour de récré avec des petits garçons qui se battent pour avoir le vélo qui roule le plus vite, pour occuper le plus d'espace dans la cour de récréation. Mais ce que j'observe dans les cours de maternelle, c'est un peu moins grave quand même parce qu'il y a toujours un enseignant ou une enseignante pour réguler, ce qui n'est pas le cas au niveau international.

Pour finir, je forme le vœu que notre Métropole fasse de cette exigence égalitaire non pas un affichage, mais une priorité mesurable, et cela a déjà été dit. Réduire réellement les écarts de salaire, ouvrir réellement les postes de direction, partager réellement la parole. L'égalité ne doit pas être un horizon lointain, elle doit devenir notre méthode de travail ici et maintenant.

Je pars avec des motifs de satisfaction, mais surtout avec une vigilance intacte, parce que rien n'est définitivement acquis, parce que les droits peuvent reculer vite si l'on n'y prend garde, parce que l'égalité réelle ne se décrète pas, elle se construit patiemment, concrètement, chiffre à l'appui.

Je pars de cette enceinte et je reste debout, plus libre encore pour dire, pour agir et pour résister à tout ce qui menace les droits des femmes, vous l'avez bien compris, mais aussi l'égalité dans son ensemble, la démocratie et la dignité humaine. Je vous remercie.

Applaudissements.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame. Vous aurez remarqué que j'ai laissé aller le temps de parole, pour vous permettre d'aller au bout, parce que le propos était utile et important. Madame BOZDAG.

Mme BOZDAG : Madame la Présidente, chers collègues, je voulais remercier et féliciter la Mission Égalité, notamment Madame Sandrine DARRIET, pour la qualité des rapports et des actions mises en place durant toute cette mandature. Je ne reviendrai pas sur les propos de mes collègues Monsieur Fabrice MORETTI et Madame Fabienne HELBIG, sauf sur celui de Monsieur Fabrice MORETTI, notamment sur le dialogue social. Dans cette enceinte et lors des commissions, je me suis souvent élevée pour dire qu'il y avait un vrai souci de dialogue social, que nous étions souvent mis de côté ou informés au dernier moment, et que les propos des organisations syndicales étaient souvent minorés ou édulcorés. Mais ce sera le travail à faire sur la prochaine mandature.

Pour revenir sur le fond du rapport Égalité, nous avons pu constater quelques améliorations sur l'ensemble de la mandature, notamment au niveau de la gouvernance, par la nomination de la première femme présidente de Bordeaux Métropole, avec ce signal fort par rapport aux exercices précédents. L'amélioration forte est aussi la mise en place et la montée en charge de la ligne d'écoute interne Léo, qui a été plébiscitée lors de toutes les instances de dialogue social. Le congé menstruel est un acte important pour les femmes.

Cependant, il existe des écarts défavorables et des points de vigilance persistants. Je vais revenir sur l'intervention de Madame Claude MELLIER. Cela m'a fait plaisir de vous entendre parler de points sur la crèche, sur les congés parentaux. Ce sont des points sur lesquels nous sommes intervenus et nous avons demandé des améliorations. Le groupe Métropole Commune est intervenu avec Madame Pascale PAVONE, Madame Zeineb LUNICI, Monsieur Fabrice MORETTI et Madame Edwige DIAZ. C'est l'émotion, parce que ce sont les derniers et qu'il y a plein de messages à donner qui sont importants.

Ces messages, sur ces points que vous avez apportés, Madame Claude MELLIER, nous avons été très peu entendus, nous avons eu très peu de retours. Je suis d'accord avec vous, ce sont des points sur lesquels on devra apporter des améliorations sur la prochaine mandature. Et que ce soit vous, faisant partie de cette majorité, qui en parliez, cela me réconforte dans les actes que nous avons posés dans ces commissions.

Le dialogue social est insuffisant. C'est un point rouge dans le rapport et il a été également jugé insuffisant, structuré par l'AFNOR (Association française de normalisation), ce n'est pas quelque chose que nous mettons en place, cela a été constaté.

Avec des moyens fragiles au sein de la mission Égalité, avec un service qui repose encore largement sur des contrats temporaires, des services civiques et des stagiaires, ce n'est pas possible de pouvoir travailler et fournir du travail de qualité avec une structure aussi fragile. C'est pour cela que je remercie en préambule Madame Sandrine DARRIET.

Vous êtes tous revenus sur les emplois à haute responsabilité, ce rapport met en lumière que sur les postes à haute responsabilité, seulement 5 femmes sur 11 occupent ces postes, il y a encore du travail à faire. On peut se gargariser, mais il y a vraiment encore du travail à faire.

En 2025, vous êtes tous revenus sur les écarts salariaux, car en 2025, nous avons encore des catégories A et B, femmes qui sont beaucoup moins payées que les hommes, et c'est inadmissible. Nous l'avions dénoncé lors du Conseil de décembre, lors de la présentation du RSU (Rapport social unique). Le rapport 2025 montre un décalage croissant entre les politiques mises en place, c'est-à-dire l'affichage et l'expérience concrète des agents. L'enjeu principal à corriger dans le plan d'action 2026, lorsque le groupe Métropole Commune sera aux manettes en 2026.

L'égalité des femmes, ce n'est pas un combat, c'est une évidence au niveau national, au niveau international, dans notre instance, et dans notre quotidien. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : Je vais essayer d'être bref, je partage complètement les interventions précédentes. C'est un peu ce que l'on voulait dire. On voit bien les ambitions affichées, le souci de réduire les inégalités, de les combattre, et même de les annuler. Mais la question que l'on peut se poser, c'est que l'on a l'impression quand même qu'on lit toujours un peu le même rapport et on a l'impression que les choses n'avancent pas. Elles n'avancent pas comme souhaité, mais même c'est la question que l'on se pose, c'est pourquoi cela n'avance pas ou cela n'avance pas autant que l'on pourrait le souhaiter ou l'espérer.

La partie visible, c'est l'inégalité salariale. C'est la partie visible, parce qu'elle est chiffrée, chiffrable et on le voit bien dans le rapport. Mais on sait aussi qu'il y a d'autres choses moins visibles, mais qui existent réellement. Les rapports de domination, il y a des rapports de violence et cela n'apparaît pas, mais on imagine que si la question salariale n'évolue pas, comment le reste évolue ?

La question c'est pourquoi cela n'avance pas ? On imagine comme cela a été dit qu'il y a des résistances. Mais peut-être que ces résistances, il faut les mettre à plat. Il doit y avoir des résistances. La domination patriarcale, on le voit bien dans l'actualité, cela a été dit aussi par les interventions précédentes, on voit l'actualité mondiale, on voit le virilisme, le masculinisme, on voit l'esprit guerrier, militaire, autoritaire et là-dedans, ce sont des hommes. Et d'ailleurs, il y a beaucoup d'essais aujourd'hui féministes, des bouquins qui racontent cela et qui le racontent très bien.

Il y a quand même une réaction, une combativité, mais c'est vrai que l'on est dans un monde où c'est très compliqué. Comment une collectivité ? Comment au-delà d'un rapport ? Parce que les rapports, c'est toujours pareil. Moi, quand j'étais syndicaliste à l'usine Ford, on avait des rapports aussi sur l'égalité femmes-hommes et cela discutait et Ford se vantait toujours d'être un grand artisan de l'égalité. Et là, ici, c'est pareil. On voit des directions qui appliquent la loi parce que de toute façon, il y a obligation à faire des rapports comme cela et puis en même temps de se dire : nous on fait, nous on essaie et ce n'est pas si simple que cela.

Ce qui manque dans ce rapport-là, et c'est peut-être cela qui permettrait une réflexion et une discussion plus facile, c'est que l'on n'a pas l'avis des organisations syndicales. Là, c'est un rapport de direction et il y aurait besoin de l'avis des organisations représentatives du personnel. Et au-delà de cela, même si ce n'est pas simple à mettre en œuvre, mais c'est pourquoi ces rapports-là ne sont pas décryptés par des organisations féministes qui permettraient de révéler des choses ou de montrer des pistes et nous élus d'avoir le début d'une réflexion, le début d'un état des lieux plus facile à comprendre et plus facile à analyser et une sorte de contradiction ou un regard critique sur ce qui est fait et sur les possibilités d'arriver à combattre toutes les résistances, tous les freins qui ne permettent pas d'arriver à l'égalité réelle.

On l'a déjà dit plusieurs fois. Ce serait bien que ces rapports-là soient accompagnés d'avis contradictoires et notamment des avis du personnel, des organisations représentatives du personnel, mais même des collectifs de femmes, cela existe au travail, qu'il y ait un regard et qu'il y ait une expression de cette parole-là et cela nous apparaît fondamental.

Intervention écrite de M. Poutou

Nous n'avons pas eu la disponibilité d'étudier complètement le document de 90 pages. Nous souhaitons quand même faire part de notre avis sur la lenteur de l'évolution de la situation vers une véritable égalité des droits femmes-hommes, notamment en ce qui concerne l'égalité des revenus. Cela rejoint les inégalités salariales entre les cadres et les employé-es, une injustice qui s'ajoute aux autres. Concernant les violences faites aux femmes au travail (sexisme quotidien, harcèlement, pressions diverses, insultes...) nous constatons, c'est positif, une prise en compte et un suivi des situations avec des sanctions contre les personnes qui exercent ces violences. Aussi oici Voici quelques constats : on ne progresse pas beaucoup. Les rapports présentent souvent les faits sous leur favorable. 1 - La nécessité de mettre à jour la cartographie des risques de discrimination dans les process RH ; 2 - La formation et la sensibilisation insuffisante des agent.es et encadrant.es ; 3 - Le manque de vision globale des saisines des agent.es sur les discriminations, avec de trop nombreux canaux de remontée des signalements et le très faible nombre de saisines de la cellule d'écoute LEO ; 4 - Absence d'accord signé avec les organisations syndicales sur les sujets liés à l'égalité et la diversité. Malgré la réaffirmation par la Présidente de son attachement à l'égalité homme femmes et à la lutte contre les discriminations on constate que les choses évoluent d'une année à l'autre et ce en dépit de la création d'instances dédiées, telle une mission égalité et innovation sociale, qui semble être des affichages très technocratiques. Sur la répartition des effectifs : Sur l'ensemble des emplois permanents, Bordeaux Métropole compte 4 829 titulaires (84 %), 211 stagiaires (3,7 %) et 706 contractuel·les (12,3 %). Les femmes sont plus concernées que les hommes par la précarité. En effet, les hommes demeurent majoritaires parmi les titulaires, tandis que les femmes sont plus nombreuses parmi les contractuelles. Depuis 2016, la proportion de femmes contractuelles a plus que triplé (+207%), tandis que celle des femmes fonctionnaires a diminué de 14%. Sur la démographie des effectifs : à Bordeaux Métropole, en 2024, l'âge moyen des agent-es sur emploi permanent s'est stabilisé à 46 ans. Cette moyenne diffère selon le genre, les femmes sont en moyenne plus jeunes que les hommes (45 ans 4 mois contre 46 ans 4 mois), ce qui s'explique en partie par la hausse les recrutements contractuels, majoritairement féminins, dont l'âge moyen est significativement plus bas (39 ans et 2 mois) que celui des titulaires (46 ans 11 mois). Les emplois à hautes responsabilités : à Bordeaux Métropole, sur 10 directeur·rices généraux·ales (DG), 9 sont des hommes et une seule est une femme (soit 10%). Par ailleurs, 5 femmes occupent un poste d'adjointe au DG, contre 11 hommes.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Oui, merci Madame la Présidente. Je vais être bref aussi. Je suis d'accord, il y a des choses intéressantes dans ce rapport et les propos qui ont été tenus précédemment essaient de soulever les problématiques très ancrées dans la Métropole et on est sur des cultures que l'on peut dénoncer. Je pense que mon intervention, elle est plutôt pour essayer de répondre non pas à des femmes, mais à des propos. Je ne parle pas du messager, je parle du message qui a été divulgué. Je pense qu'il faut travailler sur la cohérence.

Quand on veut essayer d'endiguer un problème, il faut trouver les causes des causes. Les causes, ce sont purement les racines de ce qui nous amène aujourd'hui à ce débat sur l'égalité hommes-femmes. À mon sens, il y en a deux dans les incohérences. C'est d'abord que l'on a un problème d'argent, de monnaie. Et là, je ne vois pas le groupe Métropole Commune où Madame Fathia BOZDAG est intervenue ou entre autres Renaissance du côté de Madame Fabienne HELBIG.

Aujourd'hui, on le sait, chaque année, il manque des milliards qui disparaissent dans l'hôtel Bercy. C'est, *a minima*, les 60 milliards déjà qui ont été débattus en Commission sénatoriale. Aujourd'hui, on n'a toujours pas le retour. Et il devrait y avoir un combat commun pour dire

que ces 60 milliards, cela aiderait bien les métropoles ou les collectivités locales à essayer de mieux rémunérer les femmes. Et cette demande, elle n'est jamais faite. Au lieu de regarder toujours vers le bas et essayer de faire une politique très sparadrap, comme j'ai l'habitude de le dire, je crois qu'il faut aussi regarder le haut. Et le haut, c'est ce qui se passe au niveau national et au niveau supranational.

Qui dirige de façon autoritaire l'Union européenne. C'est Madame Ursula VON DER LEYEN. Et vous avez parlé de paix, Madame Fabienne HELBIG. Mais moi, je vous redis. Aujourd'hui, Madame Ursula VON DER LEYEN est une guerrière qui est là pour faire la guerre. Entre autres, elle est bien aidée de celle aux affaires étrangères de l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique nord), Madame Kaja KALLAS. Et ces gens-là dirigent. Et ce sont des femmes.

Il faut aussi regarder tout ce qui se passe en amont, très haut, là-haut. Pourquoi ? Dans le ruissellement de cette politique, on arrive à des problématiques locales.

C'est là mon intervention. Je pense qu'elle peut aider à s'émanciper de la matrice et essayer de travailler sur, au final, essayer de résoudre après avoir résolu les causes, d'essayer de travailler en local sur la culture, la façon de considérer l'autre, dans les deux sens. Il faut qu'il y ait une réciprocité. Il faut qu'il y ait une recherche de justice. Et pour cela, il faut à mon sens non pas privilégier l'un ou l'autre, mais faire en sorte que les deux sexes de la nature humaine nous portent à essayer de faire avancer dans le débat l'égalité, la justice, l'équité et tout ce qui va avec. Il faut travailler sur la cohérence et la racine des causes. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame JUSTOME.

Mme JUSTOME : Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. En tant que membre de la Commission ressources humaines depuis 2020, et siégeant dans toutes les instances de dialogue social depuis 2020, et très engagée aussi sur les questions de santé à la Mairie et au CLS (Contrat Local de Santé) de Bordeaux Métropole, je me sens particulièrement impliquée, concernée, et je tiens à intervenir sur ce beau rapport.

D'abord en remerciant chaleureusement Madame Sandrine DARRIET, la responsable de la mission Égalité et innovation sociale, et son équipe, parce que c'est un travail rigoureux, sérieux, bienveillant, avec beaucoup d'écoute aussi, année après année, et c'est tout à fait utile d'avoir cet outil à notre disposition. Mais il serait nécessaire de lui apporter des renforts. Cela a été dit, redit, et je ne peux que renforcer encore cette demande, car c'est la seule manière de montrer et de soutenir, comme elle le mérite, l'importance à nos yeux de cet enjeu d'égalité et de parité.

Nous avons avancé parfois de façon spectaculaire, comme le doublement des référents Égalité, ou bien les connexions de plus en plus nombreuses aux infos sur Tattoo ou aux webinaires. Nous avons déployé des actions contre les violences sexistes et sexuelles, des actions sur la santé des femmes. Nous avons une parité dans cette enceinte. Elle est présidée par une femme. Nous avons une parité réalisée au C2D (Contrat de désendettement et de développement), qui est lui aussi présidé par une femme. Et beaucoup de détails pourraient être salués.

Néanmoins, nous avons avancé, mais il reste des trous dans la raquette. Cela a été dit déjà, le temps de parole des femmes dans cette enceinte est toujours de 30 %. C'est assez désolant. Et pourtant, il y aurait des mesures urgentes qui seraient propres à alléger notamment la charge mentale des femmes, qui est encore beaucoup trop lourde, et qui a des conséquences insoupçonnées, peut-être inaperçues, mais que je vais essayer de vous résumer le plus clairement possible.

On pourrait mieux équilibrer d'abord les congés parentaux, car on constate que 16,7 % des pères n'ont pris aucun congé parental. Cela aurait le mérite d'équilibrer la charge mentale et de protéger la santé mentale des femmes en général, mais en particulier sur le postpartum, qui est une période particulièrement difficile pour la santé mentale des femmes.

On pourrait aussi compenser les handicaps de carrière et de salaire, cela a été dit, qui sont trop souvent subis par les femmes. On l'a dit, en catégorie A, on est à moins 500 euros par mois, ce qui est très alarmant. Et on a évoqué la prise en compte d'un autre tabou que les menstruations, dans un contexte où l'allongement de la vie au travail avec la réforme des retraites amène de plus en plus de femmes ménopausées de plus de 55 ans à travailler, alors que cette ménopause ne fait pas que provoquer ces bouffées de chaleur si couramment moquées, mais conduit aussi à des risques de dépression, de troubles du sommeil, de problèmes de mémoire, de douleurs articulaires et surtout d'ostéoporose, et d'accidents cardiovasculaires. Il faudrait s'en préoccuper en tant qu'employeur un peu plus qu'aujourd'hui.

Nous avons aussi le constat que le revenu des Françaises diminue de 4,3 % dans les quatre années suivant le diagnostic de ménopause. C'est un problème aussi de revenu. Et pour rester dans le domaine économique, globalement, le coût de la ménopause est préoccupant, alors que les traitements hormonaux substitutifs, on pourrait en faire la promotion. Il n'y a que 2,5 % des Françaises qui ont fait appel à ces traitements en 2024, contrairement à la Suède qui les a promus et qui nous a fait sortir de ce préjugé de dangerosité des THS (Traitement Hormonal Substitutif).

D'autre part, nous pouvons souligner que dans une actualité où on s'alarme de la dénatalité mondiale, sauf en Afrique quand même, et même de la défécondité, c'est le terme de Monsieur Olivier REY qui avait reçu à Bordeaux notre prix Jacques Ellul pour sa première édition à propos de l'heur et malheur du transhumanisme. Je signale en passant d'ailleurs qu'en 2024, le prix Jacques Ellul a été remis à Monsieur Marius BERTOLUCCI pour l'homme diminué par l'IA. On parle beaucoup d'homme augmenté, mais son ouvrage a été remarqué pour son contenu très « ellulien ». Je referme la parenthèse.

Après les derniers travaux de la mission parlementaire sur la question, on voit que les désirs d'enfants se maintiennent à la hauteur suffisante pour le renouvellement des générations, voire le point numéro du 22 janvier dernier, mais ces projets d'enfants sont contrariés quand il s'agit de passer à la réalisation. Et contrariés par quoi ? En partie par la baisse de fertilité. Les hommes ont perdu, on le sait, la moitié de leurs spermatozoïdes en une ou deux générations, en lien peut-être avec les facteurs environnementaux toxiques sur lesquels nous, écologistes, nous sommes très à l'écoute des recherches scientifiques. En partie aussi sans doute à cause de l'éco-anxiété chez les jeunes futurs parents, mais surtout les projets d'enfants sont abandonnés parce que les femmes se heurtent à trop de conditions défavorables qui les font attendre au-delà de 30 ans, puisque l'âge moyen du premier accouchement est de 31 ans aujourd'hui, alors qu'à 35 ans, la fécondité chute rapidement.

Pourquoi les femmes retardent-elles le passage à l'acte ou le couple retarde-t-il le passage à l'acte au détriment de la fécondité féminine ? Parce que ces conditions, elles touchent prioritairement au logement et aux ressources économiques et au salaire et à l'avancement de carrière. Étant donné qu'on le constate aussi à la Métropole, le retard d'avancement est dramatique et il est d'autant plus fort sur la catégorie C, je voudrais le souligner ici, puisqu'il y a 2 ans et 8 mois de retard en avancement de grade sur les catégories C. Cela devrait nous alarmer, nous préoccuper.

Et est-ce qu'il est normal qu'une agente reçoive, comme j'en ai encore eu la confiance hier, excusez le mot, une engueulade quand elle annonce à sa N+1, qu'elle est enceinte ? Nous devons travailler à cette exemplarité que nous visons.

Il est vrai, si l'on dézoome, et Ellul le disait, pensée globale, agir locale, il est difficile de se défaire à une échelle locale et isolée de construction sociale et finalement politique constituant la vision du monde vieille de 400 ans qui a permis l'essor du capitalisme et de la révolution industrielle car elle est fondée, comme disait Philippe Descola, sur le grand partage entre l'homme et la nature, je mets les mots entre guillemets, entre domination d'un côté et dominé de l'autre, en mettant d'un côté des dominés à la fois la terre, les animaux, les femmes et les peuples racisés.

C'est une idéologie de conquête, d'exploitation, d'asservissement, de marchandisation et d'oppression qui est incompatible aujourd'hui avec le respect, la réciprocité, le soin et la santé des mêmes dominés, dont les femmes. Or, une manière de défendre la terre est de la sanctuariser, de la soustraire à la marchandisation et nous pouvons y réfléchir en ce qui concerne la condition des femmes. Et cette lutte pour l'égalité appartient aussi à tous les hommes soucieux de la préservation urgente de ces valeurs, je tiens à le dire. Elle appartient aussi au Gouvernement dont nous attendons d'urgence des lois sur le congé menstruel, de nouvelles recommandations de la Haute Autorité de Santé qui nous sont promises pour 2026 sur le traitement hormonal de substitution.

Et pour terminer, je voudrais souligner aussi que la Fondation de France chiffrait en 2024 le coût du patriarcat à 118 milliards d'euros. Mais il est difficile de convaincre sur cette rentabilité invisible que constituerait la fin du patriarcat, de même qu'il est difficile de convaincre de la double impasse écologique et sociale des mesures de discipline budgétaire actuelles face aux défis inouïs que nous allons affronter, où, selon Mathilde Viennot, et je renvoie ici au dernier numéro d'Alternatives économiques de ce mois de février 2026, s'inspirer des expériences passées est nécessaire mais non suffisant.

Soyons pionniers, soyons innovants et élevons les cœurs, *sursum corda*, car l'audit de l'AFNOR nous attend dans quelques jours. Merci beaucoup.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame JUSTOME. Madame BLOCH.

Mme BLOCH : Madame la Présidente, chers collègues, je souhaite au nom de notre groupe, comme les collègues précédents, remercier les services pour la qualité de ce rapport, un document clair, précis, lisible, qui nous permet de mesurer nos avancées, mais aussi ce qu'il reste à faire. Et ce n'est pas anodin, car l'égalité femmes-hommes est au cœur de la transition écologique et sociale que nous portons collectivement, une transition qui ne peut réussir si elle laisse perdurer les inégalités structurelles.

Ce rapport nous montre que des progrès existent, mais il nous rappelle aussi une chose essentielle, l'égalité réelle n'est jamais acquise, elle se construit, se défend, se renforce dans la durée.

On a parlé de la mission égalité hommes-femmes de la Métropole, elle est portée par une femme avec l'appui, comme l'a dit Madame Claude MELLIER, de postes non permanents, et là encore, ce sont majoritairement des femmes qui portent ce travail.

Au regard de l'importance stratégique de ces enjeux, il est indispensable que cette mission soit renforcée par des postes pérennes, et l'égalité ne peut pas reposer ni sur la précarité, ni sur l'engagement individuel de quelques-unes.

Plusieurs éléments positifs méritent d'être soulignés dans ce rapport, l'augmentation, cela a été évoqué, des référentes égalité qui a quasiment doublé, alors je dis référentes parce que l'on peut s'interroger sur le nombre d'hommes parmi ces référents. L'égalité femmes-hommes ne peut être un sujet porté uniquement par les femmes, elle doit être partagée, assumée, incarnée collectivement, et cela passe aussi par la parité dans celles et ceux qui portent cette politique.

Les actions menées sont régulières et diverses, on l'a dit, webinaires, interventions Tattoo, actions de prévention, y compris dans les temps professionnels festifs. Ces actions sont essentielles car elles permettent de faire évoluer les cultures professionnelles, de libérer la parole, et de poser des cadres clairs.

Enfin, la Métropole porte une réelle attention vis-à-vis des DSP (Délégations de Service Public) et des associations, à qui il est désormais demandé de préciser leurs engagements en faveur de l'égalité femmes-hommes. C'est un signal fort, l'égalité ne s'arrête pas aux portes de l'administration, elle irrigue l'ensemble de nos politiques publiques.

Mais ce rapport met aussi en lumière des déséquilibres persistants et parfois très marqués dans l'évolution des carrières, les écarts de rémunération, la surreprésentation des femmes parmi les contrats actuels, et on l'a dit, une seule femme directrice générale. Madame Claude MELLIER l'a évoqué aussi, quand on regarde les plus hautes rémunérations, 8 hommes, 2 femmes. Ce n'est pas anecdotique, c'est un indicateur très concret, des plafonds de verre qui persistent.

Les métiers techniques restent massivement masculins, seulement 15 % de femmes, or ce sont précisément les métiers techniques qui sont au cœur des politiques climatiques, énergétiques, de mobilité, d'aménagement. Si nous voulons une transition écologiste juste, nous devons ouvrir ces métiers aux femmes, diversifier les profils, et lutter contre la reproduction des stéréotypes.

La Métropole reflète encore une organisation du travail profondément genrée, à l'image de la société, mais que nous avons précisément la responsabilité de transformer.

Notre engagement est essentiel parce que les inégalités de genre et les crises écologiques ont des racines communes, la domination, l'exploitation, la hiérarchisation des rôles et des savoirs. L'égalité femmes-hommes n'est pas un sujet à côté, c'est un enjeu démocratique, social, économique, et aujourd'hui un enjeu de résistance.

Le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes nous alerte sur une montée préoccupante du sexisme, sur un changement de discours qui banalise les reculs et fragilise les acquis. Dans ce contexte, notre responsabilité politique est immense. C'est pourquoi nous attendons beaucoup du troisième plan d'action prévu pour 2026. Il devra être ambitieux, répondre pleinement aux attentes de l'audit de suivi AFNOR, et affirmer encore davantage notre volonté d'être une collectivité exemplaire.

Quand on regarde le chemin qu'il reste à parcourir dans la société, nous n'avons pas le droit de relâcher nos efforts. Nous devons ici, à la Métropole, montrer que l'égalité femmes-hommes n'est pas un principe abstrait, mais une réalité que nous construisons chaque jour par nos décisions.

Je voudrais dire un mot des propos qui ont été tenus tout à l'heure par rapport à la manière dont notre présidente préside cette instance. Jamais ces propos n'ont été tenus précédemment, et je pense que c'est bien le reflet d'un mode de fonctionnement machiste qui

persiste dans nos manières de faire et dans notre Assemblée. Je voulais le dire parce que la présidente, elle préside comme elle a à le faire.

Applaudissements.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame BLOCH. Monsieur le rapporteur.

M. ÉGRON : Madame la Présidente et mes chers collègues, je veux m'associer aussi aux remerciements concernant Madame Sandrine DARRIET et la mission Égalité. Elle fait un travail important. J'ai bien compris le soutien que vous lui apportez pour qu'elle ne soit désormais plus seule dans un avenir proche, en comptant sur un budget qui nous permettra de pouvoir le faire rapidement, car c'est mérité. Comme la parole ne me sera plus donnée par la suite, la mission Handicap joue un rôle important, je me permets de le dire, puisque nous avons signé une convention avec le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique), l'organisme qui soutient les personnes en situation de handicap, et la Métropole est reconnue à ce titre.

Pour revenir au sujet, sur les moyens dédiés, je voudrais aussi remercier les orateurs et oratrices, qui marquent leur intérêt pour cette cause, parce que c'est une cause. Sur les moyens dédiés, vous l'avez dit tous et vous l'avez remarqué, les référents Égalité sont passés de 16 en 2021 à 31 en 2025. Je souligne l'importance de notre engagement au travers de la mise en place du congé menstruel.

Sur le passage en CST (Comité social et technique), il y a deux rapports qui sont réglementaires, c'est le RSU (Rapport social unique), et le plan d'action Égalité femmes-hommes. Ceux-là doivent passer en CST. Vous avez ici un rapport Égalité femmes-hommes qui est le rapport de la collectivité et qui donne une photographie à l'instant T pour vous rendre compte du travail qui est fait. On n'est pas du tout dans ce registre-là.

Madame Fabienne HELBIG, je salue vos propos, je les partage en leur grande majorité. Pour les écarts de rémunération, on peut le voir à la page 47, et j'y reviendrai, il faut être transparent, il y a des écarts qu'il faut corriger, et j'aurai l'occasion d'y revenir. Page 47, vous voyez bien les écarts femmes-hommes, et vous avez la liste par catégorie et qui montre le trajet qu'il y a encore à accomplir.

Sur l'engagement de la collectivité pour obtenir le label AFNOR, et ce n'est pas pour s'autoféliciter ou pour dire que tout ce que l'on fait est bien, bien au contraire. C'est pour mettre en exemple tous les points sur lesquels nous avons à progresser. D'ailleurs sur les remarques du label AFNOR, déjà des choses ont été réalisées, notamment la cartographie des risques de discrimination s'est faite, et on est en train de travailler sur le reste et on vous informera au fur et à mesure de l'ensemble des points sur lesquels l'AFNOR a relevé des points sur lesquels nous avons progressé, mais il a relevé aussi tous ceux sur lesquels nous avons avancé.

Je voudrais terminer mon propos sur, les chiffres avancés et rappeler toute la communication qui est faite sur ce sujet, rappeler que même si notre assemblée a progressé, il y a 43 % de femmes et 57 % d'hommes ici, mais si on revient quelques années ou décennies plus en arrière, on a progressé, il y a encore à faire, et la loi sur la parité montre bien l'importance qu'il y avait à la voter.

Sur les revalorisations, les écarts hommes-femmes, j'y reviendrai tout à l'heure, mais des choses ont été faites, et je terminerai par cela. Sur le taux de mixité, on a progressé, ce n'est pas phénoménal, mais cela s'explique aussi, je vais vous le dire, nous avons 30,92 % de

mixité en 2018 et 33,20 % en 2023. La majorité de nos agents sont de la filière technique et notamment de tout ce qui est de la collecte, et il y a peu de femmes qui s'engagent dans ce domaine-là, il y a quelques cadres et c'est très bien, mais la proportionnalité, on la retrouve aussi là-dessus, c'est la raison pour laquelle nous avons ces chiffres.

Sur les catégories A, sur 1 187 agents, 664 femmes, 523 hommes.

Sur les B, 1 000 agents, 541 femmes, 459 hommes.

Sur les C, il y a des choses, et je viens de l'expliquer tout à l'heure au niveau du volet technique, 742 femmes, 2 777 hommes, les filières expliquent cela.

Sur les filières, les femmes sont majoritaires dans la filière administrative, près de 80 %, médico-social, 30 %, et 15 % sur le volet technique.

L'ancienneté moyenne joue avec une ancienneté moyenne de 8 ans de moins pour les femmes et 11 ans 7 mois pour les hommes, ce qui se retrouve après pour les promotions. Je ne reviendrai pas sur les retraites. Forcément, comme il y a des écarts de salaire, mais il y a des écarts de retraite et qui ne sont pas, et je m'associe à vos propos, acceptables aujourd'hui.

Sur la promotion interne, nous avons à progresser, mais toujours pareil, la filière technique prend beaucoup. Sur 81 agents en promotion interne, 27 femmes, 54 hommes et énormément, les deux tiers presque, qui sont la filière technique.

Les avancements de grade, les femmes sont majoritaires sur la filière administrative catégorie A. Catégorie B, elles sont majoritaires sur la filière technique. Elles ont des postes d'encadrement. Et sur la catégorie C, les hommes sont majoritaires dans les techniques, vous ne le découvrez pas, et les femmes au niveau administratif.

La rémunération moyenne, quelques mots pour conclure, est de 3 409 euros pour les femmes. C'est 191 euros de plus que les hommes, mais il y a des disparités et vous les relevez sur la page 47, comme je l'ai indiqué, c'est dû à la filière technique qui a plus de grades et une meilleure progression de carrière. Les hommes sont majoritaires en catégorie C et l'ancienneté, je viens d'en parler.

Par contre, nous avons à plusieurs reprises voté des enveloppes conséquentes pour améliorer le régime indemnitaire des agents de Bordeaux Métropole, dont en 2023, 1 million d'euros. Sur 450 agents, il y avait 68 % de femmes qui en ont bénéficié, avec +200 euros par mois. Nous avons encore des progrès à accomplir, mais vous voyez que nous avons aussi engagé de manière très volontariste un certain nombre d'actions. Voilà, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci à chacune et chacun d'entre vous d'être rentré véritablement dans tous les détails de ce rapport qui est dense. Je m'associe à tous les remerciements qui ont été portés pour les agents qui contribuent à l'élaboration de ce document. Je remercie le vice-président pour suivre dans sa délégation l'évolution des indicateurs et essayer de faire en sorte que les choses bougent.

Mais vous l'avez tous relevé, la Métropole est une grande maison, une grosse machine et les choses ne vont peut-être pas aussi vite que l'on le souhaiterait. Mais je crois que les avancées sont quand même importantes et puis la nuance que vient d'apporter Monsieur Jean-François ÉGRON permet de sortir. Quand on regarde le haut niveau d'encadrement, je partage, ce n'est pas satisfaisant et cela n'enlève rien, messieurs, à la qualité du comité directeur. Mais on aimerait bien que cela puisse progresser dans les années à venir.

Je vous remercie, il n'y a pas de vote sur ce rapport.

Communication effectuée

Je vous propose Madame la secrétaire de séance de poursuivre.

Mme BLOCH : Est-ce que l'on nous explique les modalités de vote ?

Mme la Présidente Christine BOST : Oui, bien sûr, décidément. Vous avez tous vos éléments, vos documents pour le vote. Je vous propose que l'on poursuive quand même le débat, les débats sur l'ordre du jour, notamment sur le stade et que l'on procède au vote en même temps. Cela vous convient ? Merci.

Je vous demande aussi de désigner deux assesseurs. Je vous propose Monsieur Alexandre RUBIO et Monsieur Jérôme PESCHINA, concernant votre groupe. Vous marquez pour, contre, abstention, ne participe pas au vote. Ne participe pas au vote, ce n'est pas la peine d'y aller. En revanche, si vous pouvez le faire en silence, tranquillement. Merci.

Mme BLOCH : Dans la délégation de Madame Véronique FERREIRA, exercice 2026, budget annexe pour la gestion du stade Atlantique Bordeaux Métropole, budget primitif, décision, adoption.

Mme FERREIRA

(n°3) Exercice 2026 - Budget annexe pour la gestion du stade Atlantique Bordeaux Métropole - Budget primitif - Décision - Adoption

Madame Véronique FERREIRA présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur ROBERT.

M. ROBERT : Madame la Présidente, mes chers collègues. Brièvement, c'est une délibération importante puisqu'elle ouvre le moteur du fonctionnement du Stade dorénavant en régie. Soulever des recettes d'exploitation diversifiées, cela a été dit, avec une hausse des charges sans recourir à une hausse significative des tarifs. Nous partageons l'objectif de sécuriser le fonctionnement du Stade suite à une décision controversée. Mais aujourd'hui, l'important est de sécuriser ce fonctionnement.

Nous prenons acte du choix de la subvention d'équilibre qui nous paraît être le seul possible. Nous serons attentifs à l'avenir, à ce que la comptabilité nous permette petit à petit de nous mettre en mesure de réaccueillir une équipe de première division parce que nous allons bien sûr un jour réaccueillir une équipe de première division. Nous en sommes tous convaincus, nous voterons pour cette délibération.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur ESCOTS.

M. ESCOTS : Oui, merci Madame la Présidente. Notre Groupe communiste va voter avec une grande satisfaction et un plaisir non dissimulé ce budget annexe du Stade Atlantique Bordeaux Métropole. Que disions-nous il y a pile un an ? Que la gestion en régie du Grand Stade ne devait pas effrayer et qu'au contraire, c'était une opportunité. La gestion publique est une

opportunité, celle d'être audacieux, inventif pour développer sport et culture, pour générer de nouvelles recettes.

Travaillons à la diversification des usages dans toutes les fonctionnalités du Grand Stade, ouverture à d'autres sports et structures, événementiel, utilisation des salons, animation du parvis. Travaillons aussi avec la population pour les projets pouvant faire vivre ce Grand Stade. Travaillons aussi à en faire une vitrine du sport féminin, et le record d'affluence annoncé pour le match de rugby France-Angleterre en mai est en ce sens un très bon signal.

Cet équipement en gestion publique est une chance. Travaillons aussi à ce que ce Grand Stade prenne toute sa place dans la perspective du développement du nouveau quartier de la Jallère à Bordeaux. Travaillons aussi pour qu'il prenne toute sa place dans le projet de porte métropolitaine du Lac dont nous parlerons tout à l'heure.

Mais Madame la Présidente, travaillons aussi un modèle public s'affranchissant des dérives du sport business. Nous avons un point d'alerte sur le naming. Arrêtons de participer à la marchandisation du sport. C'est terrible quand on nomme un stade ou un équipement sportif du nom d'une marque, mais tous, les spectateurs, les spectatrices, les supporters, on nous transforme en agents publicitaires.

L'appel à manifestation d'intérêt n'a d'ailleurs pas suscité d'offre financière. Elle a néanmoins permis aux Ultramarines de remettre sur le devant de la scène le projet de lui donner le nom de René Gallis.

Nous avons de notre côté évoqué le nom de Nelson Mandela l'an dernier. Il y a en tout cas là une opportunité de mener une grande consultation populaire sur le nom du stade. C'est un équipement public, c'est le stade de tout le monde, permettant à la population et pas aux marchands de choisir son nom. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : Oui, rapidement, parce que c'est pour dire que l'on s'abstient sur la délibération, parce que l'on ne s'est pas sentis capables de valider ou d'invalider. On ne maîtrise pas trop la chose. Il y a plus de 6 millions de subventions d'exploitation. On ne sait pas, mais la question que l'on se pose ou que l'on peut poser ici, c'est parce que l'on a bien vu que l'historique, c'est une régie. En général, on partage la création des régies publiques. Là, on est pour le principe. Mais on a vu que dans l'histoire récente, c'est une sorte de seule solution. C'était tellement catastrophique comme dossier qu'il a fallu que la Métropole le reprenne en main parce qu'il n'y avait plus d'opérateurs privés qui souhaitaient gérer cela. La question, c'est est-ce que l'intention, c'est de laisser ce stade en régie publique quoi qu'il arrive ou est-ce qu'à un moment donné ou à un autre, il y aurait l'idée de revendre le stade à des sociétés privées qui à un moment donné se retrouveraient intéressées. Parce que cela peut changer aussi le projet, l'intention.

On pense que ce qui serait logique, c'est que cela reste une régie publique et que cela devienne une position de principe, un peu comme la régie de l'eau. Nous, on défend aussi la régie des transports. On pense que ce sont des outils publics qui doivent être publics et en tout cas sous maîtrise publique. Pour nous, c'est important. C'est un peu une question que l'on peut se poser et que l'on peut poser, ce sont les intentions sur le long terme.

Intervention écrite de M. Poutou

Il s'agit dans cette délibération de procéder au versement par le budget principal au budget annexe pour la gestion du stade Atlantique, au regard du motif exposé préalablement, une subvention d'exploitation exceptionnelle au titre de l'exercice 2026 d'un montant de 6 785 000,00 €, En fait l'exploitation portant sur un total de recettes de 16220000€ sera déficitaire de façon significative à hauteur de 41%. On peut donc légitimement s'inquiéter sur l'évolution de la gestion du stade Matmut et les perspectives de retour à l'équilibre. C'est un gros sparadrap dont la Métropole va avoir à se débarrasser. En attendant c'est le contribuable qui met la main à la poche. Nous n'avons pas la disponibilité pour étudier sérieusement ce rapport comptable et financier de 30 pages. Là encore, nous aurions sans doute des commentaires à faire, sur la gestion du stade, il y a un gros historique, sur les choix faits ces dernières années avant d'arriver sur la décision de créer la régie (décision contrainte). Nous préférons nous abstenir.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame la rapporteure.

Mme FERREIRA : Merci. Je comprends la demande des supporters de pouvoir donner un nom au stade. J'avoue que parallèlement, le fait que je m'occupe des finances pose toujours quand même à un moment ou un autre la question des recettes. Ce sera quelque chose à voir plus tard. Et rapidement, pour répondre à Monsieur POUTOU, si je peux me permettre de répondre alors que nous sommes en période de réserve électorale et qu'il paraît compliqué d'annoncer quelque chose de nouveau. Aujourd'hui, on annonce un premier budget annexe de la première année de la régie. Ne tirons pas de plan sur la comète. Commençons déjà à travailler cette année et les années suivantes pour la régie et laissons l'avenir nous dire ce qui sera le meilleur.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Avant de lancer l'opération de vote, je voulais, en conclusion, ne pas brouiller notre satisfaction, de voir que le défi que l'on s'est donné de reprendre ce stade en régie et de le faire dans un cadre d'un équilibre budgétaire qui nous soit plus favorable que ce que cela aurait été si on avait poursuivi le PPP (Partenariat Public Privé), j'ai envie de dire pari tenu, grâce à la qualité du travail des équipes qui sont à la fois les anciennes équipes de SBA (Stade Bordeaux Atlantique), mais également les services de la Métropole, cette délibération est aussi l'occasion de les remercier pour la qualité de leur travail et pour permettre de faire vivre ce grand stade. Je lance le vote.

La délibération est adoptée. Je vous remercie.

Majorité

Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame GAUSSENS, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur POUTOU

Contre : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Monsieur ALCALA, Monsieur BAGATE, Monsieur CAZABONNE, Madame GASPARD, Madame HELBIG, Monsieur MARI, Madame MELLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur PEREIRA, Madame SABOURET

Je vous propose que l'on examine le budget. Madame FERREIRA est en train de voter, on laisse voter.

Mme BLOCH : Dans la délégation de Madame Véronique FERREIRA, budget primitif 2026, adoption.

Mme FERREIRA
(n°2) Budget Primitif 2026 - Adoption

Madame Véronique FERREIRA présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame la Vice-présidente pour cet acte pédagogique. 2 milliards d'euros en quelques minutes. Vous avez réussi à nous présenter le budget de façon très claire. Au-delà de cela, je veux aussi profiter de ce moment pour vous dire ma reconnaissance parce que pendant ces 6 années, vous avez été mise à l'épreuve et vous nous avez mis à l'épreuve aussi. Et une façon d'endosser cette responsabilité de Vice-présidente aux finances d'une façon très... Je vais faire un petit parallèle avec votre métier, mais très carré, très scolaire, très attentive et très rigoureuse aussi. Merci à vous.

J'ouvre le débat. Monsieur SALABERRY.

M. SALLABERRY : Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues. Comme lors du débat d'orientation budgétaire, je commencerai par remercier la vice-présidente aux finances qui a été relativement épargnée et les services pour le travail présenté. Je pense que l'on sera toutes et tous d'accord dans nos communes et ailleurs, pas tout à fait facile de faire un budget en 2026. Et c'est justement pour cette raison qu'il confirme que le diagnostic que nous avons posé lors du rapport d'orientation budgétaire était le bon.

Nous verrons la traduction concrète dans le cadre du dernier 49.3 qui a été utilisé ce jour pour voir quelles seront, à la fin des fins, les ponctions réalisées par l'État. Je voudrais, Madame la vice-présidente, Madame la Présidente, saluer le travail des sénateurs, mais aussi celui de l'AMF (Autorité des marchés financiers), d'avoir obtenu une réduction drastique de l'effort qui était demandé aux communes. Nous verrons le vote des députés, puisque quand j'entends que tout est la faute de l'État, nous verrons le vote des différents députés avec toutes les sensibilités qui pourront s'y exprimer.

Ce budget 2026 ne constitue pas une rupture, il est la traduction budgétaire du ROB (Rapport d'orientation budgétaire), et ce ROB n'était pas un projet politique, mais un constat de contrainte, fragilité des recettes, dépendance accrue aux décisions de l'État, épuisement des marges de fonctionnement, et votre budget 2026 met simplement en œuvre cette réalité. Que fut ce budget ? Vous ralentissez enfin la hausse de la masse salariale, vous contenez enfin les dépenses de fonctionnement, et surtout vous étalez dans le temps les investissements. Ce n'est pas un choix politique assumé, c'est une nécessité imposée par la trajectoire passée. Ce budget ne traduit pas une nouvelle vision, il traduit surtout l'absence de marge.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement affichée mérite d'ailleurs d'être assez relativisée. La baisse annoncée de 2,7 % tient largement les effets de périmètre liés au passage de l'assainissement et du stade en régie. Ce n'est pas une réduction structurelle de l'action métropolitaine.

S'agissant des ressources humaines, la progression de 2,5 % marque une inflexion que nous relevons, mais elle ressemble davantage à une pause dans la création de postes qu'à un changement de doctrine durable et coïncide opportunément avec le calendrier actuel, ce qui nous invite à la prudence sur sa portée réelle.

Le problème de fond demeure, vous gérez la contrainte sans repenser l'ensemble de l'action métropolitaine.

Les grandes compétences, mobilité, logement, transition écologique sont légitimes, mais l'effort budgétaire reste dispersé au détriment d'une priorisation claire et c'est particulièrement visible sur l'investissement, même si les couleurs utilisées pour votre dernière diapositive n'étaient absolument pas lisibles.

Plus de 62 % des investissements qui auront été faits cette année seront financés par l'emprunt. On investit, certes, on s'endette toujours davantage, mais les blocages structurels demeurent, congestion croissante, propreté insuffisante, voirie dégradée, le quotidien des habitants ne s'améliore pas à la hauteur des montants engagés.

Quand l'investissement est élevé, mais que les résultats ne suivent pas, ce n'est pas un problème de moyens, c'est un problème de priorisation. À cela s'ajoute le recours croissant aux bureaux d'études coûteux, sans traduction systématique, en réalisation concrète.

Et je voudrais, Madame la vice-présidente, vous faire grâce de ma 14^e demande consécutive pour connaître le poids des bureaux d'études, parce que j'ai eu la réponse. Et j'ai eu la réponse en écoutant religieusement le discours de notre Directeur général des services dans une vidéo interne du mois de juin sur un séminaire. Il qualifie ce recours, je cite, hors de contrôle.

Je viens maintenant au cœur du sujet, la dette. Malgré nos alertes, vous vous écouterez, Monsieur le Directeur général, le modèle financier ne change pas. Pire, avec ce budget, la dette connaîtra une augmentation massive jamais vue. 24 % de dettes supplémentaires en 2026. Cette hausse est largement masquée par une présentation centrée sur le stock de dettes au 1^{er} janvier, constituée en 2025, alors que l'atterrissage naturel, selon vos chiffres, encore une fois, traduira à une dette qui se rapproche de 2,5 milliards d'euros. Une dette déjà abyssale et qui continue de s'aggraver.

La dette, mes chers collègues, coûtera en 2026 55 millions d'euros d'intérêts en dépenses de fonctionnement et 153 millions de capital en dépenses d'investissement. J'ai une pensée pour mon ami et collègue, Maire de Gradignan, cela fait l'équivalent d'une extension de ligne D du tram par an.

Bien évidemment, avec votre programme d'emprunt en 2026, à un moment où les taux sont encore très hauts, notamment à cause de la dégradation de la note de la France, le poids des intérêts de la dette sur le fonctionnement va exploser en 2027 avec 70 millions d'euros juste en intérêts de la dette. Et cette dérive entraîne mécaniquement une capacité de désendettement qui dépassera désormais les 13 ans à la fin 2026, soit bien au-delà du seuil d'alerte.

Je voudrais d'ailleurs vous demander, Madame la Présidente, solennellement un démenti sur un mensonge paru dans le dernier Bordeaux Métropole magazine, où vous dites, je cite : « grâce à cette discipline, on peut en douter, la capacité de désendettement, c'est-à-dire la capacité de remboursement, restera inférieure à 12 ans sur toute la période. » Ce n'est pas exact.

Lors du ROB, et je vais vous en faire un peu de rab, j'avais parlé d'un véritable tour de magie budgétaire.

Pour 2027, vous annonciez 14 ans. Cette année, pour la même échéance, on nous parle soudainement de 11,8 ans, un chiffre qui, soit dit en passant, n'apparaît même plus dans les 813 pages de ce budget primitif que j'ai lu avec beaucoup d'attention.

Le budget que vous nous proposez de voter aujourd'hui en donne pourtant la clé. Cette amélioration apparente ne repose ni sur une baisse de la dette, ni sur un redressement structurel des recettes, mais sur un affichage de compression de dépenses qui semble plus dictée par l'agenda notamment électoral que par un réel changement de stratégie, ce qui a fait défaut au Département fera les mêmes effets à la Métropole.

La trajectoire est annoncée en amélioration, mais ce n'est pas le résultat d'un choix politique, mais plutôt d'une contrainte conjoncturelle. Enfin, et je le regrette, Madame la vice-présidente, l'épargne nette reste absente de tous les débats, et c'est pourtant l'indicateur clé de soutenabilité. Tant qu'il restera occulté, aucune trajectoire ne pourra être considérée comme pleinement crédible.

Ce budget 2026 ne contredit en rien nos alertes sur le ROB. Il les confirme. Il ne marque pas un redressement politique, mais la fin d'un cycle. Quand on investit beaucoup, quand on dépasse largement les 2,5 milliards d'euros de dette, et que l'amélioration de la trajectoire n'est que de papier sans que le quotidien des habitants ne change, ce n'est pas un manque d'argent, c'est un manque de choix.

Enfin, pour essayer d'avoir fait 2 tiers de féminin et 1 tiers de masculin pour ce qui nous concerne, j'ai une bonne nouvelle à vous annoncer, mes chers collègues. Tous ces choix sont corrigéables dès le mois d'avril prochain. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Madame MELLIER.

Mme MELLIER : Madame la Présidente, et auparavant, je voudrais remercier Madame Véronique FERREIRA pour sa présentation dans un contexte un peu agité. Ce n'est pas évident de présenter le budget. Merci de cette présentation.

J'en arrive à mon analyse sur le budget et celle de mes camarades. Nous examinons aujourd'hui le budget primitif 2026, qui est aujourd'hui le dernier budget de ce mandat. Il s'inscrit dans un contexte national désormais clarifié par le vote du budget de l'État, mais un contexte qui demeure marqué par des choix très contraignants pour les collectivités locales. Ce budget de l'État confirme une trajectoire dans laquelle les collectivités sont largement mises à contribution pour le redressement des finances publiques.

Pour Bordeaux Métropole, cela se traduit par une réduction de nos marges de manœuvre, par l'instabilité des compensations et par une pression accrue sur nos ressources, alors que même les besoins du territoire continuent d'augmenter. Les contraintes budgétaires imposées par les politiques libérales européennes montrent aujourd'hui leur impuissance face aux crises que nous traversons. À force de vouloir rassurer les marchés, elles fragilisent les territoires, affaiblissent les services publics et empêchent de répondre aux urgences sociales et écologiques. Or, gouverner, ce n'est pas simplement équilibrer des comptes, c'est permettre à une société de tenir ensemble.

Dans ce cadre, le budget qui nous est présenté fait le choix de la responsabilité. Il permet de tenir les équilibres financiers, de maintenir un haut niveau d'investissement et de poursuivre les grandes priorités métropolitaines, mobilité, logement, transition écologique et le développement du territoire. Mais les urgences sociales et écologiques devraient, au contraire, nous inciter à investir davantage afin de mettre nos territoires en mesure de faire face aux crises en cours et, malheureusement, à venir.

Les reports d'investissement imposés par le cadre national et européen relèvent d'une vision à court terme, sans ambition suffisante pour notre population et qui risque, à terme, de coûter

plus cher socialement, écologiquement et économiquement. Dans ce contexte, la Métropole fait le choix de préserver l'investissement, mais au prix d'une maîtrise très stricte des dépenses de fonctionnement.

Progression, compte tenu de la masse salariale, pause sur les créations de postes, efforts demandés aux services et aux partenaires associatifs. Ce sont des arbitrages lourds qui posent la question de la soutenabilité dans la durée, car un territoire ne se développe pas uniquement par des infrastructures. Il se développe aussi grâce à des services publics solides, à des agents reconnus et à un tissu associatif vivant capable de répondre aux besoins quotidiens des habitants et des habitantes.

Nous sommes face à un budget de transition, un budget de fin de mandat qui permet de passer un cap dans un contexte difficile, mais qui appelle clairement un débat pour le prochain mandat sur l'autonomie financière des collectivités, sur le rôle de l'État, sur l'équilibre à construire entre investissement, fonctionnement et solidarité territoriale.

Pour notre part, nous ferons le choix d'une attitude responsable sans renoncer à dire que l'austérité imposée ne peut pas être l'horizon indépassable de l'action publique. Ces remarques faites, nous voterons ce budget.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Oui, merci Madame la Présidente. Je vais rebondir sur les propos de Madame Claude MELLIER. Quand on parle d'autonomie financière dans les collectivités, il faut être cohérent. C'est-à-dire que moi, ici, je vous ai déjà demandé 2 choses. La première, c'est de s'unir de façon plurielle, transpartisane, pour dire que ce Gouvernement-là doit assumer sa fonction plutôt que de mettre en place une politique d'austérité. Et cela se joue sur les budgets.

Puis la deuxième, c'est celui de la volonté, ici, politique d'essayer de dire que l'on peut être en autonomie financière en impulsant une monnaie locale. Et cela ne s'est pas fait pendant tout le mandat. J'étais sur une abstention en me disant que c'est vrai qu'encore, il faudrait peut-être essayer de donner une chance au fait qu'un budget participe à l'intérêt général quand il est voté. Mais non, je pense que c'est un peu le bilan de la volonté politique non assumée de la Métropole à, justement, changer de cap, qui me fait voter contre. Parce que, justement, je pense qu'il y a vraiment un manque de volonté à vraiment travailler sur l'intérêt général des concitoyens de la Métropole. Et j'en veux pour preuve, c'est que même sur les propositions que j'ai faites, rien sur l'autonomie alimentaire n'est suffisant aujourd'hui, même s'il y a des travaux qui sont faits et que c'est long, je le sais Monsieur Patrick PAPADATO. Mais il n'empêche que cela manque, cela pêche. Parce que si on arrive dans une crise aussi énergétique, on se posera la question de savoir comment on fait venir les aliments. Et si on n'a pas de territoire en autosuffisance alimentaire, on aura des problèmes sociaux.

Sur la recherche aussi de se limiter dans les dépenses énergétiques et de travailler sur la géothermie profonde, par exemple, rien n'a été fait. Il faut assumer aussi le fait que l'on peut essayer de s'adapter au système bancaire. On va refaire des petites pioches, et là, cela a été évoqué par Monsieur Emmanuel SALLABERRY, sur le fait que l'on va réemprunter dans les banques pour essayer de faire des investissements et de garantir qu'un budget soit équilibré. Mais on augmente encore cette part. On donne encore plus au privé, même si c'est édulcoré avec la Caisse des dépôts et tout ce que l'on veut. Il y a des outils qui masquent la réalité. Mais derrière, le fond, c'est que l'on s'endette. Et quelque part, cela ne doit pas exister dans ce principe de l'intérêt général de garantir le fait qu'il y ait un budget qui tienne la route.

Pour moi, au contraire, j'ai tendance à dire qu'il devrait y avoir un sursaut. Et il ne s'est pas fait. Pour cette fin de mandat, je vote contre ce budget pour démontrer que la politique de ces 6 ans n'aurait été qu'une continuité de la politique Gauche-Droite que l'on a vue et qui s'est adaptée aux caprices de Monsieur Emmanuel MACRON. Parce que derrière, quand il y a des dépenses et des paris pour essayer de mettre en place des ventes d'avions, d'armes et tout cela à l'Ukraine, alors qu'en face, là-bas, on a des véritables néo-nazis...

Oui, mais vous n'avez pas cette information et cela veut dire que vous êtes manipulés. Et je le maintiens. Oui, vous êtes manipulés. Vous êtes désinformés par les grands médias. Et pour moi, c'est un symptôme grave, aujourd'hui, de la décision politique. Si on doit assumer sa décision politique, il faut travailler...

Mme la Présidente Christine BOST : Non, mais il ne faut pas vous laisser dire des âneries pareilles.

M. MORISSET : Non, ne dites pas cela, vous n'avez pas d'argument. Parce que moi, j'ai les sources de ce que je dis. J'ai les sources et vous, vous n'avez aucune source. Au contraire, j'aurais tendance à dire que c'est vous qui dites des mensonges Madame la Présidente. Si je dis des âneries, c'est vous qui dites des mensonges. Et moi, je ne rentre pas dans votre façon de voir les choses. C'est-à-dire d'essayer de calomnier la parole publique et la parole politique.

En l'occurrence, nous avons affaire à des dépenses monstrueuses. Et là, il n'y a rien. Il n'y a pas d'unité. Il n'y a pas de recherche à essayer de dire stop à cette gabegie et à ce va-t-en-guerre qui veut absolument, avec Madame Kaja KALLAS, avec Madame Ursula VON DER LEYEN, avec Monsieur Merz, essayer de mettre en place une guerre. Voilà où on en est, aujourd'hui. Et je vais m'arrêter là.

Mme la Présidente Christine BOST : Il vous reste 15 secondes pour revenir sur le budget.

M. MORISSET : Oui, je vais m'arrêter là. Vous avez bien compris, je suis contre.

Mme la Présidente Christine BOST : Très bien. Au moins, c'est constant. Merci.
M. PUYOBRAU.

M. PUYOBRAU : Oui, merci Madame la Présidente. Vous le savez, le logement est sans doute l'un des domaines où notre responsabilité politique est la plus forte et la plus attendue par nos concitoyens sur le territoire de la Métropole. Pourquoi ? Parce qu'il touche d'abord à l'intime, qu'il conditionne la dignité, mais surtout qu'il structure un parcours de vie.

Aussi, Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, je tiens à vous remercier pour avoir sanctuarisé les budgets liés au logement et à la politique de la ville. En effet, aujourd'hui, nous le savons toutes et tous, nous faisons face à une crise du logement qui n'est plus conjoncturelle mais qui est hélas devenue structurelle. Une crise nationale qui frappe, bien entendu, de plein fouet les métropoles, même les métropoles les plus attractives comme la nôtre.

Cette crise est le résultat de plusieurs années de désengagement progressif de l'État, d'une chute historique de la construction neuve, d'une explosion des coûts de production et d'un marché devenu inaccessible pour une part croissante de la population.

Dans ce contexte, notre responsabilité locale est lourde. Aussi, depuis le début de cette mandature, 2020-2024, nous avons agréé près de 12 000 logements locatifs sociaux sur notre territoire. 12 000 logements dans un contexte pourtant extrêmement contraint. Crise sanitaire, inflation, remontée

brutale des taux d'intérêt et ralentissement historique de la production. Mais surtout, nous avons su, mes chers amis, relancer la dynamique, à savoir 1 600 logements sociaux produits en 2021 à plus de 3 500 en 2024, soit plus du double en 3 ans. À cela s'ajoute le logement spécifique, avec la création en 2023 de 227 places en espaces de logements temporaires d'insertion. La preuve que, malgré la crise, nous avons marqué ensemble la volonté et l'engagement au service des métropolitains par rapport à la production de logements.

Pour sécuriser cette dynamique, nous avons voté un fonds de soutien exceptionnel de près de 20 millions d'euros en 2023, permettant de financer 2 387 logements sociaux, dont une large majorité de logements très sociaux. Ce soutien exceptionnel a été reconduit sur les 2 années suivantes, à savoir 2024 et 2025, et ces soutiens ont été très appréciés par les professionnels du logement.

Pour rappel, les demandeurs de logement social sur notre territoire, ce sont 53 % de personnes seules, 22 % de familles monoparentales et près des 2 tiers des ménages sous plafond PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration), c'est-à-dire des ménages les plus modestes, ce qui, pour le marché privé, est totalement hors de portée. Notre Métropole affiche aujourd'hui un taux de SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) de 24 %, au-dessus des obligations légales, avec 11 communes qui dépassent les 25 %, dont 5 qui sont au-delà des 30 %.

Cette volonté d'un territoire qui fait le choix de la mixité sociale, nous le voyons sur un territoire qui soutient la création des logements sociaux et veille à leur répartition équilibrée, ce qui suppose que chaque commune prenne pleinement sa part de responsabilités collectives. Nous avons ainsi pris des engagements forts en matière de politique de la ville, formalisés dans un contrat signé avec l'État le 22 avril 2024, un engagement d'autant plus essentiel à rappeler dans un contexte national où cette ambition est extrêmement fragilisée.

Alors même que le Ministre du logement salue une proposition de loi votée par le Sénat visant à assouplir la loi SRU, pourtant principal moteur de la production de logements sociaux depuis plus de 20 ans, ce texte permettrait notamment de remplacer une partie de logements sociaux par du logement intermédiaire, de réduire les sanctions pour les communes carencées et même de limiter les capacités de l'État à se substituer aux maires pour faire respecter la loi. Autrement dit, au moment même où près de 3 millions de ménages attendent un logement social en France, nous affaiblissons l'un des rares outils nationaux qui fonctionnent.

Nous faisons ici à la Métropole inversement le contraire. Nous assumons nos obligations, nous les dépassons et nous démontrons qu'une autre voie reste toujours possible. Mais produire ne suffit pas. Encore faut-il sécuriser économiquement les opérations dans un contexte où de nombreux projets deviennent fragiles voire impossibles.

Notre effort collectif a un levier réel. Il a permis de débloquer environ 1 500 logements privés supplémentaires en 2023, qui, sans cela, n'auraient tout simplement pas vu le jour. C'est tout le sens de l'action publique. Chaque euro public investi permet d'en mobiliser plusieurs autres au service de l'intérêt général.

Nous agissons aussi sur la qualité du parc existant. En 2023 et 2024, ce sont près de 3 000 logements sociaux qui ont été réhabilités pour améliorer le confort des ménages, la performance énergétique et la dignité des conditions de vie.

Et parce que la crise touche particulièrement des jeunes, nous avons fait du logement étudiant un axe stratégique. En 2020 et 2024, près de 2 960 logements étudiants conventionnés ont été agréés, soit 740 en moyenne par an, bien au-delà de nos objectifs initiaux.

En 2024, Bordeaux Métropole a présenté plus de 23 % de l'ensemble des agréments nationaux de logement étudiant. Près d'un quart de l'effort national, ici, sur notre territoire, a été réalisé.

Et pendant ce temps, le Gouvernement découvre tardivement l'ampleur de la crise. Le Premier Ministre et le ministre des Armées annoncent un objectif de 2 millions de logements d'ici 2030, après avoir détruit depuis 2017 la politique du logement. 2 millions alors qu'ils ont laissé s'effondrer la production pendant près de 10 ans. C'est un réveil tardif, sans garantie de moyens financiers, sans réforme structurelle sur le foncier, sans remise en cause profonde des politiques passées.

Autrement dit, nous affichons des objectifs massifs, mais nous affaiblissons en parallèle les outils existants, comme la loi SRU. Nous transférons toujours plus de responsabilités aux collectivités locales, sans leur donner les ressources correspondantes.

Alors, à la Métropole de Bordeaux, nous ne nous contentons pas d'annonces, nous prenons des initiatives. Avec le bail réel solidaire, par exemple, nous sortons le foncier de la spéculation.

Aujourd'hui, ce sont plus de 4 215 logements en BRS (Bail réel solidaire) qui sont programmés ou en cours de programmation avec un niveau de prix inférieur d'environ 30 % à celui du marché libre. 80 % des bénéficiaires sont des primo-accédants en réponse à la crise à l'accession. Oui, le budget de logement de la Métropole est conséquent. Et à nouveau, je vous en remercie pour celles et ceux qui vont en bénéficier.

Mais il est surtout à la hauteur de la crise, à la hauteur des besoins, à la hauteur de notre engagement, à la hauteur de nos responsabilités. Car, ne l'oublions pas, un euro investi dans le logement, ce n'est pas une dépense, c'est un investissement dans la cohésion sociale, dans l'égalité territoriale, dans l'avenir même de notre Métropole.

Merci, Madame la Présidente. Merci, Madame la vice-présidente. Merci, mesdames et messieurs les élus qui ont voté ce budget jusqu'à présent.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Madame DE FRANÇOIS.

Mme De FRANÇOIS : Merci Madame la Présidente. Moi aussi, je voudrais commencer mon propos par remercier Madame la vice-présidente pour tout le travail et les échanges constructifs que nous avons eus pour la construction de ce budget, qui n'a pas été une chose aisée, mais tout le monde s'y est mis, y compris les services. Bravo pour cela.

Je voudrais, Madame la Présidente et mes chers collègues, si vous le permettez, revenir un instant sur la dette, nous parlions des transports. Pourquoi parler de la dette ? Parce qu'il est toujours tentant, quand nous manquons de perspective, de critiquer la dette, de la brandir comme un reproche, sans jamais regarder ce qu'elle a permis de bâtir, ce dans quoi elle a permis d'investir pour l'avenir. En effet une dette n'a de sens qu'à l'aune de ce qu'elle finance. Et ce que nous avons choisi de financer est clair, assumé et profondément structurant, notamment concernant les mobilités.

Pour les mobilités, c'est justement plus de 3,4 milliards d'euros qui ont été investis au cours de cette mandature, soit 30 % de plus que lors de la précédente. Non par facilité, mais par conviction. Nous avons fait un choix politique fort, considérer les transports non comme une dépense contrainte, mais comme l'armature même de la Métropole. Parce qu'une métropole qui ne circule pas est une métropole qui s'épuise. Parce que la qualité de vie, le dynamisme économique, l'attractivité, l'attractivité démographique aussi ne sont pas des slogans. Ce sont des réalités qui se construisent, qui s'accompagnent. Ces investissements n'ont jamais été improvisés. Ils ont été guidés par une boussole claire, le schéma des mobilités, à savoir décarboner les déplacements, fluidifier les liaisons

entre rives, diversifier les solutions de mobilité, relier plutôt que fragmenter, renforcer plutôt que colmater, irriguer le territoire au lieu de l'organiser autour d'un centre unique, faire du bus, du tram, du RER métropolitain, du bus express, du vélo et de la marche les piliers d'un réseau équilibré et durable.

Cette vision se traduit dans les faits. 184 millions de voyages en 2025, soit 10 % de plus par rapport aux 169 millions de 2019, alors même que le Covid a fortement impacté la fréquentation des transports en commun ainsi que ses usages. Près de 260 000 abonnés TBM (Transports Bordeaux Métropole) en 2025, soit + 27 % par rapport aux 204 000 abonnés de 2019, avec la tarification solidaire dont bénéficient 100 000 personnes et la gratuité pour plus de 80 000 usagers.

Cette année encore, c'est 306,5 millions d'euros de dépenses d'équipement qui seront engagées. Le budget annexe transport progresse de 2 % en investissement et 454,5 millions d'euros seront consacrés aux transports en commun avec, il faut le souligner, l'effort fait en fonctionnement en baisse de près de 1,5 %. Ces chiffres ne sont pas abstraits. Ils dessinent des lignes, des connexions, des horizons. 53 millions d'euros pour le bus express. 37 millions d'euros pour le RER métropolitain (Réseau express régional). Et heureusement, quand je lis le propos du Directeur régional SNCF Voyageurs TER (Train express régional) Nouvelle-Aquitaine et lorsque nous voyons le désengagement de l'État. 4,8 millions d'euros pour améliorer la vitesse et la fiabilité des déplacements.

Derrière ces investissements, il y a des vies qui se déplacent mieux, plus vite, plus dignement. Il y a un étudiant qui rejoint son université sans renoncer à habiter son territoire. Il y a un salarié qui retrouve du temps. Il y a un visiteur qui découvre une métropole lisible, accessible, fluide. Il y a une personne en situation de handicap qui a un moyen de transport adapté.

Alors oui, tout cela a un coût. Mais ce coût est celui de la responsabilité, celui de la cohérence, celui du long terme.

En tant que vice-présidente, je mesure le chemin parcouru. Une nouvelle Délégation de service public avec 336 millions prévus en 2026, 22 millions pour l'achat de bus, des infrastructures structurantes comme le dépôt de Lescure, 14 millions pour 2026, des services modernisés comme l'application unique du MaaS (Mobility as a Service) pour TBM et un réseau repensé dans son ensemble.

Nous savons aussi que les défis à venir sont exigeants. La maintenance, le renouvellement du matériel, les arbitrages budgétaires nécessaires ne sont pas des angles morts. Ils sont devant nous et nous les assumons. Alors gardons-nous des critiques sans projet et des promesses sans lendemain. Les transports exigent plus que des postures, ils exigent une vision, de la constance et des moyens.

La vision, nous l'avons tracée. La constance, nous l'avons démontrée. Les moyens, nous les avons mobilisés. Voilà ce que raconte ce budget. Voilà ce que disent ces choix. Voilà surtout la réalité politique et budgétaire de ce mandat.

Permettez-moi pour terminer mon propos de saluer le travail accompli par le service mobilité sur le sujet complexe des transports. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame FAHMY.

Mme FAHMY : Merci Madame la Présidente. Ce budget primitif 2026 est le dernier budget. C'est un révélateur particulièrement éclairant puisqu'il va mettre en lumière ce que vous avez réellement priorisé, ce que vous avez différé et ce que vous laissez en héritage au mandat suivant. Vous laissez d'abord une métropole sans marge de manœuvre du tout.

Et je voudrais rebondir sur les propos de Monsieur Emmanuel SALLABERRY. La situation que vous nous présentez aujourd'hui est tronquée parce que la dette de 2 milliards que vous affichez, c'est celle au 1^{er} janvier 2026. Et si nous ajoutons l'endettement de l'année 2026, on approche en réalité des 2,5 milliards de dettes. Une hausse de près de 23 % en un an. Et cela nous place mécaniquement autour de 12, 13 années de capacité de désendettement.

L'autre indicateur préoccupant pour les investissements, Monsieur Emmanuel SALLABERRY l'a dit aussi, les investissements dont vous vous félicitez et qui sont financés à hauteur de 62,5 % par de l'emprunt. Autrement dit, l'effort d'investissement d'aujourd'hui sera la contrainte budgétaire de demain.

Ensuite, et je voudrais rappeler les propos de Monsieur Thomas CAZENAVE lors du débat d'orientation budgétaire, il y a un non-dit majeur sur les dépenses de fonctionnement. Vous affirmez la nécessité de maîtriser les dépenses de fonctionnement et je pense que nous partageons tous cet objectif. Mais la trajectoire que vous présentez est problématique puisqu'en 2026, la masse salariale progresse de 2,9 %, puis vous affichez 1,7 % à partir de 2027. Et je voudrais quand même y revenir parce que cela signifie mécaniquement des suppressions de postes entre 60 et 100 par an.

Et il faut le dire clairement, vous programmez pour le mandat suivant la suppression des postes que vous avez vous-même créés pendant ce mandat où 2024, ce sont près de 500 postes supplémentaires qui ont été créés.

Je voudrais aussi dire que ce budget 2026, c'est un budget d'atterrissage qui se traduit quand même par plus de 60 révisions d'autorisation de programme, 175 millions d'euros d'ajustement.

Et dans le même temps, sur certaines politiques du quotidien, il y a quand même des choix que vous avez faits à la baisse. Et je voudrais quand même mentionner le plan Marche, - 5,7 millions. Les aménagements numériques qui sont pourtant maintenant au cœur de votre stratégie et de votre ambition, - 8 millions d'euros. Le Réseau Vélo Express, dont l'essentiel est renvoyé quand même au mandat suivant, et France Renov', - 3,7 millions d'euros.

Dans cette dette dont tout le monde parle, vous avez pu financer des projets et vous avez pu financer des projets aussi sur lesquels nous aurions pu faire des économies. Les économies, bien sûr, dont nous devons parler dans ce budget. Je citerai juste, puisque c'est la fin de la mandature, le projet de téléphérique, 1 million d'euros dépensés en études, alors même que nous finissons cette mandature sans savoir ce que vous allez vraiment faire sur le projet de téléphérique. L'île d'Arcin, 2 millions d'euros, sans compter l'entretien des digues, qui n'est finalement pas dans ce budget évalué. Et les, devrais-je dire maintenant, fameuses allées Tourny, avec des aménagements provisoires dont Monsieur le maire de Bordeaux a quand même dit que pour 350 000 euros, cela ne coûtait pas cher, je vous cite, Monsieur Pierre HURMIC.

Le résultat, c'est sans doute un éparpillement que nous voudrions souligner, où nous nous sommes parfois éloigné de certaines compétences métropolitaines et certains renoncements, puisque c'est aussi l'occasion de les citer : la passerelle Eiffel, la tarification incitative des déchets, le développement du fret fluvial et des divergences assumées entre vous sur le GPSO (Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest), l'aéronautique, et une difficulté à trancher les investissements structuraux nécessaires et des décisions telles que celles sur les barreaux routiers.

Je conclurai rapidement pour vous dire que, oui, bien sûr, le prochain mandat sera nécessairement celui des choix. Il sera celui des économies. Il sera également celui des priorités à faire sur les besoins du quotidien, tout en devant nécessairement préparer la Métropole aux défis de demain. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame BICHET.

Mme BICHET : Merci Madame la Présidente, chers collègues. Au nom de notre groupe, je tiens également à remercier tout le travail de notre vice-présidente aux Finances ainsi que les services, la Direction des Finances, que je tiens à saluer et remercier pour ce gros travail effectué sur ce mandat.

Cela a été dit à maintes reprises, ce budget, c'est le dernier de cette mandature. Il vient clore une trajectoire engagée depuis 2020, une trajectoire faite de choix clairs, assumés, ambitieux et cohérents.

Et je voudrais relever un certain nombre de points qui ont été évoqués à maintes reprises. Je crois qu'il y a de la mauvaise interprétation, vouloir dire et faire croire que la totalité des budgets qui sont inscrits, des crédits qui sont ouverts au budget vont être consommés en projetant une capacité de désendettement qui ne se réalisera pas, c'est clairement de la manipulation. Ce n'est pas la réalité. À chaque fois que nous ouvrons des crédits, et c'est totalement le cas en matière d'investissement, nous ne les consommons jamais en intégralité, c'est illusoire de projeter cette capacité de désendettement à 13 ans.

Par ailleurs, je note un certain nombre de contradictions qui ont pu être évoquées. Il nous est reproché d'investir trop. En parallèle, il est déploré la baisse de certaines lignes d'investissement. J'ai noté la baisse des crédits France Rénov'. J'aurais envie de dire à qui la faute. Nous voyons bien la situation dans laquelle nous sommes plongés avec les renoncements au niveau national qui sont opérés sur ce sujet majeur. Je note et souligne un certain nombre de contradictions.

Ce que je voudrais dire, sur ce budget, c'est que c'est un budget qui est construit dans un contexte national extrêmement contraint. Cela a été dit plusieurs fois. Une perte cumulée de 76 millions d'euros en conséquence des lois de finances 2025-2026, ce qui représente près de 40 % de notre épargne brute. C'est juste colossal. Et cela s'ajoute, pour la 2^e année consécutive, à la baisse des soutiens de l'État à l'investissement.

Oui, face à cette situation, nous faisons un choix de responsabilité. Nous engageons des mesures de sobriété budgétaire pour sécuriser notre trajectoire financière sans renoncer à l'essentiel. Parce que oui, en parallèle, nous maintenons une ambition très forte en matière d'investissement. Des investissements majeurs pour notre territoire et qui changent concrètement la vie des citoyennes et citoyens de notre Métropole.

Ce budget, cela a été dit par Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, finance des engagements très importants sur l'habitat, le renouvellement urbain, la production de logements, notamment sociaux. Cela a été évoqué aussi à maintes reprises. Tous les investissements qui ont été engagés sur les mobilités avec des lignes de bus express, le RER métropolitain, les voies de vélo express, les voiries intercommunales, la réhabilitation du pont de Pierre. Tout cela, ce sont des projets extrêmement concrets, utiles, qui améliorent le quotidien de nos habitants. Ce budget finance aussi la transition écologique de notre territoire, des réseaux de chaleur majeurs qui viennent d'être engagés, la rénovation énergétique, la gestion des eaux pluviales, la rénovation des équipements publics, notamment scolaires.

Oui, nous avons investi massivement sur ce mandat et nous l'assumons pleinement. 3,5 milliards d'euros ont été investis sur cette mandature. C'est le reflet de nos engagements et de notre vision pour notre territoire. Et pour autant, notre trajectoire financière reste soutenable, pilotée et maîtrisée.

Ce budget est fidèle à notre cap, celui d'une métropole solidaire, durable, ambitieuse, qui agit aujourd'hui pour anticiper l'avenir. Parce que, je le rappelle, la Cour des comptes a publié un rapport en septembre dernier qui indique très clairement que le coût de l'inaction climatique est très nettement supérieur à celui d'une transition organisée. Oui, nous pouvons ralentir. En faisant cela, c'est prendre

le risque de payer demain beaucoup plus cher financièrement et socialement. Et c'est sans doute ce que nous imposera la pression du déficit abyssal de l'État. C'est ce que nous pouvons largement déplorer alors que les collectivités, alors que notre collectivité est au rendez-vous des nombreux défis sociaux et climatiques auxquels notre société est confrontée. Oui, à travers ce budget que nous voterons, bien évidemment, nous réaffirmons fortement notre engagement. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame BICHET. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : C'est notre dernière intervention sur ces questions budgétaires. Il n'y a pas de raison de changer ce que l'on dit depuis des années. On est en désaccord complet avec ce qui est dit globalement. On reconnaît évidemment les ambitions affichées. OK, il y a des dépenses qui sont faites pour le logement, pour le transport, pour améliorer la vie des gens. On l'entend, mais après, concrètement, on ne voit pas grand-chose. Et ce qui est terrible aussi, c'est comment vous êtes capables de faire abstraction des difficultés réelles pour la population. Cela ne parle jamais concrètement des soucis de logement, des soucis de transport. Parce que vous vous vantez toujours de « on dépense tant, et c'est la preuve que... ». Mais ce n'est pas parce qu'il y a tant de dépenses que cela prouve que d'abord, c'est bien fait, que c'est judicieux et que cela répond vraiment aux problèmes des gens. Et comme vous ne parlez jamais des problèmes des gens, c'est facile de bluffer, de faire de l'artifice en disant « regardez tous ces chiffres ». Et c'est le reproche que l'on fait au budget en général, c'est qu'en réalité, c'est illisible. Les documents sont illisibles. OK, c'est super bien fait, OK, il y a du travail, OK, il y a des chiffres, il y a tout ce qu'il faut, mais quand on est capable de lire d'un point de vue technique, d'un point de vue financier, quand on est dans le métier, est-ce que vous vous rendez compte qu'une population, même nous, qu'est-ce que l'on concrétise quand on lit un document comme cela ? Parce que l'on ne voit pas où cela traite des problèmes des gens. Et encore une fois, le budget, cela devrait partir des difficultés constatées auxquelles on voudrait répondre. La collectivité, elle voit qu'il y a tel ou tel problème, elle dit « nous, on va répondre à cela, on va essayer de répondre de cette manière et on va essayer de faire telle dépense pour répondre à ce problème ». Ce n'est pas fichu comme cela, le budget. C'est complètement à l'envers.

Cela a été dit aussi, vous parlez beaucoup de la dette. La dette, c'est hyper confortable de s'en plaindre. Ce qui est marrant, c'est que l'on se plaint de la dette, cela se plaint de la dette, mais cela ne parle pas des banques qui volent l'argent public à travers la dette. Parce qu'à la limite, on pourrait critiquer la dette, mais en critiquant les profiteurs qui profitent de la dette, parce qu'en réalité, la dette, c'est vraiment un outil indispensable au capitalisme pour piller les richesses collectives. C'est cela, la dette, c'est pour cela qu'il y a de la dette. Tout le monde est endetté, les collectivités, les hôpitaux, les services publics, et derrière, cela met en place des plans d'austérité. Vous vous plaignez de l'austérité, mais l'austérité, vous en êtes tous responsables. Parce que le dernier exemple, OK, c'est le Parti socialiste, la Droite et les macroniens, qui, eux, justifient l'austérité, mais le Ps (Parti socialiste), lui, fait en sorte de ne pas faire tomber le Gouvernement, quelque part, petite solidarité sur le plan d'austérité, mais les macroniens ou Macron lui-même, cela vient d'où ? Cela vient du PS. Et il n'y a pas si longtemps que cela, avec Hollande, on avait aussi des gouvernements qui ont mené l'austérité. Vous êtes tous, vous avez tous justifié à un moment donné l'austérité.

Et le truc qui est aussi assez confortable, c'est qu'aujourd'hui, une collectivité de gauche, par exemple, va se dire « nous, on est contraints par des réglementations, par des budgets autoritaires nationaux », et c'est hyper confortable. Alors qu'il y a une responsabilité globale, et rien n'empêche, en réalité, une collectivité de se confronter à ces choix. Et le problème qu'il y a, c'est le vocabulaire que vous utilisez. Dans l'idée, on veut un budget responsable, parce que c'est cela, un élu, cela doit être responsable, cela doit être des bons élèves du système. Mais nous, on pense que la Gauche, une vraie Gauche, elle devrait être irresponsable du point de vue du système, elle devrait revendiquer la rupture. Oui, parce que sinon, on ne s'en sort pas. On n'est pas du tout d'accord, on n'est pas du tout sur la même longueur d'onde, mais tant que l'on restera dans ce système libéral dominé par les acteurs privés, dont la logique principale, c'est de faire du profit sur le dos des autres, on ne s'en sortira pas.

Voilà, je ne peux pas développer là-dessus, parce que cela ne vous intéresse pas particulièrement, et puis c'est trop long, mais j'aurais des choses à dire de manière concrète. Par exemple, sur la question du logement. Il y a des dépenses, cela a été dit, de 12 000 logements, on fait un effort et tout cela, mais on ne parle pas non plus de la qualité de ces logements. Où est-ce que l'on parle des malfaçons ? Où est-ce que l'on parle du fait que les gens ne sont pas contents de là où ils résident ? Il y a des problèmes de fuite, même quand c'est neuf, neuf ou ancien, des problèmes d'électricité, des problèmes d'entretien des locaux, tout cela. Il y a des gens qui viennent nous voir, par exemple, et qui disent... Le Bailleur, c'est InCité, c'est dans le quartier de Mériadeck, qui disent : « on a plein de problèmes, on ne nous répond pas, on nous méprise », et cela, ce sont des réalités. Comment on traite ces choses ? C'est vrai aussi dans le neuf, à Jean-Jacques Bosc, il y a des gens qui viennent, avec qui on discute, qui se plaignent du mépris des bailleurs. Ici, ce n'est pas Incité, c'est BNP Paribas. Et comment on traite ces choses ? Parce qu'OK, il y a du logement, mais derrière, il y a plein de problèmes. Et souvent, la population, elle n'est pas respectée, elle n'est pas écoutée, et elle ne sait pas comment se défendre. Elle ne sait pas comment discuter avec les voisins, comment se regrouper, comment faire pression et tout cela. Ce sont des réalités.

Et la réalité du quotidien, ce sont les petites gens qui trinquent. Et vous le savez aussi, parce que vous le dites parfois, c'est qu'en réalité, la situation sociale et économique, elle s'aggrave pour beaucoup de gens. Et vous pouvez, vous avez beau vous vanter, on est super bien, merci d'avoir fait ce super rapport et tout cela, la réalité, elle est malheureusement beaucoup plus délicate pour beaucoup de gens. Et comment on discute de cela ? Et comment on cherche à répondre ? Et la réponse, cela veut dire qu'à un moment donné, il faut oser critiquer, il faut oser être un peu irresponsable. Il faut oser aussi se confronter à des pouvoirs politiques, à des financiers, à des affairistes. Et ce n'est pas un hasard non plus si, par exemple, le projet... Parce qu'il n'y a pas de problème d'austérité. Quand on fait datacenter, il n'y a pas de problème. On peut dépenser des tas d'argent. Quand il y a le Tour de France qui arrive, il n'y a pas de problème. On peut dépenser des centaines de milliers d'euros pour un Tour de France. Par contre, c'est toujours difficile quand il s'agit d'embaucher du monde, quand il s'agit de faire que les services, ils puissent fonctionner normalement, qu'ils puissent y avoir des moyens humains suffisants. Vous ne parlez pas des centres sociaux qui sont en train de râler, de manifester, de faire grève, parce qu'il n'y a pas de moyens. Parce qu'aujourd'hui, aux Aubiers ou au Grand Parc...

Mme la Présidente Christine BOST : Vous mélangez toujours tout, et vous le faites de façon consciente, en plus. Vous savez bien que ce n'est pas ici que l'on règle tous les problèmes que vous évoquez. Laissez-moi finir, **Monsieur POUTOU**. Vous avez utilisé votre temps de parole. Ce n'est pas dans cet hémicycle. C'est en réunion de commission que l'on en parle, mais il faut y être.

M. POUTOU : C'est ici que l'on en parle. C'est ici.

Mme la Présidente Christine BOST : Non, ce n'est pas ici que nous en parlons. Ce n'est pas comme cela que nous en parlons. Ce n'est pas comme cela que nous traitons les difficultés. Elles se traitent en amont. Et vous ne pouvez pas dire qu'avec le budget que nous vous présentons, nous ne nous préoccupons pas de la situation des personnes. Quand **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU** vous parle du logement, quand **Madame Béatrice DE FRANÇOIS** parle de mobilité, etc., nous ne parlons que du quotidien des gens. Quand nous parlons de déchets, nous ne parlons que du quotidien des gens. Arrêtez de dire n'importe quoi. Et surtout, oui, nous revendiquons, et je crois que je peux prendre la parole pour l'ensemble de l'hémicycle, peut-être à une ou deux exceptions, un budget et un pilotage responsable. Je parle pour la Gauche. Nous ne sommes pas pour une Gauche irresponsable. Nous sommes ici pour prendre nos responsabilités et certainement pas pour amener le territoire dans le mur. Madame RAMI.

Applaudissements.

Mme RAMI : Oui, **Madame la Présidente**, **Madame la vice-présidente** et chers collègues. Une intervention un peu courte parce que j'ai été assez surprise par certaines interventions sur le budget

et l'endettement de la Métropole. Et nous l'avons dit, nous le redisons depuis le début, c'est quand même oublier un peu vite des choix politiques et leur impact sur les finances des collectivités. C'est un contexte contraint, et il est de notre responsabilité collective de faire preuve de rigueur et de sobriété. La Métropole ne peut pas tout financer ni compenser indéfiniment les manques qui sont ailleurs. Pour cela, j'ai été un peu surprise de l'intervention de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, qui a déjà allumé son micro en riposte, alors qu'il demande à la Métropole de se faire financer des projets onéreux et dont l'intérêt pour la Métropole est assez anecdotique face aux enjeux qui ont été présentés par Madame Claudine BICHET, par Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU ou par Madame Béatrice DE FRANÇOIS.

Je pense notamment au projet du Planétarium qui est porté par la ville de Talence et pour lequel une participation métropolitaine de 1,5 million d'euros sur le CODEV (Contrat de développement) a été demandée pour un projet de 8 millions d'euros. La solidarité métropolitaine dans le contexte qui a été présenté impose une hiérarchisation stricte de nos priorités budgétaires. Je suis assez d'accord avec Madame Anne FAHMY sur le fait qu'il faille prioriser. Et pour nous, les priorités, cela a été dit, c'est clair, cela a été le logement, les transports, les mobilités, le soutien aux associations, la régie de l'eau, la régie du Stade. Il y a des choix à faire et il faudra le faire.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame RAMI. Je donne la parole à Monsieur SALLABERRY.

M. SALLABERRY : Merci beaucoup. Je voulais réagir à un certain nombre d'interventions. Rappeler à notre cher collègue Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU qu'il a quand même un peu oublié de remercier les maires qui signent un peu les politiques et les permis de construire qui permettent d'avoir des logements sociaux. Je veux bien qu'il y ait l'alpha et l'oméga de tout dans cette Métropole, mais il me semble que ce sont les maires encore qui signent les permis de construire. Et je vais dans ton sens, mon cher Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, le logement est une priorité absolue dans les prochaines années.

Je voulais revenir sur les propos amicaux de Madame la vice-présidente en charge des transports. Vous avez certes augmenté les investissements de 30 %, mais vous avez doublé la dette. Je veux bien que vous nous expliquiez, matin, midi et soir, en quoi tout est parfait, mais qu'est-ce qui va se passer demain ? Et je pense que nous pouvons échanger ensemble avec un certain nombre de faits concrets. Il y aura une augmentation des impôts, comme dans certaines communes, de façon vertigineuse. C'est cela que nous dénonçons aujourd'hui.

Et là où je vais aller dans votre sens, Madame la vice-présidente, c'est que j'ai été très surpris, et j'espère que nous aurons une position commune sur les déclarations du Directeur régional de TER. Je ne pense pas que la Métropole puisse mettre autant d'argent, très souvent à la place d'autres instances que j'aurais la décence de ne pas citer ici, mais gouvernées par les mêmes sensibilités. Qu'il nous soit expliqué que nous avons mis des centaines de millions d'euros dans les transports des TER pour nous dire à la fin des fins que nous venons supprimer un certain nombre de services.

Je voudrais revenir sur l'amicale assertion de Madame Claudine BICHET. C'est la première fois que j'entends quelqu'un qui m'explique que le budget voté n'est pas sincère. C'est-à-dire que nous savons très bien que les crédits votés ne seront pas consommés. C'est un concept. Permettez-moi, Madame la Présidente, j'ai pris 2 fois la parole moins de 6 minutes au milieu de tout un service après-vente, juste de dire que nous votons un budget dont les crédits ne seront pas réalisés. C'est tout ce que j'ai entendu.

Je voulais juste quand même vous rappeler avec beaucoup de sérieux que notre Métropole est exposée, comme toutes les collectivités de France et de Navarre, à des retournements de situations et de conjonctures. Une Métropole qui, comme la nôtre, emprunte beaucoup, a prévu de beaucoup emprunter, se rend nécessairement plus vulnérable face à l'augmentation des taux d'intérêt. Et, Monsieur le vice-président de l'Économie parlait tout à l'heure d'un certain nombre d'acteurs

internationaux qui, je crois, n'en ont que faire et qui seront ravis d'avoir une augmentation des taux d'intérêt.

Indépendamment de ne pas répondre sur un débat talenco-talençais à Madame Isabelle RAMI, mais même lui rappeler le vote de ces mêmes Talençais il y a 6 ans, ce qui ne vous a pas empêché d'être conseillère métropolitaine déléguée, vous dire que, et de votre surprise sur un texte déjà rédigé à l'avance, je voulais juste revenir sur un certain nombre de points qui me semblent importants. Notre intervention, la mienne, au nom de notre groupe, n'est pas faite pour critiquer dans le vide. Nous avons une impasse que nous avons choisie de faire ensemble, de concert avec notamment Madame la vice-présidente, c'est de ne pas toucher au pacte financier et fiscal sur cette mandature.

La Métropole, et je pense que l'on sera toutes et tous d'accord là-dessus, est un grand soutien à toutes les communes. C'est sûrement l'une des métropoles de tout temps à jamais, parce que tout n'a pas commencé en 2020, mes chers collègues. Elle soutient énormément les communes, c'est-à-dire qu'une métropole qui n'est pas en bonne santé financière, c'est demain une métropole qui va devoir faire le choix d'aider moins les communes. Et quand nous parlons de solidarité et de tous les sujets du quotidien dont vous avez parlé, avec un Département, je le redis, qui est aussi un partenaire actif et qui est en situation quasiment de faillite, ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Cour des comptes, il va falloir que nous fassions des choix.

Notre propos n'est pas de se réjouir de la dette. Notre propos n'est pas de la faire de façon complètement non concrète. Elle est de se dire que le budget qui va être voté, je l'espère, en responsabilité, sera sûrement l'un des pires que nous ayons à connaître, mais ce sera le meilleur de ce que nous allons connaître en 2027, 2028, 2029, parce que quel que soit le résultat des élections présidentielles et législatives de 2027, il y aura forcément des choix douloureux. Et aujourd'hui, notre propos, c'est le fait de dire, plutôt que de se dire « c'est la faute à toi, c'est la faute à moi », c'est de dire « attention, nous nous rapprochons dangereusement d'un niveau sur lequel nous ne serons plus capables d'appuyer sur le frein ». Et c'est un choix, Madame la Présidente sur lequel je vais être d'accord avec votre terme, que nous devons toutes et tous faire en responsabilité. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur SALLABERRY. Madame la vice-présidente.

Mme FERREIRA : Merci. Très rapidement, parce que je pense que tout le monde commence à avoir un peu faim. Est-ce que c'est un budget de continuité ? Oui, et c'est quelque chose qui est assumé. Je trouve qu'il y a une certaine incohérence entre le début de la séance, où le reproche était fait de parler de nouveaux projets, et dans un budget, de ne pas avoir une nouvelle vision politique. Mais bien sûr que c'est la même vision politique qui se continue.

Dans tout ce que j'ai entendu, il y a un certain nombre de choses avec lesquelles je suis vraiment d'accord, un certain nombre de phrases que je trouve un peu pratiques dans une période de contexte électoral. Je vais en prendre une au hasard, pas tout à fait au hasard. Le quotidien des habitants ne s'améliore pas. Oui, c'est un peu caricatural. Je ne suis pas sûre que la personne qui l'a prononcée le pense vraiment. Quand les uns et les autres, nous sommes en train de montrer des réalisations, et que, par exemple, nous exposons des avant-après, notamment sur les voiries, par rapport aux questions des agents métropolitains, est-ce que tout est parfait ? Certainement pas. Mais dire que le quotidien des habitants ne s'améliore pas, je trouve que c'est un peu excessif.

Il y a la grande question du désengagement de l'État. Honnêtement, je trouve que c'est dommage de ne pas l'avoir rappelé dans l'ensemble des interventions. Parce que ce désengagement de l'État, il n'est pas nouveau et il ne se fait pas uniquement que dans la loi de finances. Dans le désengagement de l'État, cela fait maintenant un moment, par exemple, que la Métropole a accepté de financer la moitié de la rocade. Par hasard. Cela coûte de l'argent. Et je me rappelle avoir eu une comparaison avec la période Hollande et la période actuelle. Comme je suis quelqu'un de curieux, j'ai fait une petite comparaison sur la période 2014-2017 pour notre Métropole sur 4 exercices en cumulé, c'est vrai, nous avons eu une ponction de 42 millions d'euros. 42 millions d'euros, c'est la ponction sur l'année

2026. C'est vrai que cela n'a pas commencé en 2020, nous sommes d'accord, cela s'est quand même un peu accéléré.

Une incohérence, j'ai aussi des souvenirs en début de mandat, en me disant, on verra sur le compte administratif ce qui sera réellement fait, parce que vous annoncez cela au budget, mais vous savez très bien que vous ne le ferez pas. Comme quoi, tout le monde sait que 100 % de ce qui est inscrit dans un budget prévisionnel n'est pas réalisé, nous ne l'apprenons pas aujourd'hui. Et maintenant, nous investissons trop.

Des choses importantes, quand même. Est-ce que la dette est importante ? Oui, dire le contraire serait totalement stupide. Juste sur les questions de la reconnaissance des efforts qui sont faits sur ces 2 années. Ce sont quand même des efforts structurels, parce que quand il faut bouger un tel navire que la métropole, c'est quelque chose qui prend du temps. 3,8 milliards d'euros ont été investis tout budget confondu, c'est-à-dire 35 % de plus que sur le précédent mandat. Et il y a un truc, je voudrais réinsister sur ce point, sur lequel nous ne sommes pas beaucoup intervenu. Ces 35 % d'écart, ils se justifient par quoi ? Oui, par tout ce qui a été dit sur l'habitat, sur le logement. C'est dommage que Monsieur Philippe POUTOU soit parti, cela doit être plus confortable de le faire à l'extérieur, parce que j'allais quand même lui dire que c'est quand même plus confortable de passer son temps à critiquer assis sur une chaise plutôt que de faire. C'est un peu la différence de temps en temps entre critiquer et être élu. Que nous soyons de Gauche ou de Droite, quand nous sommes élus, nous savons que nous sommes confrontés aux difficultés du quotidien.

Sur ces 35 % d'écart, il y a 20 % qui sont liés à l'effet prix. C'est ce que je disais tout à l'heure un peu en conclusion de la présentation générale. C'est une réalité que nous avons un peu de mal à mesurer quand je dis que l'augmentation des prix ne baisse pas. Nous avons cet effet prix. Et quand nous avons des retards à rattraper, ce n'est pas un retard pour critiquer, mais il y a des sujets, par moments, qui prennent du temps sur par exemple, le pont de Pierre, sur la politique déchets, sur l'aménagement des OIM (Opération d'intérêt métropolitain), sur des retards qui avaient été pris sur la nature. Quand nous rattrapons des retards, je suis désolée, à l'arrivée, nous ne les avons pas au même prix.

Est-ce qu'à l'arrivée, il y aura cette question de choix à faire ? Je pense que cela fait suffisamment de temps que je le dis, que ce soit sur ce mandat ou sur le précédent, pour ne pas avoir à me déjuger sur ce point. Et ce ne sont pas des choix qui sont faits uniquement sur les questions de contraintes, mais les questions de contraintes, elles ne sont quand même pas négligeables. Et tous les maires et élus communaux autour de moi savent très bien que cette question de participation à combler un déficit de l'État que nous n'avons pas creusé, cela commence, au bout d'un moment, à devenir un peu dur. Et quand nous entendons, par moments, des leçons sur ce point, oui, c'est un peu dur.

Juste pour terminer, je suis d'accord avec vous Monsieur Emmanuel SALLABERRY. Tout est rectifiable en avril, à la seule condition de ne pas y rajouter le métro.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame la vice-présidente pour cette conclusion un tantinet provocatrice.

Avant de passer au vote, je ne veux pas allonger, moi non plus, les débats, mais pour ce dernier budget, quand même, dire quelques mots.

D'abord, pour revenir sur la question de la dette, puisque cela a été quand même pas mal évoqué, et surtout sur la question de la capacité de désendettement. Pour présider une assemblée, une commune ou la Métropole, nous devons fixer des caps et fixer des lignes à ne pas franchir. Celle que j'ai fixée et que nous avons fixée avec Madame Véronique FERREIRA, c'est d'être en dessous ou à 12 ans de capacité de désendettement. Vous savez tous que le seuil d'alerte pour des institutions comme la nôtre est à 15 ans. La réalité, c'est que nous sommes à 11,9, et que la trajectoire, pour les années à venir, ce n'est que de la descente. La ligne n'est pas franchie, et la ligne ne sera pas franchie parce que c'est l'outil de pilotage que nous avons choisi.

Pourquoi prendre cet outil de pilotage ? Parce que la dette, même si nous la critiquons beaucoup, même si elle fait peur, ce sont des investissements. La dette, c'est répondre aux besoins de nos habitants, et c'est aussi répondre aux enjeux économiques de notre territoire. Vous savez, nous sommes dans la période des vœux, chacun d'entre nous est allé rencontrer les acteurs économiques, et en particulier, hier soir, il y avait encore les vœux de la Chambre des métiers. Je ne rencontre aucun artisan, aucun chef d'entreprise qui dit surtout « mettez un coup de frein et n'investissez pas sur le territoire ». C'est tout le contraire qu'ils nous disent. Ils ont très peur que les collectivités, les communes, le Département, la Région, la Métropole, ralentissent leur niveau d'investissement. Et il y a de fortes probabilités, je te rejoins, Monsieur Emmanuel SALLABERRY, pour que ce soit le cas dans les années à venir.

La Métropole est encore une collectivité solide qui a des capacités à faire, et je crois que ce serait dommage, voire criminel, de ne pas se saisir de ses capacités, de ne pas stimuler la commande publique et de ne pas stimuler notre tissu économique. C'est aussi pour cela que nous restons volontaires, offensifs, mais aussi extrêmement prudents avec des garde-fous qu'il ne faudra pas franchir dans les années à venir.

Je mets ce dernier budget de la mandature au vote en vous remerciant pour la qualité du débat.

Le budget 2026 est adopté

Majorité

Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE

Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZABONNE

Mme la Présidente Christine BOST : Et je vous informe également que l'affaire n°40 sur le supercalculateur est adoptée avec 63 votes pour, 40 votes contre et une abstention. Je vous remercie.

Majorité

Vote à bulletin secret : 63 pour, 40 contre et 1 abstention

Je vous propose de reprendre à 15h10. Une heure, cela vous convient ?

La séance est suspendue pour la pause méridienne de 14 heures 10 à 15 heures 53.

Mme la Présidente Christine BOST : Bien mes chers collègues, Madame la secrétaire de séance, si vous voulez bien que nous redémarrions cette séance.

Mme BLOCH : Chers collègues, nous allons reprendre avec la délibération dans la délégation de **Madame Andréa KISS**, la n°101, Bordeaux, porte métropolitaine du Lac, création d'une zone d'aménagement différé (ZAD), décision, autorisation.

Mme KISS

(n°101) BORDEAUX - Porte métropolitaine du Lac - Création d'une zone d'aménagement différé (ZAD)- Décision - Autorisation

Madame Andréa KISS présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame KISS. Monsieur MILLET.

M. MILLET : Oui Madame la Présidente, je ne vous cacherai pas notre étonnement causé par la création de pas moins de sept ZAD (Zone d'aménagement différé) dont celle de Mérignac, présentée à l'occasion de ce dernier Conseil de mandature de Bordeaux Métropole. À six semaines des élections municipales, la présentation de dossiers de cette ampleur pose un problème du point de vue du calendrier de la démocratie locale. La précipitation qui a prévalu dans la délibération concernant le supercalculateur se retrouve aussi ici. Ces décisions semblent hâtives. Elles empêchent toute démarche qualitative d'information et de concertation avec les populations concernées par ces ZAD. Je ne vous cache pas que nous nous interrogeons.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur ESCOTS.

M. ESCOTS : Madame la Présidente, mes chers collègues. C'est le dernier Conseil de ce mandat et nous avons, à l'ordre du jour, quelques belles délibérations structurantes, notamment trois délibérations qui concernent les portes métropolitaines, mais aussi celles qui concernent les secteurs des gares RER et qui nous permettent de consolider une politique ambitieuse de maîtrise foncière publique indispensable pour construire un aménagement métropolitain juste et durable.

Les délibérations que nous votons aujourd'hui sur les zones d'aménagement différé, les ZAD, en sont de nouveaux outils puissants qui viennent s'articuler avec des décisions structurantes déjà actées. Je pense notamment au projet des six portes métropolitaines dont le cadre a été validé lors d'un précédent Conseil et dont les lauréats des appels à projets ont été désignés en décembre dernier.

Concernant ces portes, trois d'entre elles sont concernées par l'ordre du jour aujourd'hui, Eau de Garonne, aéroport et celle du Lac, et nous suivrons avec vigilance la concrétisation des études.

Nous pensons qu'il est essentiel que les cabinets lauréats travaillent peut-être aussi en relation avec l'université ou avec l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage. C'est sans doute une condition pour avoir une expertise réellement ancrée et utile au territoire.

Quelques mots plus précisément sur la porte du Lac. La zone d'aménagement différé que nous créons aujourd'hui est un outil opérationnel pour y imposer demain la mixité des fonctions que nous appelons de nos vœux, qui est déjà réelle mais qu'il faut tendre à développer, l'activité économique, l'habitat, le commerce, les loisirs, la biodiversité, et son rôle sera crucial pour articuler de manière cohérente le nouveau quartier de la Jallère avec les projets majeurs du secteur comme la rénovation du Parc

des expositions ou l'implantation d'un supercalculateur dont nous avons parlé ce matin. Mais c'est sur la question des mobilités que je voudrais poser 2-3 sujets.

La future organisation de ce secteur doit impérativement désenclaver et fluidifier les circulations, avec sans doute une attention particulière à porter sur le boulevard Aliénor d'Aquitaine et sur le point de rupture anachronique que constitue l'autopont de Latule dont le provisoire dure depuis plus de 50 ans.

Sur ce secteur, cette ZAD nous incite aussi à réfléchir à ce que nous portons depuis longtemps, étudier la jonction des lignes B et C du tramway. Ce serait dommage de laisser passer cette occasion.

Les autres ZAD que nous validons, notamment autour des gares, poursuivent, quant à elles, la même logique, utiliser la maîtrise foncière pour amplifier les services, les mobilités, la nature en ville, et point fondamental, la production de logements en priorité sociaux via le droit de préemption.

Pour conclure, les délibérations d'aujourd'hui sur les zones d'aménagement différé ne sont pas des actes isolés, elles constituent la suite logique et concrète d'engagements pris précédemment, comme celui sur les portes métropolitaines. Elles constituent, à notre sens, une boîte à outils indispensable pour que la puissance publique reprenne la main sur l'aménagement de notre territoire, au service de l'intérêt général et de la transition écologique et sociale. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur MORETTI.

M. MORETTI : Merci de me donner la parole sur cette question qui est importante. Cette création de ZAD, c'est une position politique qui peut s'entendre, un aménagement important, des différentes portes d'entrée. C'est un processus qui avait été annoncé, ce n'est pas un processus nouveau, puisque c'est un dispositif qui existe et qui est inscrit dans la loi depuis de nombreuses années. Le problème n'est donc pas à ce niveau. Le problème, ce sont les propriétaires qui ne sont pas au courant de la mise en place de ces ZAD.

J'ai rencontré plusieurs petits propriétaires, parce qu'il ne faut pas imaginer que tous les propriétaires soient riches. Et le souci, c'est qu'il n'y a eu aucune ou très peu, peut-être, de réunions qui expliquent le processus, qui expliquent les conséquences, qui expliquent quel accompagnement nous pourrions mettre en place. J'ai un exemple assez précis d'une famille que je connais, qui est une vieille famille de ma commune, qui a une maison sur la zone d'aménagement différé, qui a été votée dernièrement au Conseil municipal, qui a eu une première évaluation il y a quelques mois de sa maison. Demain, si les domaines passent pour leur donner une évaluation, elle ne sera pas au même niveau. Parce que les domaines, ce n'est pas le prix du marché.

Deuxièmement, avec cette évaluation des domaines, je ne suis pas certain que cette famille puisse se reloger sur la Métropole ou même sur notre Ville, puisque les prix de marché ne sont pas les mêmes à l'extérieur d'une zone que vous figez pendant 6 ans et que vous pouvez prolonger de 6 années supplémentaires.

Attention à ces phénomènes, parce que quand les personnes vont vouloir vendre, elles vont se rendre compte que leur valeur est figée. Et quelque part, c'est un peu de provocation de ma part, c'est une remise en question de la liberté de vendre son bien à qui on veut et au prix où on veut, parce qu'il y a le prix de marché, mais un prix de marché, quand vous avez une personne qui vient acheter, vous pouvez négocier en plus ou en moins, peu importe, mais vous avez une négociation possible. Avec les domaines, c'est une négociation qui est très compliquée. Et pour avoir été, il y a quelques années, adjoint à l'urbanisme, je peux certifier que les négociations avec les domaines sont rudement compliquées. Et quand vous mettez des personnes d'un certain âge qui ne sont pas au fait de tous les dispositifs, c'est encore plus compliqué. Je ne m'exprime pas au nom de Monsieur Christian BAGATE, mais au mien. Je voterai contre cette délibération par rapport à ce que je viens d'expliquer, notamment sur la partie de réunion d'information pour les habitants de cette zone. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : C'est juste pour dire que ce n'est pas nous qui avons dégroupé. On n'avait pas prévu d'intervenir, mais le Conseil scientifique avait fait une note. Si cela ne vous dérange pas, on la verse au PV. Je ne suis pas obligé de la lire. Cela vous va comme cela ? C'est juste pour dire que l'on s'abstient.

Intervention écrite de M. Poutou

En résumé : Dans le cadre du programme métropolitain des portes métropolitaines engagé en mars 2025, la mise en œuvre d'outils fonciers sur ces territoires de porte a été proposée afin de prévenir toute spéculation foncière en dehors du cadre partenarial établi et garantir la stabilisation des valeurs foncières et immobilières avant les modifications éventuelles du PLU et la montée en puissance des investissements publics dans ces secteurs de projet. A ce titre, Bordeaux Métropole instaure un périmètre de zone d'aménagement différé (ZAD) au cœur de la porte du Lac permettant de stabiliser le marché foncier durant le temps des études et de sécuriser les acquisitions foncières nécessaires à la mise en œuvre des projets" La création de ZAD est un peu devenue "l'arme fatale" très utile au service des collectivités. Si elle permet de délimiter une zone territoriale pour le développement de projets futurs et éviter (en principe) toute spéculation immobilière, elle ne donne aucune garantie sur la qualité des réalisations futures et l'équilibre entre habitats, zones commerciales, espaces naturels, puisqu'il reste tributaire du véritable projet politique qui sera porté lors de sa réalisation. Il peut par ailleurs créer une incertitude pour les propriétaires de parcelles, désireux de vendre et qui seraient dès lors soumis à des expropriations. En général les dispositifs qui sont censés protéger les espaces et l'environnement de la spéculation immobilière ou de l'artificialisation des sols ont un effet très limité tant qu'ils restent dans le cadre étroit des institutions et des logiques libérales/capitalistes de l'urbanisme, tant que dominent les sociétés privées du bâtiment et de l'aménagement.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Monsieur POUTOU. Monsieur DUPRAT.

M. DUPRAT : Oui, Madame la Présidente. Je voulais profiter de cette délibération, puisque par les temps qui courent, c'est bien d'avoir des idées. Pour parler des portes métropolitaines, il y a quatre portes qui ont été désignées. Est-ce que c'est, par exemple, la saison 1 ? Est-ce qu'il y aura une saison 2, saison 3, saison 4 ? Et c'était pour vous faire part d'une demande un peu commune que nous avons avec Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT pour la porte d'entrée que nous pourrions appeler celle de l'océan, venant de Lacanau, qui est à la limite de... En ce moment, nous pouvons donner les termes, c'est bien, qui fait l'entrée dans la Métropole, sur nos deux territoires, et qui me semblerait devoir être traitée, pas forcément sur du logement, mais pour des activités économiques, qui est plutôt très bien placée, et nous espérons que cette porte sera desservie par le tram-train qui ira vers Bordeaux-Lacanau.

Blague mise à part, je pense que ce serait bien qu'il y ait une saison 2, une fois que nous aurions eu l'expérience de la saison 1. C'est ce que je voulais vous dire. Et comme c'est sans doute la dernière fois que je prends la parole sur cette mandature, je voudrais profiter de ces quelques secondes pour adresser mes plus vifs remerciements aux 5 600 agents de la Métropole qui ont été, à mes côtés, à côté de mes élus, pour pouvoir mettre en application notre programme. Et je voudrais remercier la compétence, l'engagement et le professionnalisme des agents de Bordeaux Métropole qui ont toujours été présents dans les temps difficiles, dès le début du mandat, comme dans les temps plus joyeux. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur DUPRAT. Monsieur CHAUSSET.

M. CHAUSSET : Oui Madame la Présidente, juste quelques mots. Je pense qu'en tant qu'élus, nous sommes légitimes jusqu'au 13 mars, nous sommes tout à fait en mesure de prendre des décisions et

de délibérer. Il n'y a pas de problème. Après, ce que fait une assemblée, une autre peut toujours la défaire. Je pense qu'il n'y a pas de problème par rapport à cela.

Et puis un autre point par rapport à ce que disait Monsieur Fabrice MORETTI. La particularité de l'urbanisme, c'est qu'il n'y a jamais de droit acquis en matière d'urbanisme. C'est comme cela. Vous pouvez être propriétaire aujourd'hui d'un bien et les décisions en matière d'urbanisme font que le lendemain, votre bien a changé. On peut être d'accord ou pas avec cela. C'est ce qui fait le droit, la particularité du droit de l'urbanisme. C'est comme cela. Et *a contrario*, nous avons quand même l'expérience du développement du tramway et avec la spéculation foncière qu'il y a eu autour. Ce n'est pas spécifique à Bordeaux. Il y a eu ailleurs aussi, mais c'est vrai que nous avons manqué d'outils pour nous préserver par rapport à cela. Il me semble salutaire que nous puissions prévenir d'éventuelles spéculations. Nous verrons les projets qui seront mis en œuvre, s'il y en a ou pas. Et je pense que cela participe quand même d'une bonne gestion de mettre en place ces dispositifs, même si nous sommes à deux mois des élections.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame NOËL.

Mme NOËL : Oui, juste un mot qui va d'ailleurs dans le même sens que celui de Monsieur Gérard CHAUSSET. J'ai été choquée par ce qu'a dit Monsieur Fabrice MORETTI. Je le dis très simplement parce que de ce que j'ai compris en substance, vous considérez que l'action publique n'a pas à être privilégiée et que, *in fine*, c'est un arrangement avec un propriétaire et un vendeur, en d'autres termes que le coût du foncier doit être géré par le marché. C'est cela que vous venez de dire. Et parallèlement, dans cette Assemblée, très régulièrement, nous nous désolons de l'augmentation du coût du foncier. Nous nous désolons de la manière dont nous allons pouvoir mettre en place des outils pour créer du logement à accession modérée ou du logement social. En revanche, quand il s'agit simplement de mettre en place un outil qui existe depuis la nuit des temps, qui s'appelle la ZAD, pour réguler les coûts, « au secours, au secours ». Non, franchement, à un moment donné, il faut quand même avoir une cohérence. Nous sommes ici pour défendre l'action publique et pour défendre le logement pour tous. Et nous ne sommes pas ici uniquement pour considérer que tout cela, c'est une affaire de marché. C'est tout ce que je voulais dire sans entrer dans les détails.

Et nous semblons découvrir aujourd'hui la question des portes et des zones d'intensification. C'est un débat qui n'a pas posé problème. Il pose problème au moment où nous mettons en place quelques outils de régulation. Je suis assez scandalisée. Je l'avais été dans une autre instance où nous avons parlé d'économies régulées. Je suis absolument choquée par ce type d'intervention. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Oui, je vais rebondir sur les propos de Madame Marie-Claude NOËL. Moi, je pense qu'elle tord la parole publique de Monsieur Fabrice MORETTI. Il n'a jamais dit cela. Il est plutôt dans le fait qu'il y a eu un problème d'écoute sur les territoires. Certes, il peut y avoir après des problématiques de négociation. Cela, je l'entends. Mais moi, je l'ai entendu dire des choses qui correspondent à un problème démocratique de prévenir ou de mettre en place quelque chose qui permette que la concertation soit discutée s'il y a des points durs. Là, en l'occurrence, je l'entends. Jusqu'à présent, j'ai voté sur toutes les délibérations de ZAD pour, mais là, je l'entends et je vais m'abstenir parce que franchement, entendre vos termes, choqué ou assez scandalisé, alors qu'à côté de cela, je vous parle de 100 milliards qui disparaissent et vous êtes absolument silencieuse et complaisante, mais mesurez votre langage, madame, je vous assure. Vous êtes à côté de la plaque. Question scandale.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur MORETTI.

M. MORETTI : Merci Madame la Présidente. Il m'en faut un peu plus, Madame Marie-Claude NOËL, pour me déstabiliser. Je vais vous proposer... écoutez-moi bien parce que je vais vous inviter à réécouter ce que j'ai dit parce que ce que vous venez de dire, ce n'est pas ce que j'ai dit. Je n'ai pas

remis en question les positions politiques. D'ailleurs, j'ai commencé par cela. Vous réécoutez. Vous étiez peut-être occupée à autre chose.

Deuxièmement, je vais vous proposer quelque chose. On va fixer un rendez-vous avec les habitants de la ZAD sur ma commune et vous allez leur exprimer ce que vous venez de dire, Madame Marie-Claude NOËL, ne souriez pas parce que c'est grave ce que vous faites, y compris sur l'attitude que vous avez. Je vous redis, je connais des vieux propriétaires, pardon de le définir de cette manière, qui sont propriétaires depuis 40 ans, depuis 35 ans, qui ont à leur disposition un bien qui a une valeur. Et ce que j'aimerais savoir, c'est, si vous aviez un bien dans cette ZAD, si vous tiendriez exactement le même discours. Nous sommes bien d'accord ? C'est parfait. Nous allons prendre rendez-vous et je vais vous amener dans la ZAD. Je vais demander aux gens qui m'ont sollicité de vous recevoir et nous échangerons, et ensuite, nous ferons un résumé de ce qui s'est passé.

Mme la Présidente Christine BOST : On va donner la parole à Madame PAPIN et ensuite à Madame KISS qui va vous rassurer, je pense. Madame PAPIN.

Mme PAPIN : Oui, à mon tour, je voulais rejoindre les propos de ma collègue Madame Marie-Claude NOËL. J'ai également été quand même assez stupéfaite par les propos que vous avez tenus, Monsieur Fabrice MORETTI, parce que ce que vous avez dit, je l'ai bien écouté, cela a été une critique en règle de l'avis des domaines, que vous estimez complètement en décalage avec la réalité d'une valeur, sous-entendant que cet avis serait quelque part au doigt mouillé, comme si cela ne se fondait pas sur des... Sincèrement, vos propos étaient extrêmement méprisants envers une administration, envers des fonctionnaires qui travaillent et qui fournissent des avis, je suis désolée, qui sont motivés, qui se basent sur des données. Elles ne correspondent pas à ces avis, elles ne correspondent pas à la maximisation de la valeur que vous pourriez peut-être espérer pour un bien. C'est vrai, peut-être, mais c'est précisément ce qu'a indiqué Madame Marie-Claude NOËL, c'est qu'il y a, sur certains secteurs, et c'est pour cela que des outils fonciers, des outils d'urbanisme existent, il y a des secteurs où il y a des publics, des enjeux de projets d'intérêts généraux qui impliquent de pouvoir maîtriser un minimum cette maximisation du profit. Franchement, vos propos étaient très clairs et je pense qu'ils ne vont pas dans le sens de l'intérêt général.

Mme la Présidente Christine BOST : Madame TERRAZA.

Mme TERRAZA : Oui, je voulais juste intervenir et donner l'exemple de ma ville, parce que, franchement, je ne voulais pas intervenir, mais ce que dit Monsieur Fabrice MORETTI me trouble également quand même énormément.

Nous avons des gens, vous parlez de personnes qui, depuis 40 ans, habitent leur maison. A Bruges également, j'ai des gens qui depuis 40 ans habitent une maison qui valait à l'époque 50 000 francs, qui en vaut aujourd'hui 500 000. Pourquoi elle en vaut 500 000 ? Ils n'ont rien fait. C'est parce que la Métropole a mis du tram, a mis du bus express, a mis des activités économiques, a mis tout ce qu'il fallait pour attirer la population.

Aujourd'hui, monsieur, je vous ai laissé parler, laissez-moi parler, s'il vous plaît. Aujourd'hui, quand nous avons des opérateurs de logement social qui veulent acheter du terrain à Bruges, il a été multiplié par trois, par quatre. Nous avons des parcelles à 1 000 euros. Ce n'est plus possible aujourd'hui. Si nous n'avons pas cette politique publique, et ici, aujourd'hui, nous sommes là pour défendre l'intérêt public, cela a été répété par plusieurs personnes. Nous ne pourrions plus faire de logement accessible, excepté à des personnes, le 20 % de la population de la Métropole qui aura les moyens d'habiter à Bordeaux et sur sa Métropole, et tous les autres partiront. Et cela fera encore de l'étalement urbain à 40 km de la Métropole. Voilà, monsieur. En plus, quand ces gens vendent leur maison, je rappelle juste quand même qu'il y a des énormes plus-values qui ne sont absolument pas fiscalisées et imposées. Et c'est scandaleux aussi. C'est tout ce que je voulais dire.

Mme la Présidente Christine BOST : Madame AMOUROUX.

Mme AMOUROUX : Oui, merci Madame la Présidente. Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais je le fais quand même, parce que je trouve quand même un peu déplacé que vous soyez tant choqués que cela, parce que dans cet hémicycle, depuis ce matin et depuis six ans, nous entendons quand même des propos hyper choquants, les néo-nazis d'un côté, les empoisonnements, les antivax et tout ce que vous voulez. Et je n'entends pas beaucoup monter au créneau. Et sur le sujet en question, franchement, je trouve que c'est plutôt condescendant, les réponses que vous faites à l'encontre de notre collègue Monsieur Fabrice MORETTI, parce qu'il ne fait rien d'autre que de défendre des « petits propriétaires ». Mais oui, c'est cela qu'il fait. Ce n'est pas de dire tout le mal que l'on pense sur les ZAD. Ce n'est pas la question. D'ailleurs, personne ne va voter contre cette délibération. S'abstenir, peut-être, mais pas voter contre. Je trouve que vous avez une condescendance qui n'est pas très bien placée en l'espèce. Et si nous devons être choqués par des propos, ce n'est pas par ce que vient de tenir mon collègue, me semble-t-il.

Mme la Présidente Christine BOST : Madame KISS va rétablir.

Mme KISS : Quelques précisions suite aux interventions des collègues. Pour répondre aux interrogations, notamment de nos camarades du PC (Parti communiste). Juste vous rassurer sur le fait que les groupements qui ont été désignés, ce sont des groupements extrêmement larges en termes de compétences et je pense qu'ils ne manqueront pas de se rapprocher du domaine universitaire, si cela semble pertinent. Mais dans ces groupements, il n'y a pas que des architectes. Vous avez aussi des sociologues. C'est vraiment extrêmement large et la première restitution que nous avons eue à l'issue du séminaire, après trois jours d'arpentage, était tout à fait intéressante.

Bien sûr, la question des mobilités y sera abordée. Je ne vois pas comment nous pourrions faire autrement. Et spécifiquement sur la Porte du Lac, cela vient dans un puzzle beaucoup plus grand de plein de projets qui ont déjà commencé à partir pour certains, dont notamment le projet des boulevards, qui est en lien direct, notamment avec ce fameux autopont.

Sur la Porte Atlantique, je ne me prononcerai pas aujourd'hui sur les critères convergents. Océane, pardon. Aujourd'hui, cela ne rentrerait pas dans les critères puisque les portes que nous avons désignées, elles sont toutes situées un peu comme un collier de perles autour de la rocade. À moins que vous voyiez un grand contournement du côté ouest, mais j'en doute. Nous verrons bien évidemment si un jour nous revoyons les critères. Peut-être qu'il sera possible de les intégrer. Ce qui est sûr, en revanche, c'est qu'il y aura sûrement des saisons 2, voire 3, voire 4 sur l'instauration de nouvelles ZAD au début du mandat prochain, puisque nous l'avons cette fois-ci dégainé pour les communes qui étaient prêtes et qui étaient motivées pour les passer maintenant. Mais il y en aura bien évidemment d'autres.

Sur la question du calendrier et des petits propriétaires, nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre. Pourquoi ? Parce que les collègues l'ont très bien expliqué. À partir du moment où vous êtes dans un périmètre et que vous savez qu'à terme, il y aura des zones d'aménagement ou une zone d'aménagement, vous pouvez être sûr que certains vont commencer à faire de la surenchère et vont tabler sur une spéculation qui, du point de vue de l'intérêt général, est totalement induite. Les collègues l'ont très bien expliqué. Nous nous sommes parfois mis nous-même en difficulté au niveau de la métropole parce que nous avons fait des aménagements qui ont doublé, triplé, quadruplé, quintuplé le prix du foncier. Et certains se sont enrichis sur le dos de la collectivité, alors que c'est nous qui avons payé les aménagements. Bien sûr que nous n'allons pas concéder en disant est-ce que vous voulez que votre terrain soit dans la ZAD ou pas dans la ZAD ? Clairement, les gens nous diront tous « Nous n'avons pas envie d'être dans la ZAD. Nous voulons vendre au plus fort » et c'est relativement légitime en se plaçant du point de vue du propriétaire privé. Ce temps, nous en avons besoin aussi pour faire des études.

Sur la question des petits propriétaires, je ne suis pas sûre que vous ayez bien compris le mécanisme de la ZAD. Vous êtes dans le périmètre. Vous voulez vendre votre terrain, je n'en sais rien, dans deux

ans, dans trois ans. Vous avez une première possibilité, c'est que la Métropole est intéressée, elle estime que c'est stratégique. Elle ne le fera pas pour tous les terrains. La Métropole n'a pas vocation à racheter tous les fonciers qui sont situés dans le périmètre. Elle ne rachètera que ce qui est strictement pertinent et qui permettra soit de déverrouiller quelque chose, soit au contraire de bloquer les projets dont nous n'aurions pas envie qu'ils sortent de terre, parce que c'est aussi une option. Si nous rachetons, nous rachèterons à la valeur d'aujourd'hui et nous ne rachèterions pas à la valeur de la date de la transaction. En revanche, si la Métropole n'a pas envie de racheter parce qu'elle estime que ce bien n'a pas d'intérêt particulier, elle va laisser faire le particulier. Il pourra vendre sa maison au prix du marché en 2029, en 2030, en 2032. Il n'y a aucun problème là-dessus. Monsieur Fabrice MORETTI, vous posez des questions, vous n'écoutez pas la réponse, c'est un peu... Oui, vous êtes comme une femme, vous pouvez faire deux choses à la fois.

Tout cela pour dire que nous n'empêcherons pas les propriétaires privés de vendre le moment venu si cela n'intéresse pas la Métropole. Et à ce moment, ils pourront vendre au prix du marché. Il faut quand même savoir qu'en matière foncière, c'est sûr, le droit de propriété en France est un droit sacré. C'est le code napoléonien, nous le savons tous, etc. Mais nous avons des prérogatives de puissance publique. Et si nous avons des prérogatives de puissance publique et que nous pouvons utiliser, par exemple, les outils d'expropriation, les ZAC (Zone d'aménagement concerté), etc. Ce n'est pas pour rien. C'est justement pour ce terme que beaucoup d'entre nous ont employé pour l'intérêt général. Nous, en tant qu'élus ici à la Métropole, nous avons à cœur de prendre en compte l'intérêt général et pas les intérêts particuliers. Il n'y a pas de spoliation, cela ne va pas faire baisser le prix des biens. Cela va juste les empêcher de monter. C'est simplement cela l'outil ZAD. Et c'est cela qu'il faut expliquer aux gens. Mais nous ne pouvons pas faire de la concertation en disant aux gens « allez, dépêchez-vous, vendez vite et puis vendez au prix fort » parce que nous, après, derrière, nous allons racheter. Ce n'est pas possible. Il faut être un petit peu raisonnable. Je vous rappelle que les opérations d'aménagement, elles ont comme objectif de créer notamment du logement, mais aussi d'aménager éventuellement des zones économiques ou en tout cas des locaux qui permettront d'accueillir des entreprises et aussi des équipements publics. C'est cela aussi la préservation de l'intérêt général. Il n'y a pas du tout de vocation ni de volonté de la part de la Métropole, de spolier qui que ce soit, mais simplement de pouvoir aménager ces zones et de le faire à un prix raisonnable.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur POUTOU, je suis désolée, vous avez demandé la parole. Normalement, il n'est plus possible de parler après le rapporteur.

Merci Madame KISS et à l'ensemble des collègues qui ont essayé de répondre. Je sais, la vocation, c'est d'essayer de vous rassurer, Monsieur Fabrice MORETTI, pour que vous puissiez rassurer les personnes avec lesquelles vous avez été en contact. L'idée de la mise en place de cette ZAD, mais nous en avons déjà mis en place à de multiples reprises ici sur la Métropole, ce n'est certainement pas d'engager la spoliation des propriétaires fonciers. C'est d'anticiper une politique d'aménagement qui pourrait, si nous ne mettions pas en place cet outil, faire exploser les prix de sortie des logements. Et vous connaissez la problématique que nous rencontrons sur notre territoire métropolitain depuis de nombreuses années. Il est vrai de dire que la Métropole, investit, améliore l'aménagement de notre territoire, de nos communes. Elle permet de renforcer l'évaluation des biens immobiliers de nos habitants. Mais il faut le faire dans des proportions raisonnables parce que sinon nous nous retrouvons dans une espèce de cercle vicieux pour lequel nous ne pourrions plus investir et nous ne pourrions plus agir sur des politiques publiques qui sont majeures, comme celles de l'habitat, notamment.

La ZAD n'a pas du tout pour vocation de spolier les habitants. Il faut les rassurer de ce point de vue. Et d'ailleurs, tout à l'heure, quand vous avez parlé des domaines, malheureusement, nous avons quelques contre-exemples où, lorsque les domaines font des évaluations, elles sont extrêmement élevées. Et parfois, sur certains projets, Andréa KISS pourrait en parler, notamment, sur sa commune, cela nous empêche de mener les projets parce que les évaluations sont tellement hautes que nous ne pouvons pas acheter et, derrière, développer les projets de logement. Essayons de ne pas trop agiter les peurs. Essayons plutôt de rassurer les habitants. Et la Métropole n'a jamais spolié... peut-

être que vous avez des exemples, mais je n'en connais pas, les habitants lorsqu'elle a fait des préemptions pour réaliser des équipements publics en particulier.

Je lance le vote. La délibération est adoptée. Merci.

Majorité

**Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BOBET, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORISSET, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur PEScina, Monsieur POUTOU, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE;
Contre : Monsieur BAGATE, Monsieur MORETTI**

Ne prend pas part au vote : Madame BONNEFOY, Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame GAUSSENS, Monsieur MARI, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL

Madame la secrétaire.

Mme BLOCH : La prochaine délibération est la délibération 109 de Madame Andréa KISS, Bordeaux, quartier de la Jallère, protocole partenarial avec Groupama Gan Vie, décision, autorisation. Elle a été regroupée, mais nous devons la voter.

Mme KISS

(n°109) BORDEAUX - Quartier la Jallère - Protocole partenarial avec Groupama Gan Vie - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

La délibération précise "l'objectif partagé est de développer un quartier écologique exemplaire préservant et valorisant les qualités paysagères du site, respectant le principe de zéro artificialisation et visant à une désimperméabilisation des sols." Cela peut être vu comme un vœu pieux. C'est l'expression consacrée à ce type de projet dans lequel il faut mettre en avant l'écologie, mais au-delà des mots il faudra être vigilant sur la réalisation. Nous ne sommes pas opposé-es à un réaménagement du quartier. Comme c'est précisé dans la présentation de la délibération, il y a eu dégradation ces dernières années suite au départ de la CDC et d'autres entreprises. Il y a donc quelque chose à faire c'est évident. Nous apprécions la sanctuarisation du parc de la Jallère et les motivations de développer un quartier dit "à bas carbone" c'est à dire avec des préoccupations environnementales. Ce que nous ne partageons pas c'est au niveau de la "gouvernance", nous pensons que ces gros projets devraient se construire sous le contrôle des populations, des réseaux associatifs, de celles et ceux qui vivent et travaillent autour. Nous avons un souci avec le fait que les

propriétaires comme Groupama aient autant de pouvoir de décision et d'organisation. Après, malheureusement nous n'avons pas la disponibilité souhaitée pour étudier comme il faudrait ce genre de document (30aine de pages). Cela dit nous votons contre la convention telle qu'elle est rédigée.

Mme la Présidente Christine BOST : Vous pouvez voter. La délibération est adoptée.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur BAGATE, Madame BONNEFOY, Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame GAUSSENS, Madame JUQUIN, Monsieur MARI, Madame PAVONE, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur ROBERT

Mme BLOCH : Dans la délégation de Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH, la n° 25, service d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques sur la voie publique, convention de mandat pour la gestion des recettes, décision, autorisation.

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°25) Service d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur la voie publique - convention de mandat pour la gestion des recettes - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Oui, rapidement, je vais voter contre cette délibération. Je pense que même s'il y a toujours cette logique d'essayer de bien faire, la facilité, comme je le répète de temps en temps, est la mort de l'homme. En l'occurrence, dans la facilité, pourquoi on ne garde pas les compétences ? Pourquoi on ne travaille pas plus en interne à essayer d'augmenter nos compétences sur ce sujet ? On est sur une délégation. Encore une fois, c'est le secteur privé. C'est tout. On est comme une forme d'abandon de ce service que l'on devra rendre aux personnes. J'y vois d'une manière comme une autre d'habituer. C'est la porte ouverte à demain d'autres marchés que prendront le secteur privé dans la Métropole au regard de l'inverse de la régie, c'est-à-dire d'essayer de faire quelque chose. Au contraire, on gère la totalité, on inclut les compétences et on travaille sérieusement à baisser, éventuellement, le prix de l'eau. Là, je ne suis pas sûr que l'on aille dans ce sens.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Ce sera rapide aussi. On a une note, mais je ne suis pas obligé de la lire. Je propose qu'elle soit versée au PV. C'est un vote contre aussi, en partie, avec ce que disait Monsieur Marc MORISSET juste avant. La question, d'abord, pour nous, c'est une fausse solution écologique. Et puis après, derrière, c'est aussi la question de qui gère ces situations. Et nous, on est pour un véritable service public de ce point de vue. C'est un résumé.

Juste, je vais en profiter pour faire la petite remarque que je voulais faire dans la délibération précédente. Parce que Madame la Présidente Christine BOST m'avait expliqué que l'on ne pouvait pas intervenir après le rapporteur, ce qu'elle a fait de suite après. C'est intéressant, parce que cela montre que les élus n'ont pas toutes et tous le même droit. Cela fait partie de la démocratie actuelle.

Mais la remarque que je voulais faire, c'était parce que c'était la discussion qui m'avait inspiré cela, c'était sur les questions d'indignation. Et c'est vrai que quand on a des désaccords politiques, la Droite, on en a un peu, des fois, avec la Gauche, pas beaucoup, mais cela arrive quand même. Et nous, on en a beaucoup envers la majorité actuelle. Et quand on a des désaccords et que l'on les exprime, c'est vrai que l'on n'est pas obligé de s'entendre dire que ce sont des âneries ou que, comme le disait Madame Véronique FERREIRA, et on se connaît bien, mais l'histoire du cambouis, cela me fait un peu sourire, c'est que quand on critique les gens qui sont au pouvoir, on entend souvent cela. Nous, on gère, nous, on travaille. C'est un peu facile de critiquer quand on ne fait rien. C'est ce qui a été formulé. Et je me suis dit, j'ai quand même passé 23 ans dans le cambouis. Les mains dans le cambouis, il me semble que je connais un peu cela.

Et au-delà de cela, au-delà de mon cadre, qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce que les élus ne sont pas critiquables ? Est-ce que parce que l'on n'a pas la même fonction, on ne peut pas critiquer ? Parce qu'à ce moment, tous les employés de la Métropole, eux et elles aussi, d'une certaine manière, ont les mains dans le cambouis, mais ils ne sont pas élus, ils ne sont pas en responsabilité. Mais cela dit, on peut avoir un regard critique sur ce qui est fait. On peut même, des fois, avoir un regard méchamment critique. C'est aussi ce côté. Il faut quand même aussi tolérer, même quand on ne la partage pas, une critique, même quand elle peut apparaître comme méchante ou injustifiée. Et n'empêche que quand on réagit comme cela, quand on est indigné par le propos d'un ou d'une autre, cela empêche une véritable discussion. Parfois, cela peut intimider. Je fais une remarque parce que c'est vrai que, quelquefois, ce serait bien que l'on puisse exprimer des désaccords sans se faire ramasser juste après.

Intervention écrite de M. Poutou

*Nous contestons le principe même de faire de la métropole un fournisseur d'énergie pour des voiture polluantes (plus ou moins autant que les voitures thermiques). A ce compte, pourquoi la métropole n'ouvrirait-elle pas des stations essence, GPL, etc... Pour mémoire, les mines de lithium (qui salopent les Andes et font expulser les Indiens locaux), la filière graphite (aussi horrible sur le plan social qu'environnemental, avec de véritables esclaves en Chine), etc, tout fait que la filière des voitures électriques n'est pas plus écolo que celle des voitures thermiques. Vu que la métropole est déjà engagée dans la vente de courant pour ces voitures, à mon avis l'angle actuel, outre les dénonciations ci-dessus, est de demander combien ça coûte** **réellement à la collectivité. Certes, l'électricité est vendue aux utilisateurs (principalement des ménages aisés !), mais ne l'est-elle pas à perte ? Qu'en est-il du coût des pannes, des dégradations, etc... Nous votons contre avec la proposition de reverser l'argent qui pourrait être économisée pour renforcer une politique sociale des déplacements : gratuité des bus-tram pour les chômeurs, RSA, smicards, etc, plutôt que d'aider les riches à rouler en voitures électriques.*

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur POUTOU, je voudrais simplement vous dire que cela fait 6 ans que l'on se côtoie dans cet hémicycle, presque 6 ans, et cela fait à peu près 6 ans que conseil après conseil, chacun d'entre nous prend une petite leçon à chaque fois dans vos propos, soit des leçons de Gauche, soit des leçons d'anticapitalisme ou de surcapitalisme. Vous pouvez comprendre que, par moment, nous écoutons bien sagement, régulièrement, tout ce que vous dites. Nous essayons de comprendre, nous essayons d'en tirer les leçons, mais vous pouvez comprendre aussi que, par moment, nous ayons aussi envie de vous répondre. Et je crois que c'est ce qui s'est un peu produit aujourd'hui. Acceptez-le, vous aussi. Peut-être que vous avez pris une leçon, mais nous en avons pris beaucoup pendant ce mandat avec vous, et nous avons essayé de les absorber. Monsieur CHAUSSET.

M. CHAUSSET : Un point sur ce sujet. Au départ, la Métropole a aidé le dispositif de recharge des voitures électriques quand c'était balbutiant, il y a 15 ans, 10 ans. La Métropole n'a pas vocation, par exemple, à prendre en charge les stations-service, essence, parce que c'est quoi les infrastructures

de recharge ? C'est tout simplement le remplacement des stations-essence petit à petit par des stations de recharge. Ce n'est pas notre vocation. Nous ne sommes pas pour une soviétisation de la société où tout serait pris en charge par la puissance publique. Je pense que c'est tout à fait normal que les infrastructures de recharge des voitures électriques des personnes privées soient prises en charge par le privé, tout simplement. Cela n'a pas une vocation spécifique de service public. Nous ne prenons pas en charge les stations-service Total où elles font leur boulot. Et dans ce cas, ce sera pareil.

Mme la Présidente Christine BOST : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Oui, Clément.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Je pense qu'il y a une petite incompréhension sur cette délibération, puisque nous allons continuer, nous, Métropole, à choisir les emplacements. C'est une gestion publique. Cependant, faire appel, comme nous faisons avant, sur appel d'offres à des partenaires privés pour installer les bornes de recharge électrique, parce que nous n'avons pas d'agents, que nous ne les construisons pas et nous ne les installons pas. Et par contre, la seule petite différence, nous choisissons également la tarification. Cela reste une gestion publique. La gestion financière au niveau de la borne de recharge sera gérée par l'opérateur et l'argent sera transféré sur la Métropole. C'est toujours une gestion publique en complément des bornes de recharge privées qui existent par ailleurs. Nous venons compléter le dispositif d'un point de vue public.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Je lance le vote. La délibération est adoptée. Merci.

Majorité

Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BONNEFOY, Madame BOZDAG, Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame GAUSSENS, Madame LOUNICI, Monsieur MARI, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL

Mme BLOCH : Dans la délégation de Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, la 29, Cap Sciences, subventions de fonctionnement et d'investissement de 2026. Décision, autorisation.

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°29) Cap Sciences - Subventions de fonctionnement et d'investissement 2026 - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Y a-t-il demande d'intervention ? Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Oui, j'avais noté que je ferai très court. Je ne vais pas me répéter par rapport à 2025 puisque ce sont les mêmes propos que j'aurais tendance à dire. Simplement le fait qu'il n'y a rien de changé. Cela veut dire que l'on ne tient pas compte des propos que j'ai dits. Et c'est toujours dommage d'entendre, enfin, de voir que la présentation, pour essayer de la mettre en exergue dans ce débat est toujours sibylline. Le titre, cela suffit.

Je crois qu'il y a un côté important, c'est que l'on a sur Cap Sciences quelque chose qui est sur le fait, un peu comme une répétition. On répète des mantras et on répète éventuellement de faux mantras.

Et je pense que cela ne fait pas partie du principe de base de la science, qui est au contraire que la science, elle n'est jamais exacte et elle doit éventuellement être dans la recherche opportuniste pour essayer de faire avancer les domaines qui font sens, qui font aussi preuve, qui font éventuellement avancer aussi d'autres sciences. À mon sens, on est un peu dans une répétition d'une doxa. Et je le répète, je pense que si on faisait intervenir dans Cap Sciences plus de gouvernance citoyenne, avec plus de débats sur qu'est-ce qu'il faut transmettre dans cet organisme, je pense qu'il faut mesurer le fait qu'il y a des choses nouvelles qui avancent et qui permettraient de faire du débat et de, justement, conscientiser certaines jeunesse, une certaine jeunesse qui accède. Bien souvent, ce sont les écoles, c'est vrai, d'un côté, et d'autres moins, mais on est aujourd'hui soumis, à mon sens, au fait qu'il y a des technologies qui évoluent, qui ont des dangers potentiels. Je l'ai évoqué ce matin avec les IA. Les smartphones, c'est le cas. Il faut tenir compte de toutes ces sciences qui avancent et qui doivent permettre à la jeunesse de participer demain à cette démocratie locale ou peut-être demain même nationale, puisqu'il y a des gens qui seront sans doute intéressés à des vocations plus grandes pour, justement, inspirer mieux notre pays.

Je pense qu'il y a un travail de fond qui est de la vigilance citoyenne et, à mon sens, l'ouverture au débat, cela veut dire faire rentrer des citoyens dans les gouvernances de ce type et ne pas simplement faire des subventions en fermant les yeux, puis « allez-y, répétez la doxa ». Je répète que je suis simplement contre, mais pas par rapport à la science au sens noble du terme, mais par rapport au principe de cette subvention qui ne permet pas de contrôler un petit peu mieux ce qui est dit à l'intérieur de cet organisme. Merci.

Intervention écrite de M. Poutou

Cap Sciences est de grand intérêt et participe à l'éveil culturel et scientifique. Nous votons pour même si nous n'avons pas de visibilité sur la somme de 513 000 euros de subvention, incapable de mesurer si cela répond suffisamment aux besoins du musée.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Je lance le vote. La délibération est adoptée.

Majorité
Contre : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame FERREIRA, Madame GAUSSENS, Monsieur GUILLEMIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MARI, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur ROBERT

Délibération suivante.

Mme BLOCH : Toujours dans la délégation de Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, la 31, contrat de plan État-région 21-27, participation financière de Bordeaux Métropole au schéma Sûreté et sécurité du domaine universitaire. Décision, autorisation.

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°31) Contrat de plan Etat Région 2021-2027 - Participation financière de Bordeaux Métropole au schéma sûreté-sécurité du domaine universitaire - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Oui, on avait prévu d'intervenir. Il y avait à la fois des questions et des commentaires. C'est 2,5 millions d'investissements, si je me rappelle bien. Cela nous a paru énorme sans trop comprendre le problème qu'il y avait. Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, l'a détaillé. Je ne sais pas si c'est détaillé dans la délibération. Cela répond, cela précise, en tout cas, à quoi cela veut répondre. Parce que contrairement à ce qu'il dit dans la délibération, le campus n'est pas ouvert sur la ville. Comme tu le dis, il est un peu à l'écart. Il y a ce que l'on appelle les problèmes d'insécurité ou, en tout cas, un sentiment d'insécurité. Et puis, il y a eu des situations d'agression, de violence. C'est une réalité. Visiblement, cela répond à cela. Cela répond aussi à l'occupation illégale des gens du voyage. Et puis, cela répond aussi à, peut-être, ce n'est pas dit, mais parce que l'on a discuté avec des enseignants, avec des chercheurs et des chercheuses, la question des laboratoires, de l'intrusion, des fois, de l'espionnage. Mais en tout cas, il y a plusieurs choses auxquelles la délibération veut répondre.

Mais nous, ce n'est pas pour cela que l'on approuve, parce que d'abord, cela coûte cher et on sait que derrière, il y a pas mal d'entreprises qui aiment bien tout ce qui est sécurité parce que ce sont des contrats, ce sont des affaires. Mais nous, on pense, globalement, c'est aussi le problème dans lequel on se trouve aujourd'hui. On est dans une situation très ambiance sécuritaire. Dès qu'il y a un problème, la réponse, c'est « on blinde, on ferme, on fait des caméras, on met des policiers » et puis on pense résoudre les questions de cette manière. Et nous, on pense que c'est une fausse solution.

Et aujourd'hui, par exemple, même la question des gens du voyage, cela pose le problème, ce n'est pas le tout de leur interdire de pouvoir stationner sur le campus, c'est que cela veut dire qu'il manque des places. Cela veut dire que la réponse, en réalité, cela devrait être quand même un peu autre chose. C'est d'essayer de trouver des moyens pour que les gens du voyage, ils puissent avoir les espaces dont ils ont besoin. C'est une chose.

Sur la question des agressions ou la question de l'insécurité qui peut exister, c'est aussi un problème, cela peut être un problème social plus profond. Pas juste on sécurise. C'est parce que l'on sait qu'à côté, il y a le quartier Saige, Formanoir, des quartiers où il y a toute une souffrance sociale. Et d'ailleurs, c'est le problème des points de deal, visiblement aussi, qui sont posés dans le campus. Et on sait que cette réponse, ce n'est pas juste leur interdire de faire cela ou de mettre des flics ou de verbaliser. Ce sont aussi des réponses sociales. Comment on répond à la misère ?

C'est pour cela que nous, cela nous insatisfait profondément, parce que l'on se retrouve dans des logiques où on sait très bien que cela ne répondra pas, en réalité, à tous les soucis qui existent et que cela pose des questions et une politique complètement différente et qui permettrait justement de prendre en charge un peu toutes ces questions sociales parce que ce sont des problèmes de société, en réalité. Ce n'est pas juste un problème d'un campus qui n'est pas protégé. C'est pour cette raison que l'on vote contre, parce que l'on est en désaccord profond avec ces logiques.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame PAPIN.

Mme PAPIN : Oui, merci Madame la Présidente. Je voulais saisir l'opportunité de cette délibération qui témoigne du soutien de Bordeaux Métropole à ses acteurs universitaires pour peut-être évoquer tout de même la situation très alarmante de nos universités. Cela peut paraître peut-être en décalage, mais cela ne l'est pas tant que cela parce que je crois que nous avons pu voir ces derniers jours et ces dernières semaines un certain nombre d'éléments sur la situation financière et budgétaire extrêmement complexe des acteurs universitaires qui sont, je pense que nous en sommes tous conscients ici, des partenaires absolument essentiels du dynamisme de nos territoires.

Nous avons près de 100 % des universités de notre pays qui ont voté un budget en déficit. Nous avons eu il y a quelques jours, par exemple, un cri d'alarme à travers la lettre ouverte d'une présidente d'université de Montpellier, qui est une lettre ouverte particulièrement déchirante qui démontre bien

combien les problématiques budgétaires impactent le fonctionnement normal des universités. Et derrière, évidemment, ce sont bien sûr les conditions de travail de toutes les personnes qui travaillent à l'université, mais aussi surtout, encore plus, j'ai envie de dire, les capacités d'accueil des étudiants, leurs conditions d'études. Et cela renvoie à une autre thématique qui a été évoquée à travers une autre délibération dans ce Conseil que nous avons approuvée, le soutien, là aussi, à des démarches en vue de résorber la précarité alimentaire des étudiants que nous savons, malheureusement, en croissance.

Je crois vraiment qu'il est important, à l'occasion de cette délibération, de témoigner collectivement de notre soutien aux universités publiques qui, aujourd'hui, comme France Universités, essayent de se mobiliser, essayent véritablement de lancer un cri d'alarme sur leurs perspectives budgétaires et ce, d'autant plus que, nous l'avons déjà évoqué aussi lors de délibérations précédentes, Nous l'avons vu à travers certaines interventions, nous assistons à une remise en question particulièrement inquiétante de la science et de la connaissance. Encore, pas plus tard que cette semaine, France Universités s'est insurgée contre, une nouvelle fois, des attaques tenues cette semaine sur une chaîne de télévision désormais bien connue pour sa désinformation.

Je crois que nous avons besoin de soutenir collectivement et formellement l'université française qui allie l'excellence et l'égalité des chances que tant de pays nous envient. Je voulais simplement, à travers mon intervention, souligner notre attachement à nos universités et je suis très heureuse que Bordeaux Métropole soit à leur côté dans leur développement et la vie étudiante que nous espérons la plus heureuse possible pour tous ces étudiants qui ont choisi de venir étudier sur nos campus.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : Oui, je réinterviens, désolé, mais il n'y a pas de raison d'être désolé, d'ailleurs. C'est un droit. Mais c'est **Madame Céline PAPIN** qui m'y fait penser. J'avais oublié un truc et je suis en grande partie d'accord avec ce qu'elle vient de dire. Et je complète parce que je n'ai pas envie de me faire fâcher par les gens qui m'avaient dit de parler de cela.

Il y a la question de la précarité étudiante, mais c'est un peu éloigné du sujet, enfin, cela a un lien, quand même. Mais c'est la question de l'insalubrité des bâtiments, parce que la question de la sécurité, ce ne sont pas juste des caméras de surveillance ou empêcher des intrusions, c'est aussi assurer des conditions d'études et des conditions de travail correctes pour le personnel, pas que le personnel enseignant, le personnel administratif. Et c'est vrai qu'il y a pas mal de remontées là-dessus, c'est-à-dire c'est plus qu'un sentiment, c'est le constat d'une dégradation des locaux, globalement, et qui contribue à dégrader les conditions de vie sur le campus.

Ce n'est pas juste une question de sécurité, c'est aussi une question de comment on fait survivre l'université. On sait, en plus, que les politiques nationales, depuis un bon moment, c'est plutôt le démantèlement de l'université, la marchandisation et la destruction, petit à petit, puisqu'il n'y a plus le même choix, c'est de plus en plus élitiste. On n'a plus l'accès, les jeunes n'ont plus l'accès à l'université comme ils pouvaient l'avoir avant, avec Parcoursup et compagnies. Dans ce cadre, cela montre aussi l'intérêt d'élargir et d'avoir une délibération qui pose l'ensemble des problèmes.

Mme la Présidente Christine BOST : **Monsieur DELPEYRAT**.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Oui. Il y a des questions intéressantes qui ont été soulevées. Pour vous donner une idée, quand même, quand nous parlons de sécurité sur le campus de Bordeaux, il ne s'agit pas du tout de personnes qui viendraient de l'extérieur, des barbares, en quelque sorte, qui viendraient sauter sur des gentilles personnes qui sont dans le campus, comme j'ai pu l'entendre. Hélas, c'est souvent entre étudiants. Et je vous renvoie, parce que cette affaire, elle a été portée par les étudiants et les étudiantes eux-mêmes, qui ont organisé des marches exploratoires sur le campus. Et sur 5 000 répondants/répondantes, 26 % déclarent avoir subi une agression allant de la drague lourde à l'insulte et à l'agression physique. 5 répondants dont 3 hommes disent avoir été victime d'un

viol ou d'une tentative de viol. On voit que nous sommes quand même sur des chiffres assez conséquents, et je ne pense pas qu'il faille les minimiser en évoquant, par ailleurs, d'autres problèmes très réels.

Mais sur la question des bâtiments, je voudrais rappeler que nous n'avons jamais autant investi dans les bâtiments qu'aujourd'hui et qu'il y a de très nombreux travaux en cours sur le campus. Nous n'avons pas tout mis dans la même délibération, mais nous avons d'autres délibérations qui traitent du logement étudiant et des locaux qui sont très importantes et très importants. Et par ailleurs, il y a aussi un schéma de travaux pour le CHU qui est très conséquent également. Mais, nous sommes sur un focus plutôt sécurité quant à la situation nationale. Hélas, je souscris.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Je lance le vote. La délibération est adoptée.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BONNEFOY, Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame GAUSSENS, Monsieur MARI, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL

Mme BLOCH : On poursuit dans la délibération de Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, avenant, actions et modifications en application de la Convention de coopération pour le cinéma et l'image animée par le CNC, la DRAC, le conseil régional Nouvelle-Aquitaine, décision, autorisation.

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°33) Avenant - Actions et modifications en application de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée avec le CNC, la DRAC et le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Oui, merci Madame la Présidente. Ce que je voulais souligner, parce que je vais voter pour cette délibération, je pense que la culture, c'est important, et puis essayer de faire passer aussi des idées sur ce qui perturbe la doxa habituelle. Je vais surtout souligner le fait qu'il y a un besoin d'aide, en particulier aux réalisateurs qui sont hors schéma classique. C'est exactement le même problème qu'avec le GIEC (Groupement Intergouvernemental d'experts sur les évolutions du climat), c'est-à-dire qu'à un moment donné, les subventions n'arrivent souvent que quand cela rentre dans le schéma culturel du pays bien gouverné aujourd'hui. J'en veux pour preuve, c'est que je vais prendre juste un exemple. Celui du film Les Survivantes, de Pierre Barnérias, qui témoigne des soignants suspendus et de la façon dont cela s'est difficilement passé pendant la période Covid.

Sur Bordeaux, pour avoir une salle en 2024, il a fallu batailler. Il y a eu une seule séance sur la Gironde en 2024. Zéro en 2025. Et là, dernièrement, le grand écran de Libourne a autorisé une séance exceptionnelle où j'invite certaines personnes au moins à se sensibiliser sur la véritable vie d'une personne suspendue. C'est le 5 février prochain à 20h. Si je me souviens bien de l'horaire. J'invite évidemment les gens qui soutiennent cette délibération de continuer à dire qu'il faut aussi soutenir un cinéma diversifié, alternatif, qui ne répond pas au schéma « hollywoodien » ou pire. Je n'ose pas prononcer le mot ici parce que franchement, il y aurait une huée de personnes qui s'entendraient. J'espère que cette délibération sera votée à 100 %. Merci.

Intervention écrite de M. Poutou

C'est un apport indéniable pour la Région Nouvelle-Aquitaine et la Métropole pour le tournage de films notamment, même si les productions ne répondent pas toujours aux attentes en matière culturelle et sociale. Nous approuvons le principe de subventions publiques pour aider le secteur du cinéma et de l'image animée. Après concernant la longue liste de subventions entre le CNC et les collectivités locales, on se perd un peu dans le document d'une 20aine de page. Nous n'avons aucune idée de ce qui correspond aux besoins et de comment tout cela se répartit. Nous préférons nous abstenir.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Je mets au vote. La délibération est adoptée.

Et Monsieur Philippe POUTOU n'aura pas donné pleinement satisfaction à Monsieur Marc MORISSET, puisqu'il s'est abstenu.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame GAUSSENS, Monsieur MARI, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL

Délibération suivante.

Mme BLOCH : Dans la délégation de Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, la 34, Invest in Bordeaux, subvention de Bordeaux Métropole pour l'année 2026, convention d'application financière 2026, décision, autorisation.

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°34) Invest in Bordeaux - Subvention de Bordeaux Métropole pour l'année 2026 - Convention d'application financière 2026 - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Oui, merci, je vais être bref. Comme les années passées, je vais répéter un peu. Il y a du bon, du mauvais, mais c'est toujours une logique de subvention vers la notion de clusters ou de petites entreprises ou de startups. Je reviens sur le fait qu'il n'y a toujours pas de critères de sélection spécifiques à une politique de la transition. De ce côté, cela pêche. Puis on voit que quand on est dans la santé, c'est open bar sur la santé business. Je ne suis pas du tout d'accord avec cela. Je pense qu'il faut qu'il y ait du débat et en amont du fléchage avec des véritables citoyens impliqués. Cela veut dire qu'aujourd'hui, les gouvernances citoyennes sont toujours insuffisantes. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Rapidement, on a fait une note que l'on va verser. C'est pour résumer et pour l'annoncer à tout le monde que l'on vote contre. Sans vouloir faire de leçons d'anticapitalisme, parce que l'on est anticapitaliste et aussi antimilitariste. Les logiques libérales, la défense aérospatiale, tout cela on n'est pas très pour cette raison. On a une note un peu plus détaillée.

Intervention écrite de M. Poutou

Il s'agit d'attribuer à l'association Invest In Bordeaux une subvention pour l'année 2026 de 604 000 € aux motifs suivants "Invest in Bordeaux joue un rôle pivot dans l'accompagnement et l'aide à l'implantation de projets exogènes d'investissement créateurs d'activité économique et d'emplois sur l'agglomération bordelaise et sur l'ensemble du département de la Gironde, et qu'il participe à ce titre à la dynamique de développement économique et de l'emploi de la métropole et des territoires partenaires, particulièrement cruciale en cette période de crise inédite". Le budget prévisionnel d'Invest in Bordeaux pour 2026 a été établi à 1 358 628 €. Il s'agit en fait de donner un chèque en blanc à une association dont les objectifs relèvent davantage d'une novlangue fumeuse, dans des logiques entrepreneuriales et libérales. Comme nous l'avons déjà fait les années précédentes, nous votons contre, l'argent public ne doit pas aller vers des intérêts privés mais bien répondre en priorité à des besoins sociaux réels et urgents.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Je lance le vote. La délibération est adoptée.

Majorité

Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BONORON, Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame GAUSSENS, Monsieur MARI, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL

Mme BLOCH : Toujours dans la délégation de Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, la 35 : PLIE de Bordeaux, PLIE des Hauts de Garonne, PLIE des Graves, ADSI Technowest, année 2026. Subvention de fonctionnement pour actions spécifiques, suivi de la clause d'insertion de la commande publique de Bordeaux Métropole, décision, autorisation.

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°35) PLIE de Bordeaux, PLIE des Hauts de Garonne, PLIE des Graves, ADSI Technowest - Année 2026 - Subvention de fonctionnement pour action spécifique - Suivi de la clause d'insertion de la commande publique de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci Madame la Présidente. Comme en 2025, j'étais assez critique sur le fait que c'était une politique sparadrap, cela manquait de résultats et c'était en doublon avec d'autres organismes. On essaie de s'adapter, de s'en sortir le mieux possible avec différents outils. Cette diversité peut être utile, mais moi je ne vois pas trop les résultats. Je crois que c'était Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT qui disait que cela ne ferait qu'augmenter malgré que vous ayez tenté de nous faire croire qu'il fallait attendre. C'était votre idée : qu'il fallait attendre les études tout en avouant que cela ne fonctionnerait pas si la tendance s'accroissait. En l'occurrence, cela s'accroît. Pourquoi continuer dans un schéma où vous savez très bien que cela s'accroît et que cela ne marchera pas ? Je pense qu'il y a une forme de déni ou d'observation sur la société actuelle. Je pense qu'il y a d'autres bras de levier, et je vous avais déjà proposé l'unité, parce que ce sont des politiques de l'État qui forcent aujourd'hui à mettre en place ce genre d'outils sparadrap. Il y a une véritable misère, une véritable souffrance. Cela veut dire qu'il faut retravailler sur la création monétaire. L'idée du revenu de base, pour moi, est l'idée du siècle qui permettrait d'être véritablement souverain, avec un véritable statut de citoyen, libre et autonome, et qui serait en capacité d'arrêter

d'être des esclaves dans le système actuel. Parce que là, le système, c'est d'essayer d'amener les gens à rentrer dans la case. Je suis pessimiste parce que les nouveaux outils et les dernières études qui apparaissent, c'est quand même bien que les IA et les robots vont prendre encore plus d'emplois dans tous les domaines. Les Chinois sont déjà en train de mettre des robots qui sont sur les chaînes de fabrication. Ce sont des humanoïdes.

Mme la Présidente Christine BOST : Excusez-moi, Monsieur MORISSET, mais je suis un peu perdue.

M. MORISSET : C'est l'insertion dans l'emploi. Je suis désolée de vous dire. C'est pour cela que vous avez du mal à comprendre ne serait-ce que plein de concepts.

Mme la Présidente Christine BOST : Je vais demander à une IA de m'expliquer.

M. MORISSET : Vous avez sans doute besoin de cet outil parce que vous avez un QI qui a certainement diminué. C'est tout. C'est un constat, vous l'avouez vous-même.

Mme la Présidente Christine BOST : C'est peut-être proportionnel à votre temps d'intervention.

M. MORISSET : Non, au contraire, j'essaie de vous émanciper, Madame la Présidente. J'essaie de vous donner des outils pour sortir de votre nihilisme. J'essaie de vous inviter à vous émanciper. Je vous apporte de la connaissance.

Mme la Présidente Christine BOST : Vous allez beaucoup nous manquer, je pense.

M. MORISSET : Oui, mais j'espère que vous retiendrez ce que j'ai à vous dire, parce que ce qui compte, ce n'est pas le messager. Demain, Monsieur MORISSET est remplacé par quelqu'un qui a les mêmes propos. Il s'usera sans doute avec votre IA et votre mentalité ou votre connaissance.

Intervention écrite de M. Poutou

Il s'agit ici de 135 000 euros de subvention pour 7 structures PLIE. Encore une fois nous le précisons, nous n'avons pas d'opposition à ces subventions, seulement une impossibilité pour nous de valider la répartition telle que proposée. Comment savoir si ces sommes répondent bien aux besoins identifiés, lesquels, qu'en pensent les équipes de ces structures ? On pourrait toujours voter pour, facile, confortable, mais on n'a pas la confiance qui le permet. Aussi nous ne sommes pas convaincu-es que toutes les subventions aient la même importance ou légitimité. Du coup, nous préférons nous abstenir.

Mme la Présidente Christine BOST : La délibération est adoptée.

Majorité

Abstention : Monsieur POUTOU

Contre : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Madame BONNEFOY, Madame BOUSQUET-PITT, Madame BRU, Monsieur CAZENAVE, Madame CORNACCHIARI, Monsieur CUGY, Madame CURVALE, Madame FAHMY, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Madame LE BOULANGER, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAYNAL, Monsieur RIVIERES

Mme BLOCH : Dans la délégation de Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, la 36, Maison de l'emploi et de l'entreprise de Bordeaux, année 2026, Subvention de fonctionnement global, décision, autorisation.

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°36) Maison de l'emploi et de l'entreprise de BORDEAUX- Année 2026 - Subvention de fonctionnement global - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Des interventions ? Oui, Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Oui, j'étais en train de relire ma petite note. En l'occurrence, je note qu'il y a de plus en plus d'artisans en faillite, de plus en plus de jeunes qui dépriment face à l'avenir chaotique qui se dessine. Il y a de plus en plus d'entrepreneurs Français qui quittent la France. Il y a des hausses tarifaires de l'énergie, des normes punitives comme la décarbonation. On pourra en parler pendant des heures, mais vous avez du mal à comprendre ce que disent les scientifiques. Vous avez de plus en plus de contrôles comme ceux de l'URSSAF (Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales). Il y a du bon et du mauvais, mais il y a des gens aujourd'hui qui sont en grande souffrance et qui font le constat qu'ils en ont marre et qu'ils veulent arrêter. Je pense qu'il faut écouter tout cela. Ce n'est pas cet énième outil de la politique Sparadrap qui va répondre à cette problématique, parce que la maison de l'emploi et de l'entreprise, cela soutient avant tout l'innovation intellectuelle qui répond à des besoins. Aujourd'hui, les besoins sont captés par le haut, par les multinationales et avec les différents outils que l'on a déjà évoqués dans cette instance. Ne serait-ce que déjà de perdre Madame la Présidente parce que je parle des robots et qu'elle a du mal à suivre.

Diverses protestations.

C'est ce que vous avez avoué, vous avez besoin d'une IA.

Excusez-moi, Madame, je répète vos propos. Je n'ai pas de mépris envers vous, Madame. Ce que je veux dire, c'est d'essayer de travailler sur l'intelligence collective qui fait que l'on va aller vers le haut. C'est cela qui manque aujourd'hui. Cela devrait se faire par la base, par les petites personnes qui sont intelligentes sur les territoires. Qui s'adaptent de plus en plus à la recherche qu'ils font dans tous les domaines. C'est cela qui fait que la richesse augmente aujourd'hui dans notre territoire. Ce n'est pas par rapport à la captation qui se fait par le haut. Aujourd'hui, vous avez un constat, vous le regrettez, et pourtant, vous ne faites rien. Vous faites du sparadrap. Mais vous ne faites pas véritablement une politique ambitieuse qui demande à ce qu'il y ait un arrêt total de la mise en place d'une politique libérale. Surtout de captation des entreprises françaises. Il faut rappeler que Monsieur Emmanuel MACRON, depuis son deuxième mandat, depuis 2017, je fais appel à ma mémoire, mais je crois que c'est plus de 1 600 entreprises qui ont été vendues à l'extérieur. Une grande majorité aux États-Unis. Aujourd'hui, on voit qu'il y a une véritable spoliation d'un chef d'État qui participe à une politique qui vend la France. Et vous ici, vous ne faites rien à part une maison de l'emploi et de l'entreprise. Vous vous leurrez, à mon sens. Ce n'est pas le véritable bon outil qui correspond à la résistance et à la résilience que l'on a besoin sur ce territoire. Il faut reprendre l'autonomie. Il faut reprendre la liberté. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Je résume, parce que l'on a une note que l'on va verser au PV. Je résume aussi parce que ces genres de délibération sont revenus très régulièrement tous les ans. On est amené à répéter ce que l'on dit de la même manière que les délibérations répètent votre politique. On vote contre. Ce

n'est pas un scoop. On vote contre, pas sur le fait que l'on serait complètement en désaccord avec l'idée qu'une métropole soutiendrait l'activité économique ou même soutiendrait des petites entreprises. Ce n'est pas tellement cela. C'est la philosophie générale du dispositif, parce que cela s'appelle maison de l'emploi et de l'entreprise. Avant, ce n'était que Maison de l'emploi. Je crois que cela a été ajouté dans un second temps. Nous, on pense qu'il aurait été plus judicieux de dire la maison de l'emploi et des services publics, par exemple, parce que cela aurait permis de montrer que la collectivité peut avoir la main sur cette question de l'emploi. Là où elle a la main, c'est sur la question des services publics. Les collectivités, la Métropole et les communes peuvent très bien avoir une politique de développement des services publics et de recrutement. Ce serait plus direct et certainement plus efficace, d'autant que les services publics répondent aux besoins des gens. On sait que les besoins sont de plus en plus importants, étant donné l'aggravation de la situation sociale et économique. C'est cela. C'est ce que disait un peu Monsieur Marc MORISSET, c'est sortir des logiques libérales et entrepreneuriales. Parce que les dispositifs d'aide aux entreprises, il y en a quand même pas mal, national et localement. Un outil qui permet de valoriser les services publics et de recruter directement dans des conditions décentes. Parce que quand on parle d'entreprise, cela parle comme si elles avaient besoin d'aide pour embaucher, alors qu'elles passent leur temps, la plupart, quand même. On est dans des logiques capitalistes. C'est faire des affaires. C'est soit le minimum d'effectifs pour pouvoir tenir la route et des salaires les plus bas possibles. Il y a aussi toutes ces questions qui devraient être posées dans ce genre de délibération, c'est-à-dire quelles garanties sont exigées de la part des collectivités quand elles aident les entreprises, dans la mesure où elles les aident, qu'il y ait derrière des conditions et un droit de regard sur la qualité de l'emploi et le traitement des salariés qui sont ainsi recrutés. On vote contre, comme d'habitude.

Intervention écrite de M. Poutou

Nous n'avons pas d'opposition fondamentale sur le fait que la métropole comme les collectivités puissent subventionner la Maison de l'emploi. Mais nous ne sommes pas d'accord avec la méthode et les conditions. Les actions de la structure sont multiples, nous aurions apprécié que soient présentée la façon dont le budget se répartit entre l'aide aux personnes qui cherchent un emploi (les ateliers) et l'aide aux entreprises (les services) ou encore dans la "stratégie globale événementielle" dont on ne voit pas trop ce que cela signifie concrètement. Aussi nous avons un désaccord avec l'intitulé de la structure, la "maison de l'emploi", ça va, on comprend bien, avec "l'insertion économique" là aussi d'accord, on comprend toujours bien, même si cela n'apparaît pas dans le titre, mais pourquoi ajouter "et de l'entreprise" ? Pourquoi pas "et des services publics" ? Nous sommes malheureusement dans ces logiques entrepreneuriales, logiques économiques libérales qui ne voient l'emploi d'abord au service de l'entreprise, c'est à dire un emploi pas cher, précaire aussi tant qu'on y est. D'ailleurs il n'est pas question du statut et des conditions sociales des emplois proposés. A signaler dans le tableau des comptes de l'entreprise, les cotisations sociales pour le personnel sont nommées "charges sociales" terme révélateur de la vision de l'emploi et du salariat, c'est une "charge". Voilà donc la vision que nous ne partageons pas. Les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer dans la lutte contre la précarité et pour la défense des emplois décents, mais cela devrait passer d'abord par des services publics plus étendus. La lutte contre le chômage signifie en vrai une lutte contre les logiques capitalistes, contre la course aux profits et intérêts privés des entreprises. La philosophie de la Maison de l'Emploi ne fait pas référence à ces questions. Ces désaccords nous amènent à voter contre cette délibération.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame BOZDAG.

Mme BOZDAG : Madame la présidente, je n'avais pas l'intention de parler sur ce sujet puisque l'emploi est quand même quelque chose d'assez important pour nos concitoyens. J'interviens par rapport au fait que nous sommes la dernière séance de cette mandature, que nous avons subi pendant six ans des propos nauséabonds et qu'aujourd'hui, je trouve cela inadmissible que nous soyons tous ici à écouter des insultes faites à votre rencontre, Madame la Présidente. Tout à l'heure, nous avons Madame Andréa KISS qui a mal parlé à mon collègue, mais ici, pour le coup, nous atteignons le summum. Je suis en train de me dire, les gens qui sont en train de nous écouter, les

gens qui sont en train de nous voir, quelle image nous donnons ? Nous laissons avoir des propos, des insultes envers vous. J'ai mes oreilles qui saignent en ce moment. C'est inadmissible. Vous devriez lui couper son micro à partir du moment où il vous parle mal et qu'il vous manque de respect. Ce n'est pas normal. Nous avons des théories nauséabondes, nous avons des propos qui sont tenus sur votre mental, sur la manière d'être présidente de cette commission et nous sommes tous là à l'écouter parler, à dire dans notre coin « ce n'est pas normal, ce n'est pas bien ». Ce n'est pas normal. Nous donnons une image qui est catastrophique auprès de nos concitoyens. Je ne siégerai pas dans cette instance pour entendre cela. Je suis désolée.

Mme la Présidente Christine BOST : Le pire, ce serait que ce soit l'escalade. Si je laisse faire, c'est pour éviter que ce soit l'escalade, parce que je connais trop le mode de fonctionnement. Non, très honnêtement, je ne préférerais pas.

Je vais lancer l'opération de vote et on va s'en tenir là. Je ne vais pas tarder à être antidémocratique, je pense.

La délibération est adoptée.

Majorité
Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame BONNEFOY, Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame GAUSSENS, Monsieur MANGIN, Monsieur MARI, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Madame ZAMBON

Mme BLOCH : Pour finir la délégation de Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, la 41 : soutien aux programmes d'action de 2026 des pôles de compétitivité, des réseaux et clusters, des technopôles et de l'agence de développement et d'innovation ADI N-A. Décision, autorisation.

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°41) Soutien aux programmes d'action 2026 des pôles de compétitivité, des réseaux et clusters, des technopôles et de l'Agence de développement et d'innovation (ADI N-A)- Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci Madame la Présidente. En tout cas, je tiens à faire une petite remarque. Je n'ai pas du tout insulté et je respecte beaucoup Madame la Présidente. Au contraire, je demande qu'il y ait des véritables débats posés. J'ai simplement repris ses propos. Vous interprétez mal Madame et vous déformez de façon un peu maladroite mes propos. Faites éventuellement un sondage sur votre entourage pour savoir si vous n'avez pas un problème de votre côté. Vous faites un fixisme sur Monsieur Marc MORISSET, vous vous trompez. Je suis quelqu'un qui veut, au contraire, un grand respect des personnes entre elles. Madame, d'ailleurs, elle ne l'a peut-être pas encore souligné, mais moi, je tiens à le souligner. Je ne l'ai pas insultée Madame la Présidente. J'ai repris ses propos simplement sur le fait que c'est elle-même qui a demandé à avoir peut-être demain une aide par une IA. J'en viens à la délibération.

Mme la Présidente Christine BOST : Le problème, Monsieur MORISSET, c'est que je crois que vous ne comprenez pas l'humour, l'ironie. C'est vrai que j'ai peut-être été un peu loin.

M. MORISSET : Vous pensez que Madame Fathia BOZDAG fait de l'ironie ?

Mme la Présidente Christine BOST : Non, je parlais de vous.

M. MORISSET : Mais moi, je sais comprendre l'ironie, quand même, franchement.

Sur la délibération. En l'occurrence, c'est un peu comme les années passées. Je suis obligé de me répéter, mais ici, il y a des clusters ou il y a des choses intéressantes sur les innovations. Et puis d'autres, non. Majoritairement, c'est non. Je suis obligé de voter contre. Je fais très court. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur FEUGAS.

M. FEUGAS : Madame la Présidente, chers collègues. Après cette période mouvementée, nous allons revenir au sujet du moment. Le Groupe communiste n'est pas opposé par principe au soutien public, à l'innovation et au développement économique dès lors que ces aides servent le progrès technique, social, écologique et l'intérêt général. Cependant, notre vote aujourd'hui ne peut être qu'un vote de refus. Et je vais vous expliquer pourquoi. L'argent public doit servir avant tout l'intérêt général et être sous contrôle démocratique. Notre territoire abrite un écosystème majeur dans les secteurs de l'aérospatiale et de la défense. Nous en mesurons l'importance économique et stratégique. Mais précisément parce que ces secteurs sont importants, le soutien public qui leur est accordé doit être à la hauteur des enjeux de souveraineté, de progrès social et de transition écologique. Or, le modèle actuel de financement public, cette délibération perpétue, présente des carences inacceptables. L'absence de conditionnalité sociale et écologique. Il nous est expliqué que l'année est marquée par un ralentissement économique, une conjoncture nationale et internationale peu porteuse. Mais cela n'est pas vrai pour tout le monde. Chaque année, ce sont 211 milliards d'euros d'aides et de subventions qui sont distribués par l'État aux grandes entreprises, souvent sans aucun contrôle. La Métropole propose de soutenir 11 dossiers pour un montant de 1 721 082 euros. Mais où sont les engagements concrets sur l'emploi, la création de savoir-faire, la souveraineté industrielle ? Où est la transparence sur l'utilisation de ces fonds ? Où sont les plans crédibles de décarbonation totale des activités ? Des groupes comme Thalès ou Dassault, fortement présents ici et bénéficiaires de cet écosystème, dégagent des profits colossaux et versent des dividendes par milliards. Il est légitime d'exiger en contrepartie de la solidarité publique des engagements inébranlables sur l'emploi et la transformation écologique de leur site.

Prenons l'exemple de Thalès, dont l'État est actionnaire. 16,7 milliards d'euros de commandes en 2025, une croissance de 9%, et pourtant, quelle garantie sur l'emploi, la transition écologique, la finalité de la production, notamment militaire ? Ou encore Dassault, qui verse 370 millions d'euros de dividendes en 2024, soit une augmentation de 40% par rapport à 2023. Qui contrôle réellement la finalité des projets financés et l'utilisation de l'argent public ? Les conventions, comme celles évoquées avec Aerospace Valley, restent trop souvent vagues. L'annexe ne détaille pas l'utilisation des fonds. L'article sur les contrôles est une coquille vide si nous ne définissons pas ses modalités, sa fréquence et ses critères.

Pour les comités sociaux et économiques des entreprises concernées et des organisations syndicales, ne seraient-ils pas associés à ce contrôle ? La souveraineté industrielle passe par le public et les salariés. En Gironde, le secteur aéronautique, ce ne sont que des entreprises privées. AIA (Atelier industriel de l'aéronautique), CEV (Centre d'essais en vol) de Cazaux, BA106 (Base aérienne), ces sites emploient des milliers de personnels civils, experts de haut niveau, qui sont la colonne vertébrale de notre souveraineté technique et industrielle. Pourtant, pendant que nous subventionnons des structures associatives et des acteurs privés, l'État laisse dépérir ses services publics avec des carrières bloquées et une dévalorisation salariale intolérable. Un soutien à la filière qui oublie son cœur public est un soutien déséquilibré et inconséquent.

Mes chers collègues, tant que l'argent public ne servira pas réellement à l'intérêt général, le Groupe communiste votera contre cette délibération. Merci pour votre attention.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame MELLIER.

Mme MELLIER : Madame la Présidente, chers collègues, cette délibération est très importante. C'est ce qui nous a amenés à avoir deux interventions. Vous ne serez pas surpris/surprises par le vote de notre groupe sur la question des pôles de compétitivité. Depuis leur création, nous en critiquons la philosophie, non par rejet de la coopération ou de l'innovation, mais parce que ces dispositifs servent avant tout à maximiser les profits privés sur le dos des collectivités et de l'État. Notre premier constat est celui d'un profond déficit stratégique et d'innovation. Prenons l'exemple du spatial. Il nous est présenté des projets d'innovation pour la mobilité spatiale, dont l'horizon est 2040. C'est à l'étude, nous dit-on. Mais dans l'intervalle, que sont devenus les travaux concrets financés par l'argent public, comme ceux du projet Hermès ? Où est passée l'ambition ? Le constat est identique pour l'aéronautique, car dans le cœur de notre économie métropolitaine, les groupes Airbus, Dassault, Safran et Thalès n'ont aucun nouveau projet structurant d'aéronef visant le zéro émission de CO₂ pour 2050. Pire, les bureaux d'études, réservoirs de nos savoir-faire, tournent au ralenti. Nous maintenons un modèle du passé tout en sachant qu'il est condamné, sans investir la rupture écologique qui devrait être la grande cause industrielle de notre siècle. Est-ce cela l'innovation ? Pendant ce temps, le budget de l'État pour la défense continue d'augmenter, atteignant des niveaux historiques. Nous posons la question simple. Où va tout cet argent ? Il ne se traduit pas par une vague d'innovation civile ou écologique. Il ne se traduit pas par un ancrage robuste de nos chaînes d'approvisionnement, puisque nous délocalisons la production du Rafale en Inde. À quoi cela sert ? À engraisser les marges des grands contrats militaires, sans contrôle démocratique, sans vision stratégique partagée et au mépris de toute souveraineté industrielle réelle.

Bordeaux Métropole, en finançant près de 25% du budget de structures comme Tarmaq, est en première ligne. Nous ne pouvons accepter que nos fonds publics alimentent cette dérive. Ces pôles devraient être des lieux où nous questionnons radicalement la trajectoire de la filière, où nous exigeons la transparence sur l'usage des milliards publics, où nous planifions la reconversion des compétences vers les défis de demain, la mobilité décarbonée, les énergies renouvelables, l'industrie durable. Au lieu de cela, il nous est demandé de valider une philosophie qui consiste à pomper toujours plus des fonds publics pour compenser les réductions d'investissements privés, tout en acceptant que les décisions stratégiques, je viens de le dire, délocalisations, choix technologiques, partenariats, échappent à toute maîtrise collective.

Chers collègues, dans un monde où l'impérialisme sans scrupule de Monsieur Donald TRUMP nous montre à quel point la dépendance économique et technologique est un poison, notre réponse ne peut être la soumission. Continuer comme avant, c'est être complice de l'affaiblissement de notre nation et de l'impuissance de notre territoire face aux chocs à venir. Nous proposons, pour continuer la réflexion, que des assises soient organisées autour des industriels, des universitaires et des organisations syndicales.

Pour toutes ces raisons, par refus de cette absence de stratégie, par exigence d'une innovation utile et par résistance face à un ordre mondial de prédateurs, notre groupe votera contre ce soutien. Il est temps de reprendre en main notre destin industriel.

Voilà ce que je souhaitais dire. C'est ma dernière intervention. J'ai tenu à prendre le temps de vous expliquer que pour moi, c'est très important le devenir industriel, mais pas seulement. C'est ma dernière intervention, comme certains, dans cette enceinte, et je voulais simplement dire que j'ai beaucoup apprécié ce lieu d'échange, ce lieu de confrontation, parfois un peu vif, mais c'est le contraire qui serait inquiétant. Et puis, toujours un lieu où nous portons des projets importants, structurants pour la Métropole, toujours dans le respect des communes. Il y a toujours eu ce souci de bien coordonner et d'allier.

Je voulais donner mon point de vue et, en même temps, rappeler que j'ai pris du plaisir avec le personnel de la Métropole à participer sur le terrain à la construction, à ma manière, du pont Simone Veil. J'ai eu l'occasion de beaucoup travailler avec les ingénieurs. Ils m'ont beaucoup transportée sur le fleuve, mais cela a été une expérience extraordinaire. Aujourd'hui, ce pont a la capacité de boucler les boulevards et aussi de créer les conditions d'un lien avec les quartiers qui sont en mutation dans ce secteur.

J'ai également eu le plaisir d'engager la réflexion autour de l'activité du MIN (Marché d'Intérêt National) dont je suis encore la présidente, un outil majeur pour la distribution des fruits et des légumes et qui entre dans une véritable mutation avec le souci d'une excellence alimentaire. Bref, un MIN du XXI^e siècle.

Et pour terminer, je parlerai du RER, puisque ma délégation était autour du RER métropolitain. Il y a eu de nombreuses réunions avec la Région, avec la SNCF (Société Nationale des Chemins de fer Français). Nous avons toujours travaillé avec l'écoute des uns et des autres et nous avançons en fonction des accords des uns et des autres. Ce qui fait qu'au rythme de ces réunions, le RER Bordelais-Girondin est devenu le RER le plus avancé de France. Malheureusement, vous avez vu la presse, et aujourd'hui, ce RER qui est un exemple, ses avancées risquent d'être assombries par les propos tenus par les responsables de la SNCF qui n'investirait pas comme il faudrait pour qu'il fonctionne de la meilleure façon.

Enfin, je voulais simplement vous dire, peut-être que vous savez mon attachement particulier pour le ferroviaire. Je note aussi quand même, n'oublions pas, la réouverture de la Médoquine. Un événement très important dans cette mandature. Et puis je suis aussi très attentive au PEM (Pôles d'Échanges Multimodaux) de la gare Saint-Jean. Nous disons la grande gare, pour moi c'est la gare Saint-Jean. Il va y avoir ici une évolution importante. Enfin bref, je suis attachée au ferroviaire. Je ne serai plus dans cette enceinte, mais croyez-moi, je ne serai pas loin.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Claude, merci pour tes propos. Merci aussi puisque tu viens d'annoncer que tu ne serais pas là dans la prochaine mandature. Je pense que tout le monde a apprécié ici à la fois ta vitalité, ton peps et puis surtout tes convictions. Tu viens de rappeler certains sujets sur lesquels nous savions que tu interviendrais. Parce que la conviction, la volonté de faire avancer était là. Nous comptons sur toi pour nous réaiguiller.

Applaudissements.

Monsieur DUPRAT.

M. DUPRAT : Madame la Présidente, mes chers collègues, je voudrais au début dire combien j'ai eu plaisir à travailler avec Madame Claude MELLIER. Nous avons, pendant de nombreuses années, été sur des sujets communs. Et humainement, cela me gêne un peu, Madame Claude MELLIER, pour votre dernière intervention. Je me sens obligé de vous porter la contradiction. Parce que dans les propos que vous avez tenus avec beaucoup de cœur, comme cela vous ressemble souvent, quelquefois tout ce qui vient du cœur est excessif. Dans ce cas présent, sur le secteur aéronautique spatial défense, je suis obligé de vous dire qu'il y a quelques contre-vérités. D'abord, vous ne pouvez pas dire que le secteur industriel aujourd'hui ne s'est pas développé localement. Les effectifs des entreprises ont été multipliés. Il y a encore cinq ou six ans, c'était 2 000 et quelques salariés chez Dassault. Ils sont aujourd'hui 4 000. 4 000 sur notre Métropole.

Les effectifs de Thalès, cela a été beaucoup plus que l'addition de Pessac et du Haillan quand ils sont arrivés à Mérignac. Je rappelle que c'était l'investissement privé le plus important de France qui a été accueilli sur cette Commune de Mérignac. Mais aussi, parce que quand vous dites qu'ils ne réfléchissent sur rien sur l'avion du futur, vous comprendrez bien, Madame Claude MELLIER, que ce n'est pas ici que nous n'allons parler de ces réflexions qui sont aujourd'hui classées secrètes par ces

entreprises. Bien sûr qu'ils y travaillent, bien sûr qu'ils y réfléchissent. Un avion électrique, des avions hydrogène, des matériaux beaucoup plus légers pour consommer moins d'énergie. Tous ces sujets sont au cœur de nos politiques industrielles locales. Vous allez me dire que nous pouvons toujours être exigeants et toujours vouloir mieux. Oui, je rappelle que le Rafale, dont aujourd'hui nous nous félicitons chaque fois que nous en vendons, a été pendant des années non vendu et porté par le seul industriel qui y croyait avant d'avoir les premières ventes effectuées. Je me souviens, entre deux tours d'élections législatives, les premières commandes avaient été faites en 1997. Voilà, Madame Claude MELLIER, ce n'est peut-être pas tout à fait parfait, mais notre secteur aéronautique, spatial, défense, local, est sans doute une des plus grosses pépites que nous avons ici sur notre agglomération, sur notre Département et sur notre Région, puisque les sous-traitants sont multiples et nombreux. Je pense qu'ils travaillent. Si nous y mettons un peu d'argent public, cela permet d'avoir un avion que le monde entier nous envie, qui est aujourd'hui utilisé par l'armée de l'air et par la marine, puisqu'il y a les deux versions qui existent. Mais je comprends que si vous rêviez peut-être d'une entreprise 100% publique comme l'AIA, c'est aujourd'hui ainsi, mais je crois que nous pouvons nous féliciter du travail qui est fait et surtout du soutien qu'apporte Bordeaux Métropole à ces établissements.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur DUPRAT.

Intervention écrite de M. Poutou

Nous avons déjà eu l'occasion plusieurs fois, chaque année que ce genre de délibération était mise au vote, pour expliquer nos désaccords avec le dispositif très sarkozien et très libéral des "pôles de compétitivité", ces subventions allouées à des structures comme Technowest, Aerospace Valley, Tarmac... cela concerne des secteurs économiques très problématiques comme la défense et l'aérospatial. Nous avons une idée très différente pour redistribuer de manière plus juste l'argent public. Nous votons contre.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur DELPEYRAT, pour conclure.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Merci Madame la Présidente. Je ne serai pas très long, je ne vais pas reprendre tous les débats, mais juste souligner que sur l'emploi, puisqu'il y a parfois un discours qui pourrait laisser penser qu'au fond, tout cela pour rien. L'emploi privé salarié dans la Métropole a progressé de 10% depuis 2021. Il a progressé. Je suis désolé de parler comme cela, mais il faut aller un peu vite. Je caricature, mais il y a peu de secteurs industriels qui marchent encore en France. L'aéronautique, le spatial font partie de ces rares secteurs qui fonctionnent. L'agroalimentaire également. Je me réjouis que nous soutenions fortement ces secteurs qui sont très dynamiques en termes de création d'emplois et de richesses pour l'ensemble du territoire. Par ailleurs, je reprécise, même si je le fais chaque année, qu'il n'y a pas un euro qui va aux entreprises qui ont été citées, puisque ce sont des structures associatives qui visent souvent à faire soit travailler les secteurs ensemble, l'aéronautique et le spatial, soit faire travailler les grands groupes avec leurs sous-traitants. Ce sont des structures, souvent initiative publique, dans lesquelles la part de financement est faible. Si je vous prends la grille Sud-Ouest, par exemple, notre contribution est de 1,30%. Je voulais juste souligner que même si je peux notamment souscrire à un certain nombre de propos de Madame Claude MELLIER, que je remercie également, nous sommes assez loin du discours par rapport au réel de ce que nous faisons. Cela mérite d'être souligné. Puis, je voudrais répondre amicalement à Monsieur Philippe POUTOU que je suis un peu déçu de son vote final sur l'emploi, parce qu'au fond, il passe la moitié du Conseil à nous dire que nous ne nous occupons pas des gens qui sont en situation de précarité. Puis, quand nous le faisons avec des actions fortes, il vote contre. Je vois un petit paradoxe que je me permets de souligner en fin de Conseil amicalement.

Mme la Présidente Christine BOST : Je lance l'opération de vote. La délibération est adoptée.

Majorité

Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur FARNIER, Monsieur FEUGAS, Madame MELLIER, Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BONNEFOY, Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Madame LEPINE, Monsieur MARI, Monsieur MARI, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL

Mme BLOCH : Dans la délégation de Monsieur Jean-François ÉGRON, la 61 a été regroupée, mais nous devons la voter. Elle concerne la réduction de la durée annuelle de temps de travail des agents du centre de transfert de déchets de la direction collecte et transport des déchets de l'ADG prévention et gestion des déchets.

M. EGRON

(n°61) Réduction de la durée annuelle de temps de travail des agents du Centre transfert des déchets de la Direction collecte et transport des déchets de l'ADG prévention et gestion des déchets - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

*C'est surprenant, tant c'est rare, voilà une délibération qui s'intéresse aux conditions de travail d'une partie des agent-es, qui prend en compte des conditions de travail pénibles. En effet : " il convient de prendre en compte la double sujétion d'un environnement de travail incommode et de cycles de travail atypiques agissant des conducteurs super lourd et des agents d'exploitation du Centre transfert des déchets de la Direction collecte et transport des déchets". En conséquence la métropole prend une décision suivante : "la durée annuelle du temps de travail des conducteurs super lourd et des agents d'exploitation du Centre transfert des déchets de la Direction collecte et transport des déchets est établie à 1570h par l'attribution de 5 jours de congés supplémentaires dits de sujétion."** **Voilà une mesure qui va dans le bon sens : reconnaître la pénibilité pour les métiers difficiles, ici en rapport avec les horaires décalés du travail posté. Nous approuvons, parce que cela va clairement dans le bon sens, à notre avis. Il aurait quand été intéressant d'avoir l'avis des organisations représentatives du personnel. Il serait aussi intéressant, à partir de cet exemple, de faire un état des lieux des conditions de travail de l'ensemble du personnel, des contraintes auxquels ils et elles sont confrontés au quotidien : horaires, travail en extérieur, manutentions, lien avec le public, les risques et mises en danger... Nous sommes persuadés que des mesures d'avancées sociales qui répondraient à des revendications du personnel seraient aussi les bienvenues, à commencer par des augmentations d'effectifs dans de nombreux services pour alléger les charges de travail. Nous votons pour cette délibération.*

Mme la Présidente Christine BOST : Vous pouvez voter. La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Monsieur ALCALA, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Madame DE FRANÇOIS, Madame DELATTRE, Madame FAHMY, Madame FERREIRA, Madame

GAUSSENS, Madame HELBIG, Madame LEPINE, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MARI, Monsieur PEREIRA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL

Mme BLOCH : Dans la délégation de Monsieur Jean-François ÉGRON, la 62, adaptation du tableau des emplois et des effectifs, décision, autorisation.

M. EGRON

(n°62) Délibération portant adaptation du tableau des emplois et des effectifs

Monsieur Jean-François ÉGRON présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Y a-t-il des interventions, Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : C'est peut-être ma dernière, je vous le dis. Je dis peut-être parce que l'on ne sait jamais. C'est presque un moment historique que vous avez là. Je n'en ferai pas des tonnes. Je pense que la plupart ne regrettera pas mon absence. Vous ne me regretterez pas que je ne sois plus là.

Je vais en profiter pour répondre à Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT vite fait, parce que l'on est dans l'emploi. C'est vrai que quelquefois, on n'arrive pas à se comprendre. On est contre les logiques dans lesquelles vous vous trouvez. On pense que ce n'est pas du tout efficace. C'est la maison de l'emploi et de l'entreprise. C'est servir l'entreprise. On le voit bien. Plus que servir l'emploi, finalement. Cela étant, ce serait intéressant de voir à quel niveau le dispositif est efficace, à quel niveau il crée de l'emploi. Mais quand on discute de l'emploi, là, tu citais un chiffre comme tout à l'heure. Cela a été cité par rapport à Dassault, comme quoi il y aurait un peu plus d'emplois. Mais ce qui serait intéressant, c'est discuter de quel type d'emploi. Globalement, quand même, dans l'industrie, mais pas que dans l'industrie, aussi dans les services publics. Vous êtes bien placé pour le savoir. C'est quand même de plus en plus de contrats actuels ou en tout cas de contrats précaires. Il y a une véritable précarisation du travail. On peut comptabiliser l'emploi, mais ce n'est pas l'emploi d'aujourd'hui. Ce n'est pas du tout le même qu'il y a 30 ans ou même qu'il y a 10, 20 ans. C'est aussi important de discuter. C'est pour cela que nous, dans l'intervention que l'on a faite sur la question de la maison de l'emploi et de l'entreprise, c'est de regarder de près et d'avoir la mainmise ou le contrôle sur le type d'emploi dont il s'agit quand il y a des créations d'emplois. On ne va pas passer des tonnes là-dessus parce qu'il est bientôt l'heure d'aller boire l'apéro. Puis, il est l'heure d'ouvrir la permanence de Monsieur Thomas CAZENAVE qui est parti assez tôt pour préparer les petits biscuits, je suppose. On ne va pas trop traîner parce que l'on est tous invités, vous savez.

Sur cette délibération, sur la question de l'adaptation du tableau des emplois et des effectifs, on vote contre là aussi, mais on précise à chaque fois parce qu'il y a deux, trois recrutements, des transformations de postes. On n'est pas opposé en soi à tout cela, cependant, on est opposé au fait que l'on puisse recruter sous la forme de contrat actuel. Nous, on pense qu'il faut maintenir le statut de fonctionnaire et le statut public. On pense aussi que c'est une question d'anticipation parce que c'est argumenté en disant « on est dans l'urgence, on n'y arrive pas ». On est obligé de recruter des contractuels. On pense que s'il y avait une politique d'anticipation des remplacements des effectifs et de la charge de travail, cela ne se passerait pas comme cela et il n'y aurait pas de précarisation des effectifs parce que ce n'est pas un ou deux ou trois. C'est que malheureusement, il y a de plus en plus de contractuels aujourd'hui. C'est un aspect, c'est une des raisons de notre désaccord. Notre désaccord, on l'a dit depuis le début, on pense qu'il faut un plan de recrutement. Il faut discuter, faire un état des lieux et bien prendre la mesure de la qualité du service aujourd'hui qui est rendu à la population. D'une part, comment on peut améliorer ce service ? Ce sont forcément des moyens humains supplémentaires parce que la population augmente et ce n'est pas le cas aujourd'hui. Même s'il y a quelques recrutements, ce n'est pas proportionnel à la fois à l'augmentation de la population

et à l'augmentation des besoins. L'autre aspect, ce sont les conditions de travail du personnel. On sait, vous le savez, il y a quand même pas mal de gens qui râlent. Il y a une surcharge de travail, il y a pas mal de difficultés et de souffrances au travail aujourd'hui. Il y a de l'insatisfaction, pas que sur la rémunération, mais sur la question des effectifs. On pense, oui, que cela mériterait une véritable discussion, une mise à plat. Il n'y a jamais eu cela et cette délibération n'a jamais été l'occasion de discuter d'où il y avait des besoins aujourd'hui dans les équipes.

Et dernière petite chose, je m'adresse à Monsieur Jean-François ÉGRON, parce que la dernière fois, quand on a eu le Conseil métropole de décembre, il y avait une mobilisation pour les effectifs. En tout cas, il y avait une crainte qui était exprimée sur des suppressions de postes dans plusieurs services. J'avais posé la question, dans quels services il va y avoir des suppressions de postes. On m'avait dit, vous m'aviez dit qu'il y aurait une réponse par écrit. On vous détaillerait tout cela. On n'a jamais eu de réponse. Mais est-ce qu'au moins, et c'est l'essentiel, est-ce que les salariés, le personnel a eu la réponse ? Où on en est sur cette mobilisation ? Et où on en est globalement sur les contestations qu'il a pu y avoir sur ces questions d'effectifs ?

Mme la Présidente Christine BOST : Madame AMOUROUX.

Mme AMOUROUX : Non, juste pour dire que c'était une prise de parole très historique de Monsieur Philippe POUTOU qui fait la campagne de Monsieur Thomas CAZENAVE. Il vous reste une heure avant l'apéro, Monsieur Philippe POUTOU, vous êtes le bienvenu.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Méfiez-vous, si ça se trouve, il va venir. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : J'interviens par rapport à l'ordre du jour. Il devait y avoir la 61 avant la 62. Vous l'avez regroupée ? Quand j'ai voté tout à l'heure, c'était sur celle de Monsieur Patrick LABESSE. C'était la 47.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur MORISSET, vraiment, nous n'avons pas tout suivi de vos votes.

M. MORISSET : Elles sont à l'ordre du jour, la 47. Ce matin, sur la 47, je m'abstenais. Je précise mon vote. Sur la 47, je m'abtiens. Et sur celle de Monsieur Jean-François ÉGRON, la 61, je vote pour. Tout à l'heure, il y avait unanimité. Si vous voulez, c'était la première de la journée pour l'unanimité sur la 61.

Mme la Présidente Christine BOST : C'est vrai que cela aurait été dommage de s'en priver, quand même.

M. MORISSET : Oui, c'est vrai. Et tant que j'ai la parole, je vous dis que je m'abtiens sur cette délibération.

Mme la Présidente Christine BOST : D'accord. Très bien. On vote, puis comme cela, vous allez pouvoir le confirmer. La délibération est adoptée.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur ALCALA, Madame BONNEFOY, Monsieur CAZENAVE, Madame DELATTRE, Madame FAHMY, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur MARI, Monsieur MARI,

**Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL,
Monsieur ROBERT**

Mme BLOCH : Dans la délégation de Madame Claudine BICHET, la 74, attribution des subventions aux associations 2026 pour l'action climatique et transition énergétique, décision, autorisation.

Mme BICHET

(n°74) Attribution de subventions aux associations - 2026 - Pôle Action Climatique et Transition Energétique - Décision - Autorisation

Madame Claudine BICHET présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Non, ne vous en faites pas, ce n'est pas la dernière où je vais intervenir. Juste pour vous dire, et encore une fois Madame Claudine BICHET, je vais vous rappeler votre fixisme. Non, le carbone sert à la vie. Non, le carbone ne fait pas partie des éléments élémentaires qui participent au réchauffement climatique. La science est là. Les personnes le confirment de façon massive par des milliers de chercheurs libres et indépendants. Cela n'apparaît pas dans le GIEC, en particulier dans le domaine du petit fascicule de fin. Après le gros pavé de 1 600 pages, vous avez 300 pages pour un résumé. Puis après, vous avez le rapport du GIEC politique de 30 pages. C'est là-dedans que cela apparaît en permanence le mantra pour nourrir le commerce du carbone, en particulier le pass carbone, et demain finalement, la mise en place d'une tyrannie, puisque chaque personne sera avec le EUDI, c'est-à-dire l'Identité Numérique Européenne, et ils ont été très forts, ils ont rajouté Wallet. C'est comme si on vous donnait un portefeuille, vous vous rendez compte ? Dans votre portefeuille, vous allez avoir les différents pass, et il y aura dedans le pass carbone. Cela va coûter à tout le monde, cela va être une contrainte liberticide pour tout le monde, et vous êtes en train de mettre cela en place de façon répétée chaque année, entre autres dans ce genre de subvention. Le message est toujours le même, et j'invite les gens à arrêter de regarder comme Monsieur Gérard CHAUSSET l'avait fait la dernière fois avec Monsieur Swan. Il fait partie des gens qui sont pro pour le pétrole et tout cela, mais il faut lire la science, il ne faut pas que regarder le messenger, parce qu'il est habillé avec... Vous ne le faites pas pour les vaccins, vous ne le faites pas quand il y a des scientifiques qui interviennent à la télévision, mais vous le faites quand Monsieur Marc MORISSET propose de regarder un des scientifiques, parce qu'ils sont des milliers, je ne vais pas tous les citer, mais ils sont des milliers. Et ces moteurs de recherche qui vous nuisent, et qui vous trompent, et qui vous empêchent de trouver les noms des personnes qui contestent les rapports politiques du GIEC, vous ne pouvez pas les voir, vous répétez finalement le discours des gens qui vous manipulent. En l'occurrence, Madame Claudine BICHET, j'espère que si vous repassez dans la prochaine mandature, faites un effort pour les générations futures, parce que je vous assure que vous êtes en train de les condamner.

Intervention écrite de M. Poutou

Il est demandé au Conseil de décider l'attribution de subventions pour l'année 2026 des associations Graine Nouvelle-Aquitaine (52 000€) et PEP 33 (146000€) participant à la mise en œuvre du soutien au dispositif des « Juniors du Développement Durable" de Bordeaux Métropole". Deux associations qui sont subventionnées de façon récurrente pour leur action depuis de nombreuses années. Nous n'avons pas de réserves sur l'éthique de ces 2 associations.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Madame BICHET prendra note de vos conseils. Je lance le vote. La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Monsieur
ALCALA, Madame BONNEFOY, Monsieur
CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE,
Madame DELATTRE, Madame FAHMY,
Madame GAUSSENS, Madame HELBIG,
Monsieur MARI, Monsieur MARI, Monsieur
POIGNONEC, Monsieur POUTOU

Dernière délibération.

Mme BLOCH : Celle de Monsieur Alexandre RUBIO, n° 126, attribution de subventions en nature aux associations OREMA MPOLO, GRAND CŒUR, Bordeaux Énergie Eau Environnement et Synergies en zones industrielles et portuaires. Décision, autorisation.

M. RUBIO

(n°126) Attribution de subventions en nature aux associations OREMA MPOLO (GRAND COEUR) et Bordeaux Énergies Eau Environnement et Synergies en Zones Industrielles et Portuaires (Bees-ZIP) - Décision - Autorisation

Monsieur Alexandre RUBIO présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Je vous félicite. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Monsieur Christophe DUPRAT, vous savez bien lire un ordre du jour. Il y a une page après avec Monsieur Baptiste MAURIN, mais je ne l'ai pas dégroupée.

Oui, c'est ma dernière intervention, hormis le fait que j'ai quand même des questions pour la fin de ce Conseil. Si vous avez aussi pu lire les questions...

Vous avouez, Monsieur Christophe DUPRAT, que vous ne lisez même pas mes questions. Vous refusez finalement la connaissance. C'est terrifiant. C'est ce que disait Madame Hannah ARENDT. « Il n'y a pas plus terrifiant qu'une société qui ne veut pas savoir ». Et vous me terrifiez, quelque part, parce que je vous croyais beaucoup plus responsable que cela, alors que là, vous démontrez que vous refusez la science. Et surtout la connaissance. C'est encore pire.

Je vais parler de la délibération, madame. Mais bien sûr. Vous vous rendez compte que je ne suis qu'à une minute. Je vais essayer de savourer mes dernières minutes.

Mme la Présidente Christine BOST : Grâce à vous, nous avons quand même pu prolonger ce Conseil d'au moins une heure et demie.

M. MORISSET : Mais je n'en suis pas fier. S'il y avait plus de concertation en amont, on aurait des délibérations qui passeraient de façon normale. Beaucoup plus séquençable. Mais je vous invite à comprendre ce que c'est que le municipalisme. Puisque je l'ai défendu dans ma campagne en 2020. En l'occurrence, je reviens sur la délibération. La délibération, elle porte sur deux notions. Monsieur Alexandre RUBIO, vous m'écoutez ?

Mme la Présidente Christine BOST : Mais on vous écoute Monsieur MORISSET ! Nous ne faisons que cela, vous écoutez !

M. MORISSET : Bien, alors, on va terminer peut-être avec des sourires. Dans la dernière délibération, il y a du pour et du contre. Je suis obligé de l'avoir dégroupée pour vous dire de façon un peu

regrettable que je vais voter abstention pour éviter de prendre parti pour l'une ou pour l'autre. Je vais m'abstenir. Mais je souligne qu'aujourd'hui, en Afrique en particulier, il y a des besoins. Et que l'Afrique a été aussi très demandeuse, parce qu'ils ont de très grands chercheurs, elle a arrêté d'être sous tutelle de l'OMS (Organisation mondiale de la santé). Ils ont été suffisamment grands aujourd'hui pour démontrer dans le monde entier que sur la crise Covid, ils n'ont quasiment eu aucune problématique. Parce qu'ils ont géré cela de façon absolument exemplaire, avec des thérapies qu'ils ont de façon endémique chez eux, depuis tout le temps. Ils ont l'Artemisia, et ils ont même l'Artemisia Africa. Ils ont une plante qui leur permet de se soigner de façon encore meilleure que les traitements qui étaient proposés par les complotistes de Bordeaux Métropole et d'ailleurs. En l'occurrence, je vous invite à comprendre le terme complotiste. Le complotiste, c'est celui qui dénonce les comploteurs. Et je suis fier d'avoir été un complotiste qui est intervenu ici, dans cette enceinte, dans cette instance. Parce que finalement, quelqu'un qui est comploteur, c'est quelqu'un qui, par constat, démontre des choses. Par prévision, il démontre que ce qui a été dit il y a quatre ans est dans les faits. Il démontre qu'il fait partie des gens qui sont curieux et qui travaillent la connaissance et qui vont voir la science. Et cela vous dérange, c'est pour cela que vous faites du bruit.

Merci Madame la Présidente Christine BOST de maintenir le calme.

En l'occurrence, j'ai encore une minute pour vous dire, faites un travail d'émancipation, faites un travail qui vous correspond, parce que demain, vous serez vous-même concerné par le manque de soin que vous avez appliqué à mes paroles et à ce que je vous ai transmis par écrit dans mes questions. Parce que ce qui va ressortir demain, c'est que vous risquez d'être pénalement, je dis bien pénalement, complice des crimes contre l'humanité, complice des financements des guerres, complice de la société marchande. Voilà où on en est aujourd'hui.

Mme la Présidente Christine BOST : Non mais là je crois que vous dérapez vraiment dangereusement.

M. MORISSET : Madame la Présidente, laissez-moi terminer.

Mme la Présidente Christine BOST : Je vais me permettre de lancer le vote.

M. MORISSET : Voilà, je ne peux pas terminer. Vous avez coupé la parole.

Mme la Présidente Christine BOST : Non, vous voyez bien, on vous entend.

Cette dernière délibération de cette mandature est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur ALCALA, Madame BONNEFOY, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Madame DELATTRE, Madame FAHMY, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur MARI, Monsieur MARI, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL

Mme la Présidente Christine BOST : Mes chers collègues, je vous remercie pour votre patience, votre détermination. Et Monsieur Marc MORISSET, je suis au regret de vous dire qu'une fois de plus, l'ensemble de vos questions ne sont pas recevables. Vous n'aurez pas le loisir de les poser et nous n'aurons pas le loisir d'y répondre.

La séance est levée. Très bonne fin de campagne à tous. Merci à vous.

Applaudissements.

La séance est levée à 17 heures 17